



Stratégie territoriale et feuille de route

Accord de Territoire Vienne médiane et ses affluents 2026-2028



Novembre 2025



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT





Stratégie territoriale

1. Présentation du territoire

1.1 Présentation de l'EPAGE

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis le 1^{er} janvier 2020, regroupe une centaine de communes autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aixette de la Gorre, de la Graine, de la Briançonne et de l'Aurence. Le territoire du syndicat regroupe alors 11 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal).

Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) conformément aux dispositions 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7, I bis du Code de l'environnement.

La compétence GEMAPI regroupe les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence s'exerce sur des périmètres hydrographiques cohérents, soit par transfert de la compétence pour 10 EPCI, soit par une convention de délégation partielle avec la Communauté Urbaine de Limoges Métropole sur les bassins de la Glane, de la Briançonne ainsi que sur la Vienne à partir de Condat sur Vienne.

En lien et en complément avec la compétence GEMAPI, l'EPAGE a également pour mission :

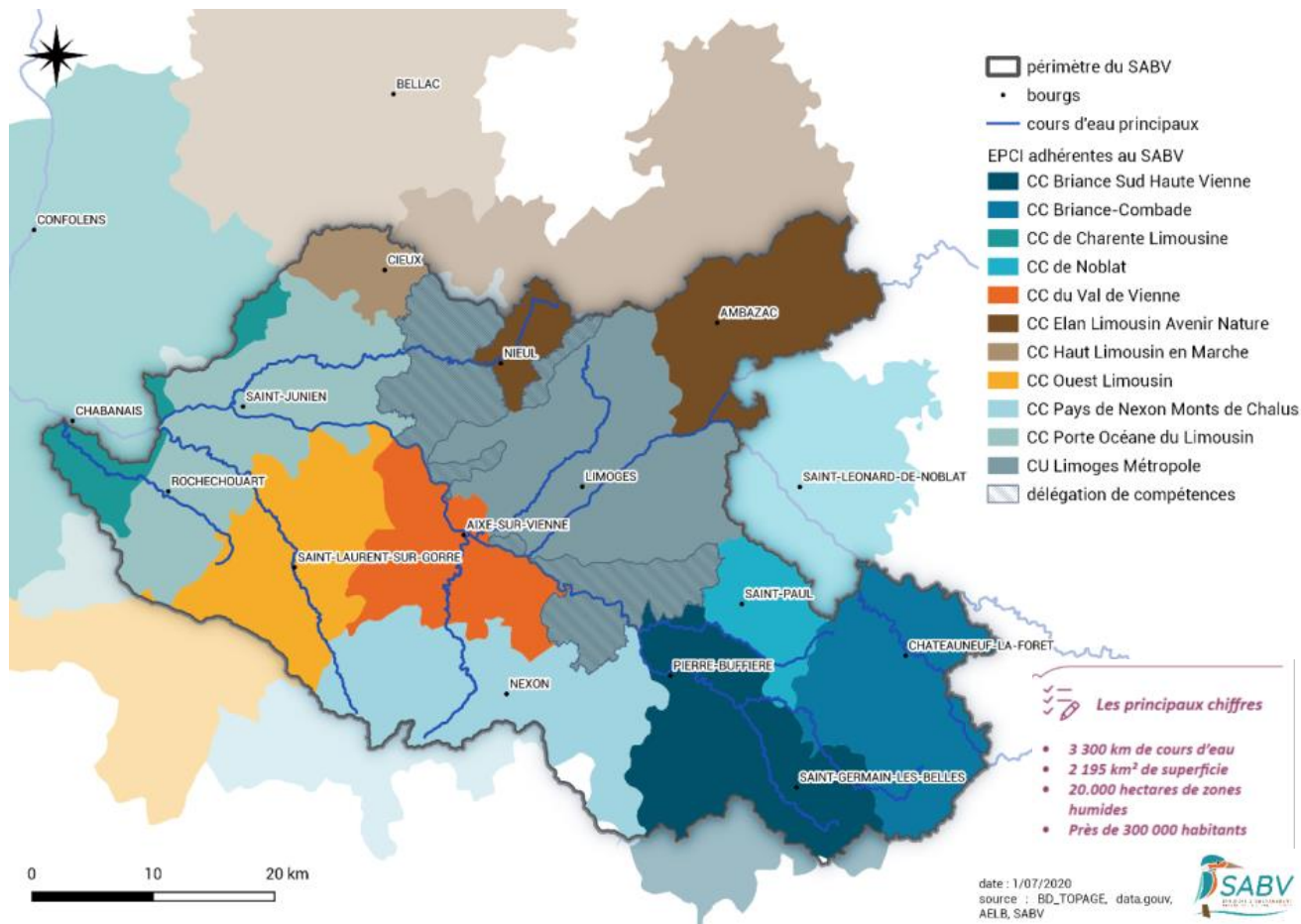
- Sur la totalité de son territoire, la mise en place d'équipement de métrologie et l'organisation de campagnes de mesures sur la ressource en eau et les milieux aquatiques comme par exemple : analyses physicochimiques, analyses biologiques, mesures quantitatives, suivis piézométriques ...
- l'organisation de l'animation et de la coordination des actions dans le cadre des contrats territoriaux mis en œuvre dans le cadre de l'exercice de la compétence.

Le Syndicat exerce aussi la compétence « Aménagements et entretien d'ouvrages destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives (telles que le canoë kayak ou autres) » pour les communes ou EPCI ayant adhéré à cette compétence.

En résumé, le SABV exerce 3 compétences :

- La compétence GEMAPI
- La compétence complémentaire à l'exercice de la compétence GEMAPI
- Aménagements et entretien d'ouvrage destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives.

L'EPAGE regroupe donc 11 EPCI adhérents au SABV, avec une spécificité d'exercice de la compétence GEMAPI avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole, où la compétence est partagée via une convention de délégation pour conserver une cohérence hydrographique.



Le SABV porte deux CTMA : le CTMA « Vienne médiane et ses affluents » et le CTMA « bassin de la Briance » :

- Le travail sur le territoire du CTMA « Vienne médiane et ses affluents » est le plus ancien, il a d'abord débuté par un CRE en 2008 (période 2018-2014) puis par un CTMA en 2015 (période 2015-2019).
- Le CTMA du bassin de la Briance a été mis en œuvre de 2016 à 2020.

Le syndicat participe également à deux autres CTMA « Sources en actions » et « Vienne métropolitaine ».

Il a été convenu avec Limoges Métropole que l'entité administrative disposant du réseau hydrographique le plus important pour chacun des bassins partagés puisse être maître d'ouvrage principal du CTMA concerné et que l'entité partenaire soit maître d'ouvrage associé.

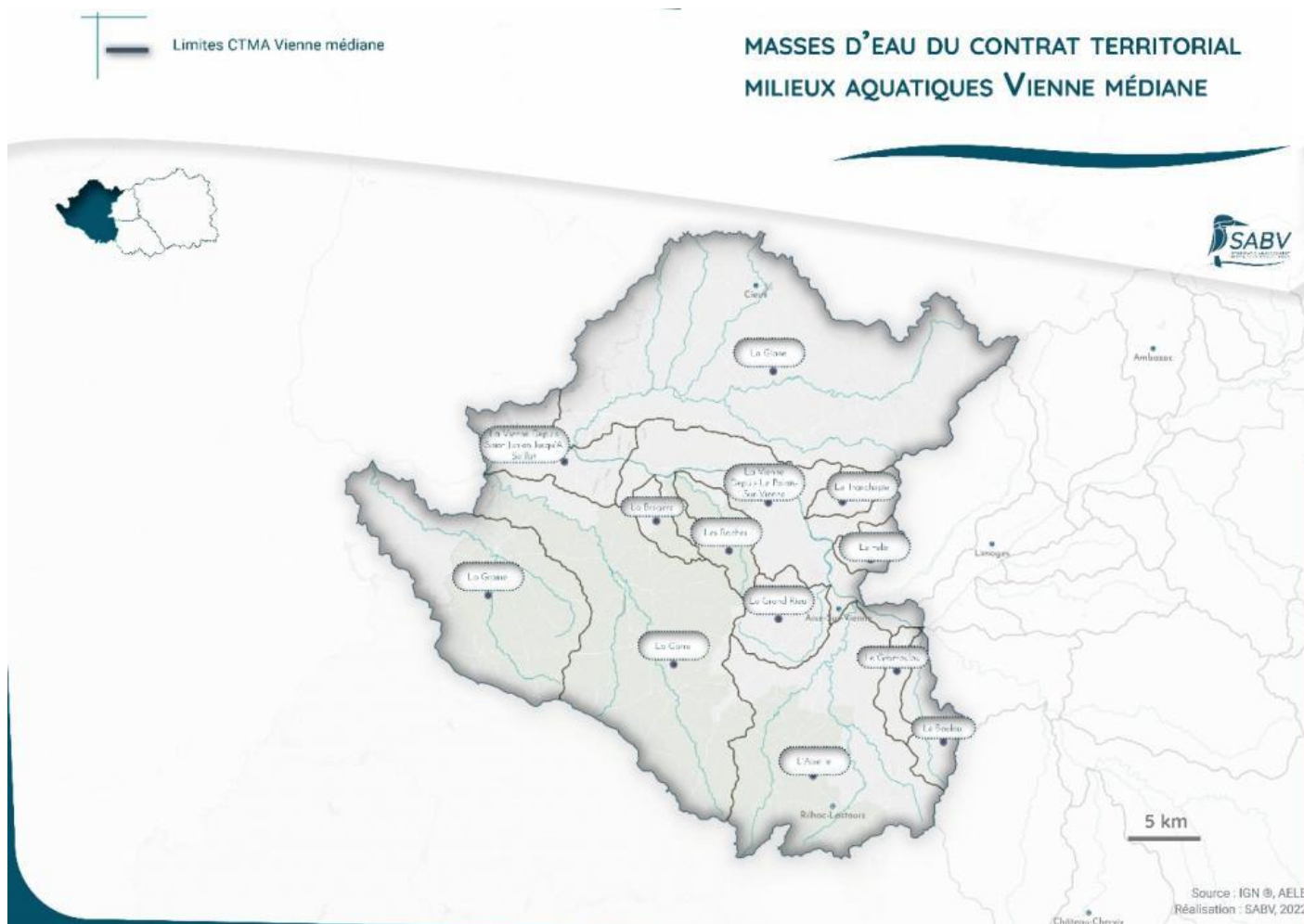
Ce principe s'illustre de la manière suivante :

Bassins hydrographiques partagés dans les CTMA	Maître d'ouvrage principal	Maître d'ouvrage associé
Vienne médiane et ses affluents : Glane et Vienne à partir de Condat sur Vienne	SABV	Limoges Métropole
Vienne médiane et ses affluents : Félix et Tranchepie	Limoges Métropole	SABV
Briance et ses affluents : Briance aval	SABV	Limoges Métropole
Vienne métropolitaine : Ruisseau du Palais et affluents et l'Aurence	Limoges Métropole	SABV

Le découpage hydrographique choisi pour les CTMA suit une logique de masses d'eau et d'enjeux spécifiques à chaque territoire.



1.2 Présentation du territoire Vienne médiane et ses affluents



Le territoire « Vienne médiane et ses affluents » est composé de 13 masses d'eau :

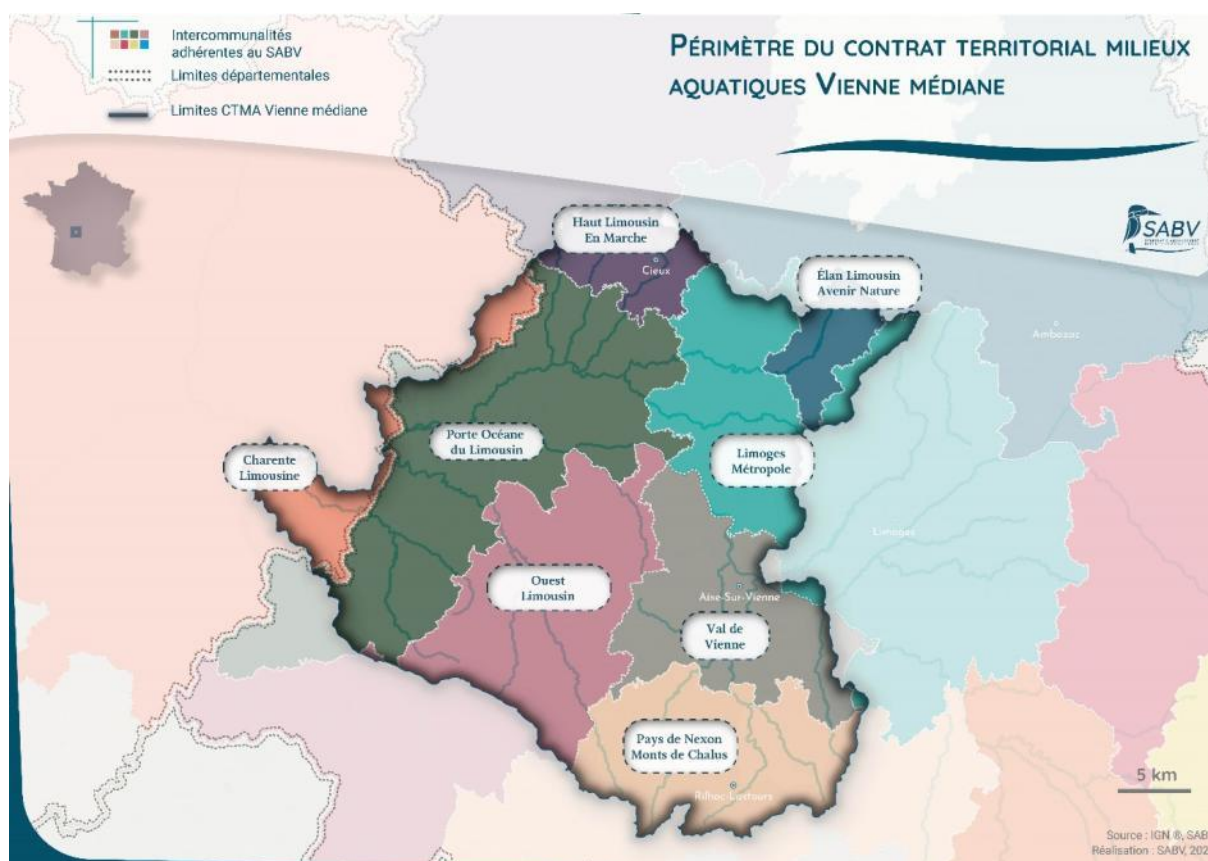
- La Vienne depuis le Palais-sur-Vienne jusqu'à Saint-Junien (FRGR0359b) sur sa partie aval
- La Vienne depuis Saint-Junien jusqu'à Saillat (FRGR0359c)
- L'Aixette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0381)
- La Glane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0382)
- La Gorre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0383)
- La Graine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0384)
- Le Gramoulou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1133)
- Le Boulou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1155)
- Le Grand Rieu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1421)
- Le Félix et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1531)
- La Brégère et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1554)

- Les Raches et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1564)
- Le Tranchepie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1583)

Ce territoire s'étend sur 1.106 km² et concerne 55 communes, réparties sur 8 intercommunalités :

- Communauté urbaine Limoges Métropole
- Communauté de communes Charente Limousine
- Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature
- Communauté de communes Haut Limousin en Marche
- Communauté de communes Ouest Limousin
- Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Chalus
- Communauté de communes Porte Océane du Limousin
- Communauté de communes Val de Vienne

Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, les 7 communautés de communes ont transféré la compétence GEMAPI au SABV, et sur le territoire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, la compétence est partagée via une convention de délégation pour conserver une cohérence hydrographique sur les bassins de la Glane ainsi que sur la Vienne.



Pour une population globale proche de 100 000 habitants, c'est un territoire plutôt rural voire semi urbain. A proximité de la capitale limousine, c'est un territoire très dynamique et en pleine expansion. Situé sur une zone charnière entre la montagne du bassin de la Vienne amont et la plaine du bassin aval, reposant sur un socle granitique, il est caractérisé par un réseau hydrographique très dense et des milieux humides très présents.

L'activité industrielle est fortement liée à la présence de la Vienne : papeteries, mégisseries, tanneries, microcentrales hydroélectriques, carrières constituent l'essentiel.

Sur les bassins versants, l'élevage de bovins et d'ovins domine. L'activité agricole façonne les paysages naturels du bocage limousin. Situé en partie au sein du Parc naturel régional Périgord Limousin, sa diversité de milieux comporte des prairies humides, du bocage, des forêts, étangs et mares, ainsi que quelques tourbières. De plus, ZNIEFF, sites inscrits, réserve naturelle volontaire protègent des espaces remarquables généralement situés autour des rivières.

Les problématiques majeures de ce territoire sont essentiellement l'hydromorphologie dégradée des masses d'eau et l'hydrologie.

Ce territoire est soumis à un climat océanique assez humide avec des températures relativement douces. Il est sujet à une pluviométrie variant de 1000 à 1200 mm/m²/an, avec des précipitations relativement régulières tout au long de l'année, qui connaissent cependant des maxima au printemps et en automne.

A noter que nous sommes en basse montagne, sur un substrat granitique et de gneiss très imperméable où les réserves et zones d'accumulation souterraines d'eau sont rares. De ce fait, la réaction des cours d'eau aux épisodes pluvieux comme aux périodes de sécheresse est assez rapide. De plus, les cours d'eau du territoire ont un régime pluvial-océanique, c'est à dire alimentée principalement par les précipitations.

1.3 Historique du territoire

Depuis les années 2000, une attention particulière est apportée aux cours d'eau de ce territoire grâce aux actions conjointes du Syndicat d'Aménagement de la Vienne et du Syndicat Mixte Vienne Gorre (qui a fusionné avec le SABV depuis janvier 2020) :

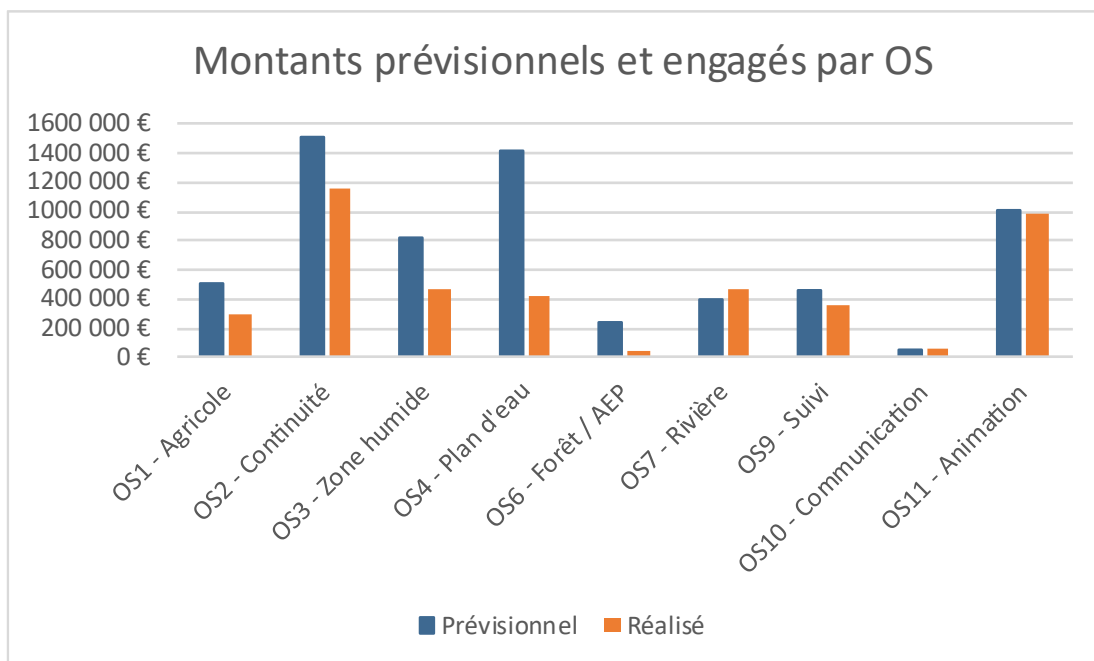
- 2008-2014 : 2 Contrats Restauration Entretien, portés respectivement par le SABV (en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin) et le SMVG sur leur territoire respectif
- 2015-2019 : 1 Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vienne Médiane et ses affluents co-animé par le SABV et le SMVG

Ce premier CTMA a été signé en janvier 2017 pour la période 2015-2019. Ce programme d'actions pluriannuel (5 ans) comportait une quarantaine d'actions portées par 10 maîtres d'ouvrages différents.

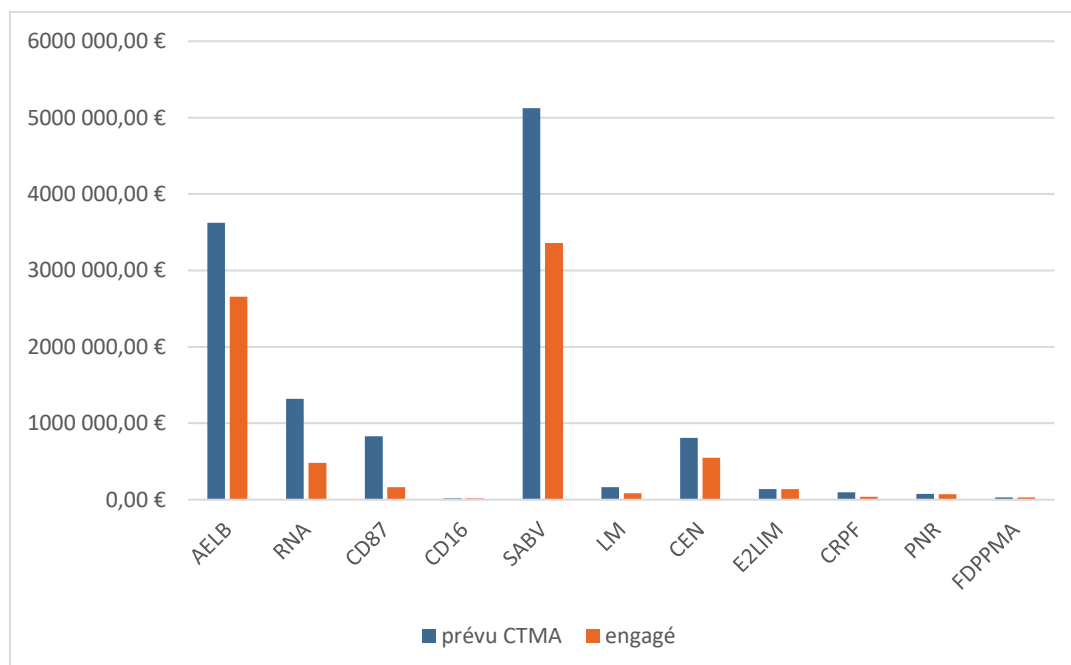
Ce programme était composé de campagnes de suivis des milieux, d'études, de travaux, d'animation et de coordination du contrat et d'un volet sensibilisation / communication, le tout, défini autour de 4 grands enjeux et 12 objectifs :

En 2025, le bilan intermédiaire du 1^{er} cycle (2023-2025) de ce deuxième CTMA a été présenté lors du COPIL du 2 octobre 2025. Le taux de réalisation est de 66% pour ces trois dernières années avec 4,3 millions d'euros investis sur le territoire Vienne Médiane et ses affluents. La synthèse financière est présentée ci-dessous.

Synthèse budgétaire par volet d'action 2023-2025 :



Synthèse budgétaire par signataire du contrat territorial 2023-2025 :



2. Problématiques et enjeux : Concertation et stratégie de l'EPAGE

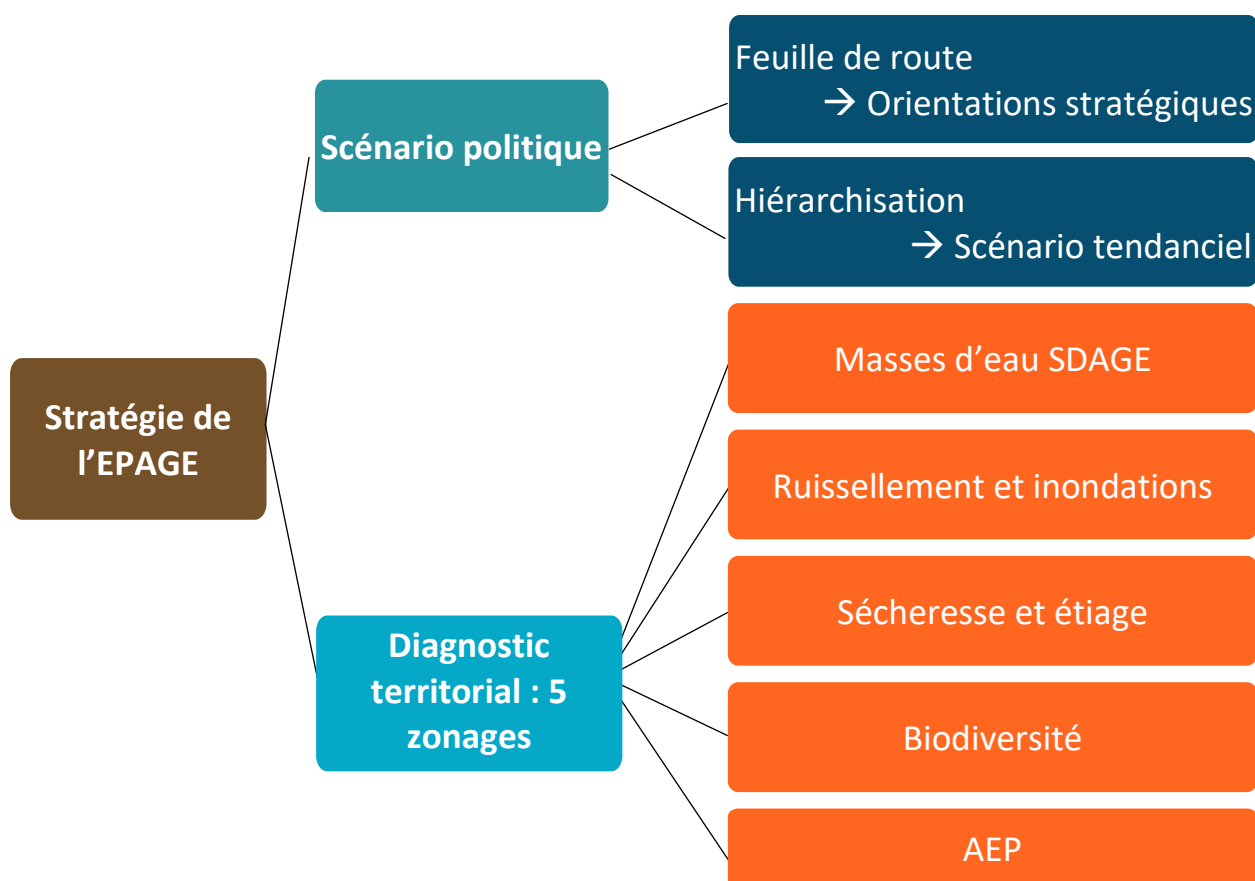
Fort de ces expériences et afin d'identifier les nouveaux enjeux à intégrer dans les futurs CTMA (Vienne Médiane et Briançonnais), une concertation à l'échelle de l'EPAGE a été menée. Certaines thématiques ou problématiques ont pu être ciblées lors de cette concertation suite à un travail d'échanges, de débats et de diverses réunions.

Ces différents enjeux ont été traduits en onze orientations stratégiques que le SABV devra prendre en compte dans les nouvelles programmations de CTMA.

Ces orientations stratégiques se déclinent chacune en plusieurs buts et objectifs.

En complément, en 2021, le SABV a aussi établi un état des lieux / diagnostic sur l'ensemble des masses d'eau pour adapter au mieux les futures actions.

La stratégie de l'EPAGE se base donc sur un scénario politique et un diagnostic territorial (5 zonages).



2.1 Scenario politique

Dans la stratégie établie à l'échelle de l'EPAGE, ce scenario politique comprend une feuille de route et une hiérarchisation des enjeux par masse d'eau.

○ Feuille de route : 11 orientations stratégiques



La définition de ces orientations stratégiques ainsi que de leurs buts et objectifs correspondants sont ressortis des différentes réunions de concertation (débat, ateliers, jeu sérieux, échanges...). Le tableau présent en [annexe 1](#) précise les buts et objectifs de chacune de ces orientations stratégiques, qui constitueront la base des fiches action.

○ Hiérarchisation des orientations stratégiques par masse d'eau

Pour chaque masse d'eau, une hiérarchisation a été réalisée grâce à un système de notation à attribuer pour chaque orientation stratégique. Elle se traduit par un graphe radar présentant 2 niveaux de notation : 1 note définie par les élus et/ou 1 note définie par les agents du SABV.

Le résultat de cette analyse est présenté en [annexe 2](#).

2.2 Diagnostic territorial

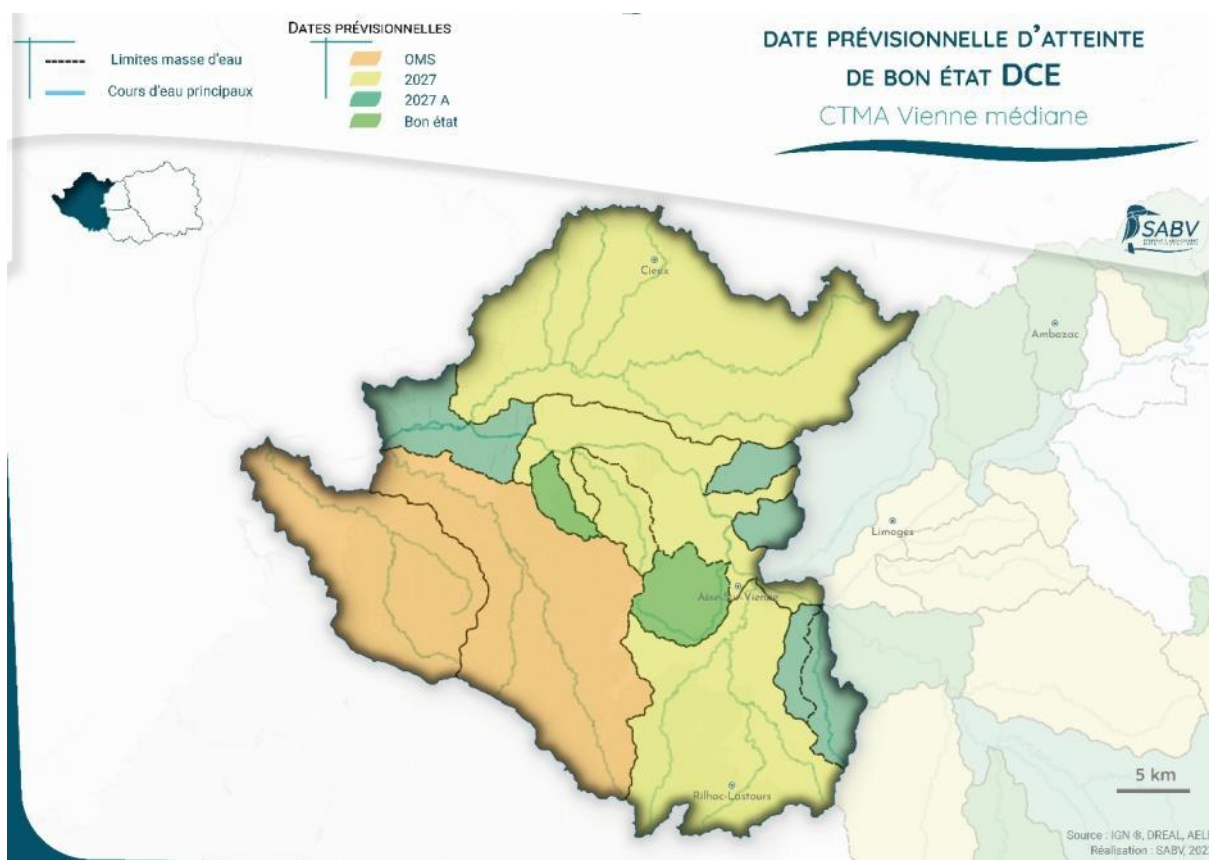
En parallèle et pour compléter les résultats de ce travail de concertation et cette feuille de route politique, le SABV a réalisé un diagnostic de son territoire suivant cinq zonages :

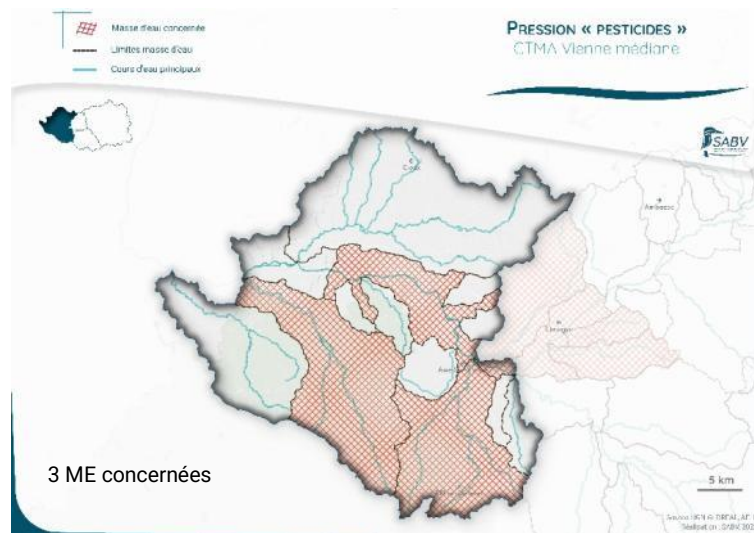
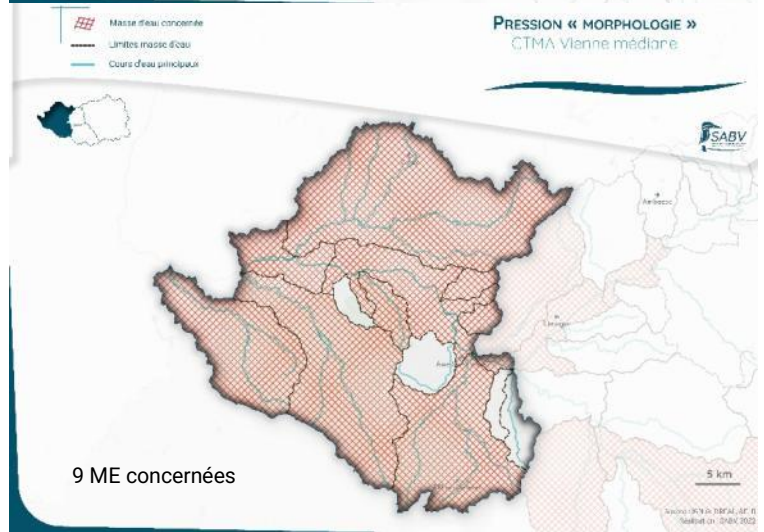
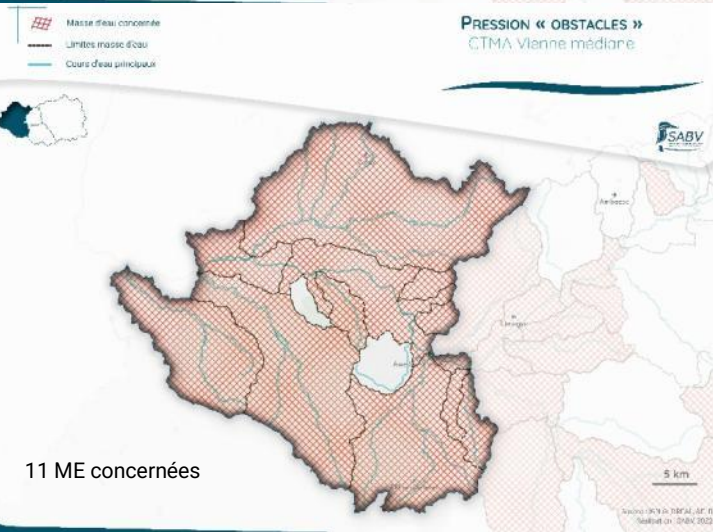
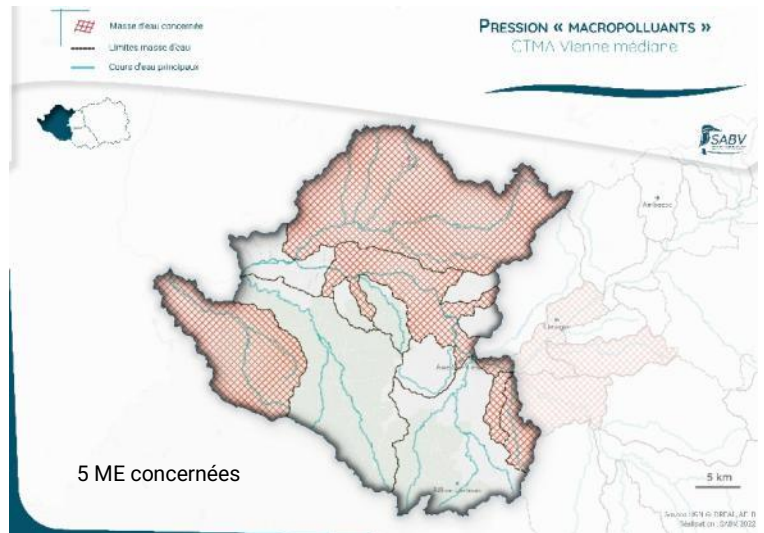
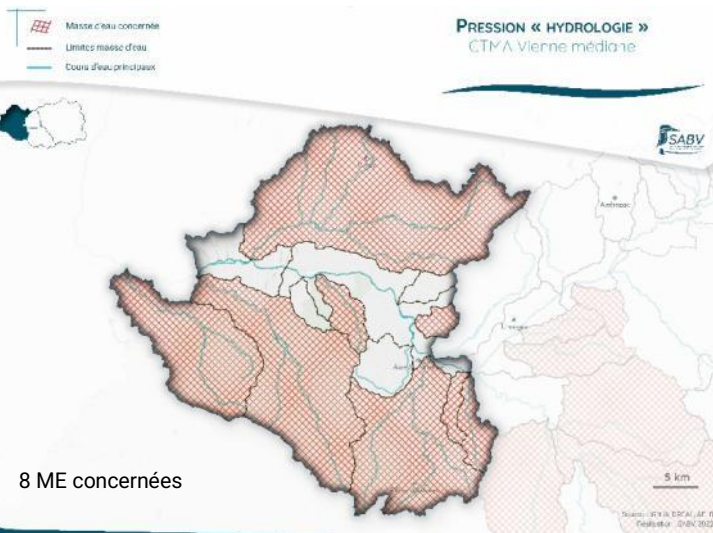
- Zonage 1 : pressions par masses d'eau identifiées dans le SDAGE
- Zonage 2 : ruissellement et inondation
- Zonage 3 : sécheresse et étiage
- Zonage 4 : biodiversité
- Zonage 5 : alimentation en eau potable

Le zonage 1 constitue notre zonage de référence afin de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau. Toutefois, dans un contexte de changement climatique et avec une redistribution de la pluviométrie annuelle déjà visible sur les territoires, il est apparu nécessaire d'intégrer 4 zonages supplémentaires, traduisant les nouveaux enjeux de la ressource en eau et du partage de cette dernière.

○ Zonage 1 : pressions par masses d'eau identifiées dans le SDAGE

Ce zonage correspond à l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne de 2019 et aux différentes pressions identifiées pour chaque masse d'eau. Ces pressions font référence à l'objectif d'atteinte du bon état écologique et par conséquent aux paramètres (=thématiques) pour lesquels il semble prioritaire d'intervenir.

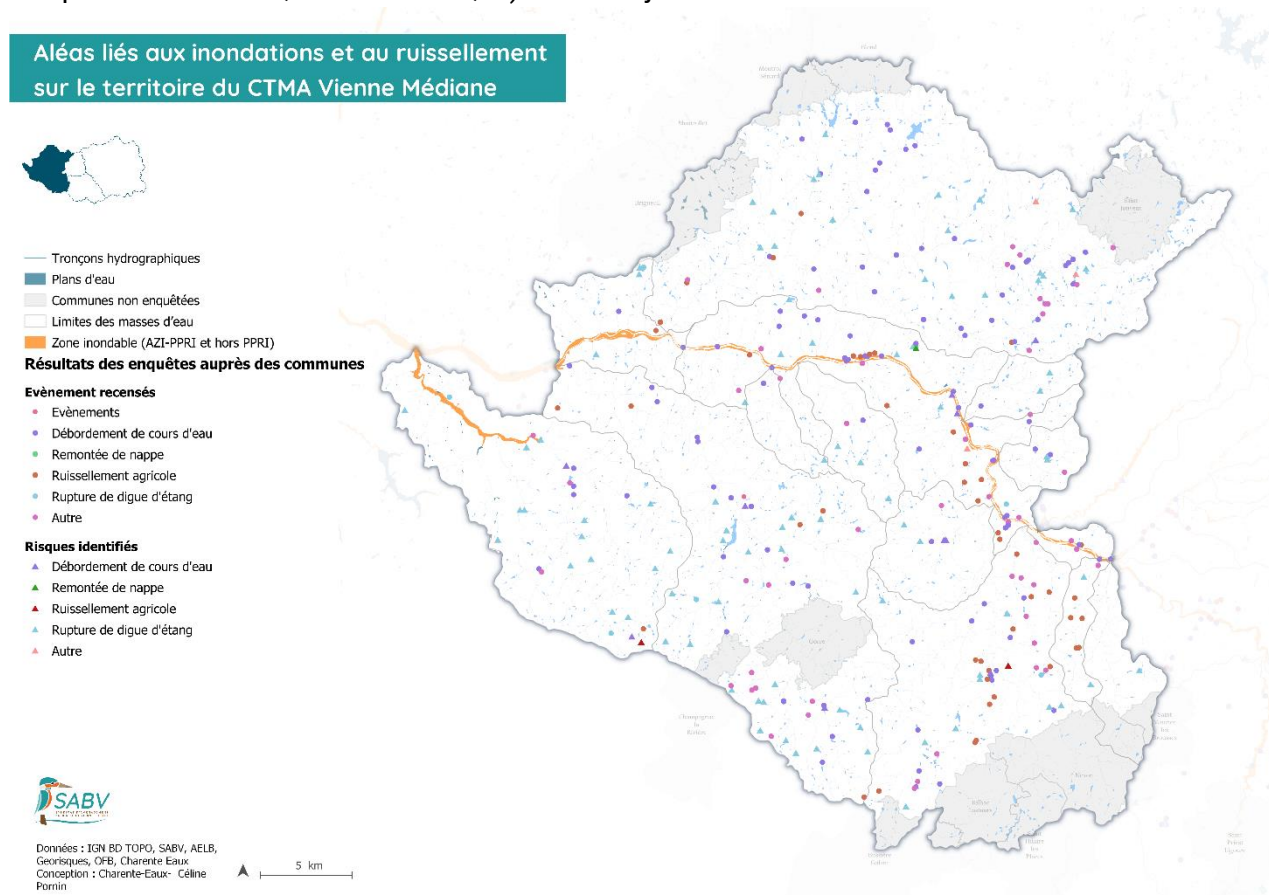




La synthèse du zonage DCE par masse d'eau est présenté dans le tableau de l'annexe 3.

○ Zonage 2 : ruissellement et inondation

Compte tenu du contexte de changement climatique, de l'évolution de l'occupation des sols sur les bassins versants et afin de mieux appréhender l'enjeu de Prévention des Inondations (PI) sur le territoire, une enquête auprès des communes a été réalisée afin de dresser un état des lieux des phénomènes d'inondations connus (débordement de cours d'eau, présence de zones d'expansion de crues, ruissellement, ...) et des enjeux associés.

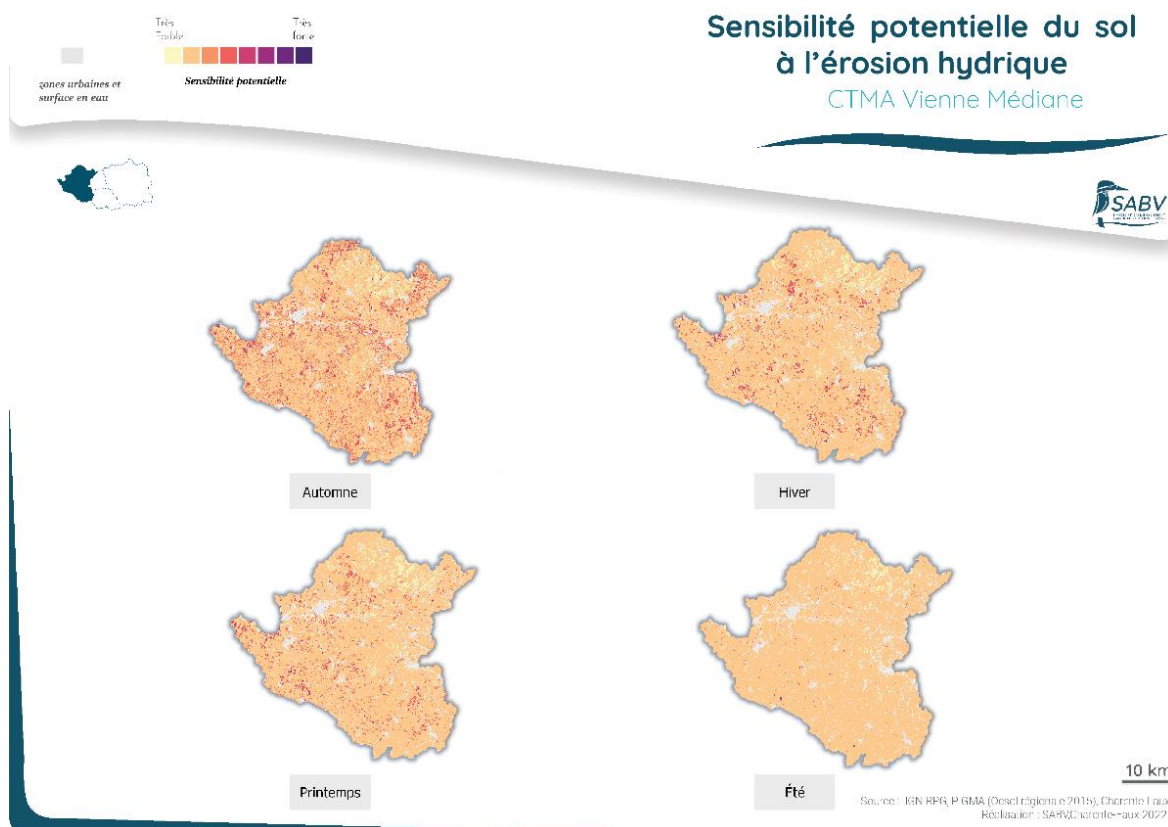


L'enquête auprès de l'ensemble des communes du territoire sera finalisée en 2022.

En parallèle à cette démarche, une étude d'analyse cartographique a été réalisée par Charente Eaux afin de d'établir des cartes thématiques à l'échelle des communes, des intercommunalités ou des bassins versants sur les thématiques suivantes :

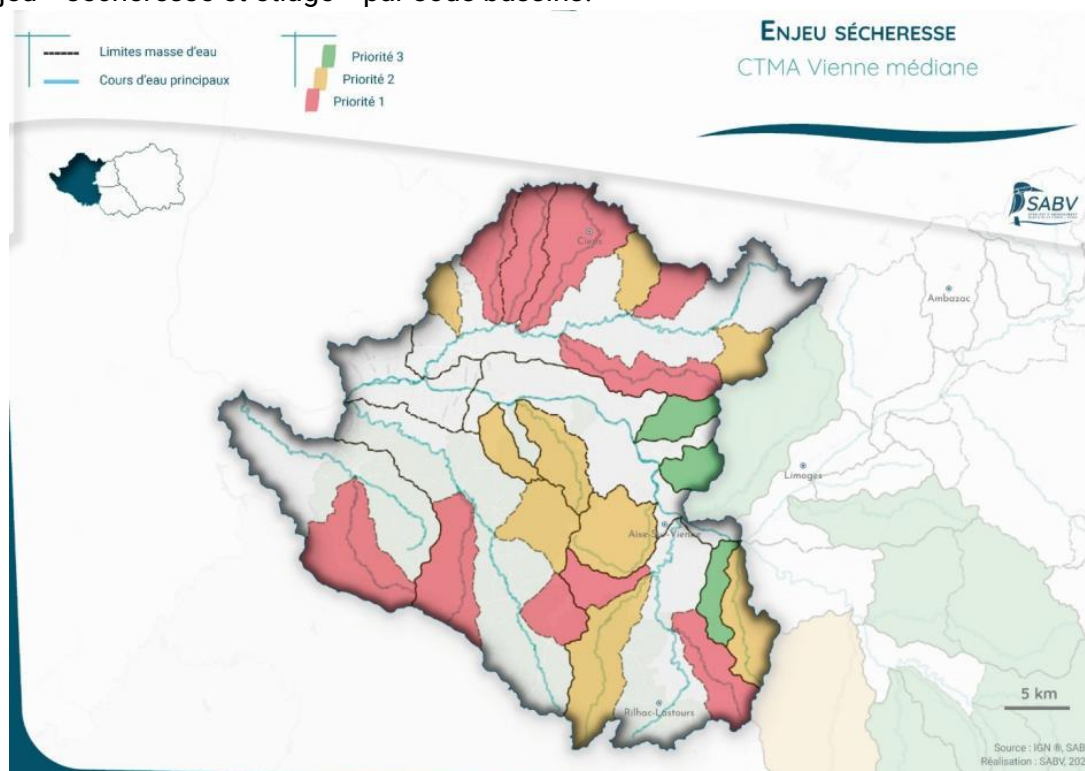
- carte de vulnérabilité,
- carte de sensibilité potentielle à l'érosion des sols (résultats présentés ci-dessous),
- carte des volumes ruisselés par sous bassin,
- carte des zones potentielles d'accumulation d'eau.

Les cartes ci-dessous permettent de mieux visualiser les secteurs potentiellement sensibles au ruissellement.



○ Zonage 3 : sécheresse et étiage

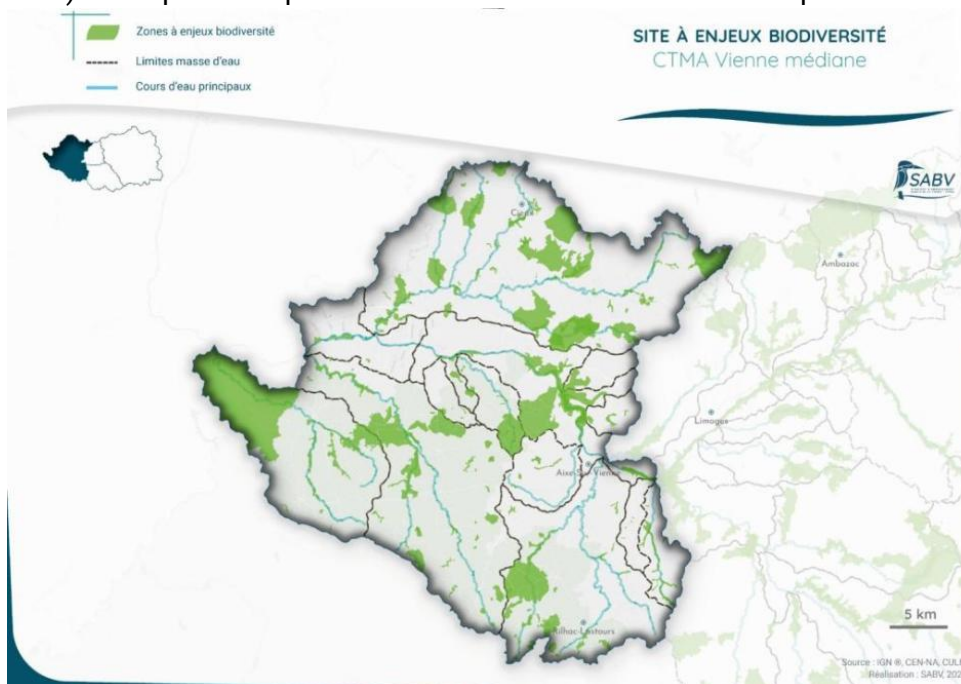
Une étude de type « HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) a été réalisée par le SABV en 2019 et constitue la base de ce zonage. Cette étude prend en compte les prélèvements et usages exerçant une pression sur la ressource en eau, mais aussi l'analyse de l'évolution des débits moyens et l'incidence sur les milieux. Ce travail a permis de définir un niveau de priorité face à cet enjeu « sécheresse et étiage » par sous bassins.



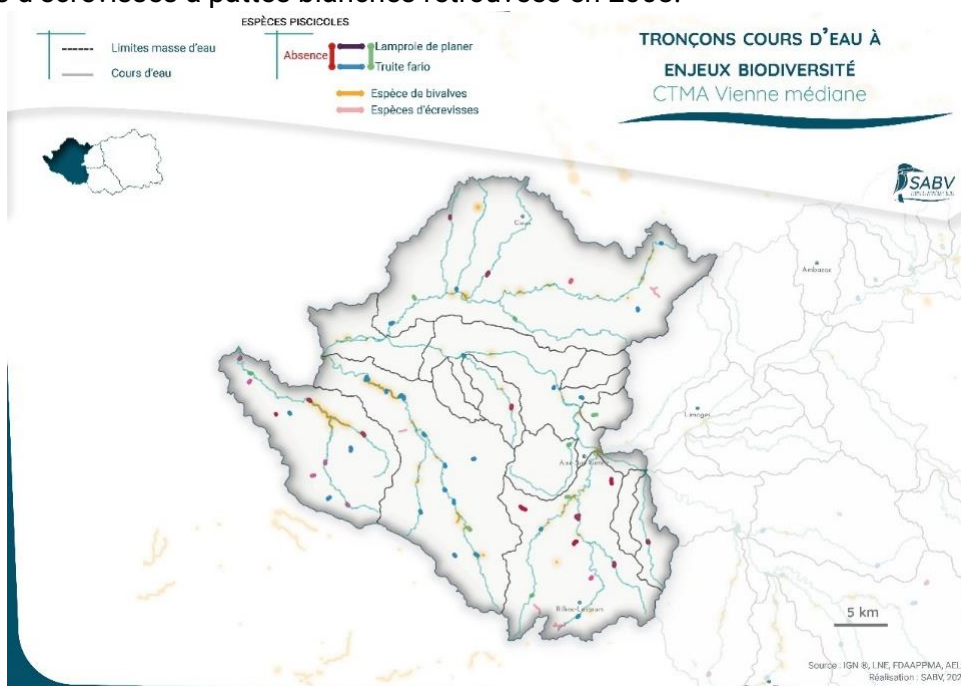
○ Zonage 4 : biodiversité

Ce zonage « biodiversité » est réalisé en deux parties :

- **Sites à enjeux biodiversité** : il compile les secteurs définis par le CEN Nouvelle-Aquitaine (Aires foncières), par la Communauté Urbaine Limoges Métropole (Sites Naturels à Intérêt Communautaire) ainsi que les Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental 87.



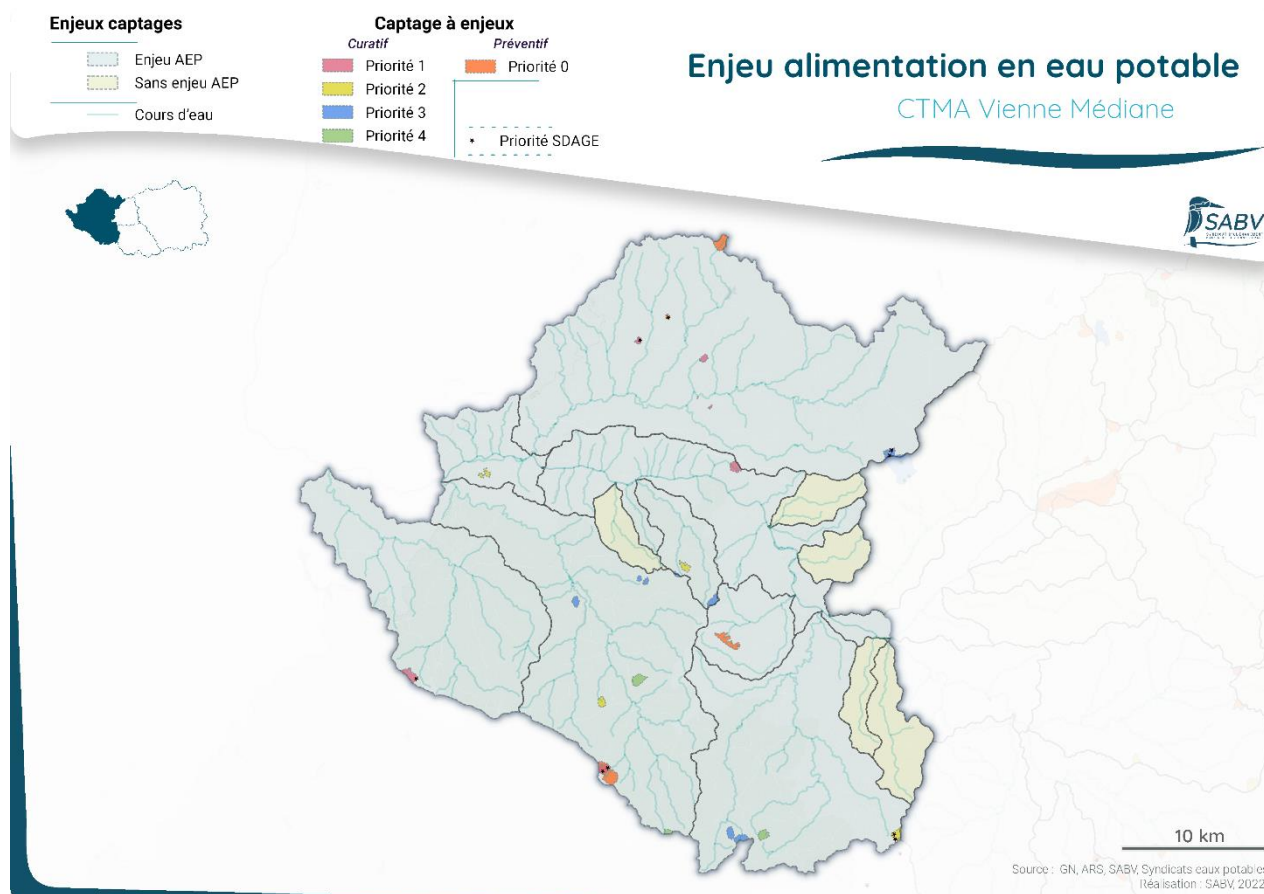
- **Tronçons de cours d'eau à enjeux biodiversité** : ils sont définis par la présence d'espèces cible, ayant des exigences écologiques pertinentes et complémentaires pour caractériser des secteurs à enjeux Biodiversité : il s'agit, ici, de la prise en compte de la présence de la Lamproie de Planer et de la Truite fario dans les pêches électriques réalisées en 2014 et 2019, mais également les secteurs de cours d'eau où il existe des données de présences d'espèces de bivalves à enjeu patrimonial (*Unio crassus*, *Margaritifera margaritifera*, *Potomida littoralis*) ou des secteurs potentiels d'accueil de ces espèces, et enfin des stations d'écrevisses à pattes blanches retrouvées en 2008.



○ Zonage 5 : alimentation en eau potable

Un travail engagé avec les gestionnaires d'eau potable a permis de dresser un inventaire des captages présents sur le territoire de l'EPAGE et de définir les éventuelles problématiques identifiées sur lesquelles il est essentiel de travailler. Il sera également nécessaire de poursuivre les efforts de préservation de bonne qualité et quantité d'eau sur les captages en bon état. Les différents périmètres rapprochés de protection de ces captages ont donc été identifiés comme des périmètres d'intervention, avec des niveaux de priorité différents suivants les problématiques.

L'intégration des captages sensibles du SDAGE a également été faite.



○ SYNTHÈSE

L'ensemble de ces zonages permet d'avoir une analyse fine du territoire, tenant compte des enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau, et plus largement de la bonne gestion de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité afin de répondre aux différents usages d'intérêt général du territoire, ainsi qu'à sa biodiversité associée.

Ils vont permettre de définir et de prioriser les actions à mettre en œuvre à travers les 11 orientations stratégiques.

Le tableau ci-dessous synthétise l'état de chaque masse d'eau au regard des 5 zonages présentés dans les paragraphes précédents. Le code couleur définit le niveau d'enjeu de la masse d'eau pour chaque zonage : **Enjeu fort**, **Enjeu moyen**, **Enjeu faible**. Les cartes correspondantes à ce tableau selon le niveau d'enjeu pour chaque zonage sont en [annexe n°4](#).

Zonages		Zonage DCE	Zonage Ruissellement et inondation	Zonage Sécheresse et étiage	Zonage Biodiversité	Zonage AEP
Masses d'eau						
FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0384	LA GRAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1531	LE FELIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1155	LE BOULOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1133	LE GRAMOULOLO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS LE PALAIS-SUR-VIENNE JUSQU'A SAINT-JUNIEN					
FRGR1564	LES RACHES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT					
FRGR1583	LE TRANCHEPIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1421	LE GRAND RIEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1554	LA BREGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					

Le zonage principal, qui va servir de référence pour la planification des actions, est celui de la DCE. Il tient compte du nombre de pressions identifiées sur la masse d'eau et du délai d'atteinte du bon état écologique.

Le zonage « Ruissellement et inondation » tient compte des masses d'eau concernées par des périmètres de PPRI ou d'AZI et des résultats des enquêtes réalisées dans les communes, notamment du nombre de débordements de cours d'eau et de coulées de boues recensés ainsi que du nombre de plans d'eau présentant un enjeu sécurité lié à la présence d'une route ou d'un chemin sur la chaussée.

Le zonage « Sécheresse et étiage » reprend les niveaux de priorité définis dans l'étude « HMUC ».

Le zonage « Biodiversité » met en enjeu fort les masses d'eau ayant une superficie importante concernée par le zonage biodiversité et qui abritent des espèces aquatiques indicatrices d'un bon état du milieu ou patrimoniales.

Enfin, le zonage AEP classe les masses d'eau suivant la présence de captage AEP et leur état. Il tient compte de la nécessité de mettre en œuvre des actions curatives et/ou préventives.

Le schéma en [annexe 5](#) présente les interactions entre les zonages et les orientations stratégiques afin de répondre aux différentes pressions identifiées par le SDAGE Loire Bretagne. En complément, le tableau en [annexe 6](#) présente le lien entre les zonages et les orientations stratégiques en déclinant les thématiques des actions qui seront mise en œuvre afin d'améliorer la situation.

3. Stratégie et priorités d'intervention

3.1 Stratégie d'intervention

De manière générale, la stratégie d'intervention établit par les élus du SABV, consiste à agir en priorité sur les masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état écologique est relativement accessible et possible rapidement pour répondre aux pressions identifiées dans le SDAGE de manière pertinente et efficace.

Les principes de mise en œuvre de la stratégie est donc la suivante :

- la priorité 1 (engagement et réalisation en années 1 à 3 du contrat) concerne :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027A, avec un engagement des actions pour tous les OS et sur l'ensemble des sous bassins, quel que soit le niveau de priorité défini suivant chaque OS
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et moyenne et sur les sous bassins versants en priorité 1 voire 2
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et sur les sous bassins versants en priorité 1

- la priorité 2 (engagement dans la fin de la 1^{ère} partie du contrat et réalisation jusqu'à la fin du contrat) concerne :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et moyenne et sur les sous bassins versants en priorité 2 et 3
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et sur les sous bassins versants en priorité 2 et 3

- la priorité 3 (engagement et réalisation en années 4 à 6 du contrat) concerne :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité faible et sur tous les sous bassins versants
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité faible et sur tous les sous bassins versants

Les stratégies d'intervention pour chaque thématique d'intervention sont déclinées dans les paragraphes suivants. Elles permettent de mieux comprendre comment les structures qui mèneront des actions dans ce CTMA vont intervenir de façon coordonnée et complémentaire.

3.1.1 Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource (OS1)

Le SABV s'entourera de structures compétentes afin de répondre aux besoins des agriculteurs en tenant compte de la fragilité de la ressource en eau.

Cela passe essentiellement par la poursuite des Diagnostics. Le SABV en assurera la maîtrise d'ouvrage et les opérateurs agricoles seront prestataires pour la réalisation du volet agronomique et

d'autres pour le volet « haies ». Le cahier des charges sera mis à jour dans l'objectif d'aider les agriculteurs à améliorer leurs pratiques ou favoriser les « bonnes pratiques déjà mises en œuvre ». Suivant les thématiques identifiées sur l'exploitation, le Diagnostic pourra être adapté au cas par cas. Si besoin, l'exploitant pourra être orienté vers un accompagnement spécifique comme par exemple un projet lié à la mise en défens des berges et à l'abreuvement du bétail, ou encore vers des plantations de haies ...

Des réunions d'information seront réalisées à destination des agriculteurs des bassins versants ciblés pour présenter les dispositifs existants : Diagnostics mais également les outils de protection des berges et abreuvement, ainsi que sur les AAP existants (IAE, Pacte Haie, ...).

Une particularité sera mise en place pour les zones de captages AEP comme pour la période du premier cycle de ce CTMA (2023-2025). En effet, le travail du SABV, dans ces secteurs, va consister à proposer systématiquement des Diagnostics aux agriculteurs exploitant des parcelles dans les périmètres de protection de ces captages. Cette intervention se fera en collaboration avec les gestionnaires de ces captages et dans le but de diminuer certaines pollutions ou problématiques liées aux pratiques agricoles.

3.1.2 Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques (OS 2)

Afin de mieux tenir compte des usages et enjeux concernant le devenir des ouvrages hydrauliques, un arbre de décision (*annexe n°7*) a été réalisé pour déterminer l'intervention du SABV. Cet arbre de décision tient compte du statut des ouvrages, de leurs usages et de la notion d'intérêt général.

Plusieurs études ont été initiées dans le précédent CTMA et ces ouvrages seront donc prioritaires pour la phase travaux. Pour ceux situés sur des cours d'eau en Liste 2, certains projets seront réorientés suite à la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.

Le but de ces opérations reste la restauration du le transport sédimentaire et l'amélioration des déplacements des espèces piscicoles sur les bassins versants marqués par une pression « Obstacle » ou « Morphologie », en conservant une logique d'axe notamment en partenariat avec HYDRO BV sur la Vienne.

La petite continuité sera également prise en compte : ouvrages de type passages busés en partenariat avec les gestionnaires des voiries (communes, intercommunalités ou Conseil départemental 87), passages à gué, ... Ces projets seront initiés en étroite collaboration avec les Fédérations de pêche, en lien avec les diagnostics réalisés lors du précédent CTMA.

Des suivis avant, pendant et après travaux pourront aussi être mis en œuvre pour certains projets afin d'évaluer l'efficacité des travaux. Une vigilance plus accrue sera accordée aux bassins accueillants des bivalves et des suivis spécifiques pourront être réalisés.

3.1.3 Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques (OS 3)

Au-delà de l'acquisition foncière déclinée ci-dessus, différentes actions seront mises en œuvre sur les zones humides, en tenant compte des secteurs identifiés dans le zonage biodiversité, mais aussi dans les zonages inondation et ruissellement (ZEC) et sécheresse (rôle de soutien d'étiage des zones humides).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et le PnrPL mettront également en place différents outils pour améliorer la gestion des zones humides : convention de gestion ou de maîtrise d'usage, baux... Les propriétaires de zones humides auront également la possibilité de bénéficier des conseils de ces structures et des animations de réseaux proposés aux adhérents au travers des animations des réseaux (propriétaires privés ou publics, agriculteurs, forestiers ou autres). Des plans de gestion seront réalisés pour adapter au mieux les pratiques et/ou les travaux à prévoir. Les

parcelles achetées par les structures signataires du CTMA pourront faire l'objet de travaux de restauration (bucheronnage, création de mares...) et/ou de remise en pâturage selon les sites. Le programme « Deviens Ambassadeur D'Une Mare » (DADUM) sera également déployé sur le territoire du CTMA dans une logique de poursuivre l'amélioration de connaissances et le développement de la continuité écologique grâce à un réseau de mares. La FREDON 87 mettra en œuvre son expérience d'animation de réseau et d'assistance technique sur la gestion des espèces exotiques envahissantes, en particulier au sein du zonage biodiversité.

3.1.4 Vers une politique concertée du devenir de la gestion des étangs (OS 4)

Dans le diagnostic réalisé par le SABV, de nombreux plans d'eau ont été ciblés prioritaires. Un arbre de décision en *annexe n°8*, prenant en compte les différents statuts et usages, a été validé par les élus de l'EPAGE et permettra de s'orienter vers les étangs sur lesquels une intervention pourra être mise en œuvre.

Les propriétaires concernés bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur situation (accompagnement pour l'étude, pour le volet administratif et financier, pour le choix de la solution technique, pour le suivi du chantier en phase travaux). L'objectif est de mettre aux normes ou effacer certains étangs pour rétablir la continuité écologique, améliorer la qualité de l'eau (cyanobactéries, température...) et limiter les assèchs des cours d'eau (évaporation : zonage sécheresse).

Il existera deux types d'interventions pour les étangs :

- Certains bassins versants ont été ciblés comme prioritaires (exemple du bassin du Gôt) pour cette thématique, dans ce cas, le SABV écrira aux propriétaires selon l'arbre de décision : intervention active.
- Pour les propriétaires ayant pris contact eux même avec le SABV, le même arbre de décision s'appliquera pour connaître les conditions d'accompagnement : intervention passive.

Des suivis avant, pendant et après travaux pourront aussi être mis en œuvre pour certains projets afin d'évaluer l'efficacité des travaux.

Devant la méconnaissance du grand public sur les bénéfices apportés à la ressource en eau grâce à l'effacement des étangs, des opérations de communication seront poursuivies au côté notamment de l'EPTB Vienne.

3.1.5 Vers des solutions garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année (OS 5)

Cette thématique est transversale et rassemble les études ou les réflexions à engager afin de mieux identifier les bassins en tension (compléments des études HMUC et l'amélioration des connaissances des débits biologiques avec l'EPTB Vienne), de proposer des outils pour améliorer la définition des besoins en eau des différents usagers et les aider à réaliser des économies (MAEc pour les exploitants agricoles, diagnostic auprès des collectivités pour encourager les économies d'eau) ou encore développer des solutions fondées sur la nature pour permettre de ralentir le ruissellement de l'eau sur les bassins (optimiser les capacités de stockage existantes et favoriser le restockage de l'eau dans les sols, ...).

3.1.6 Vers la participation à un gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captage

Le zonage AEP traduit la présence de captages présentant des problématiques identifiées par les gestionnaires d'eau potable et l'ARS. L'intérêt de cette démarche, nouvelle dans les CTMA, est de travailler à la protection de la qualité des eaux de ces captages de la manière suivante :

- Intervention curative : pour les captages avec des problématiques identifiées
- Intervention préventive : pour les captages en bon état afin de les préserver

- Intervention prospective : pour les captages dont la remise en service est envisagée

La stratégie foncière viendra également s'intégrer dans ce volet AEP (cf. paragraphe 3.1.3 ci-dessus) ainsi que la stratégie agricole (cf. paragraphe 3.1.1).

Des animations et accompagnements techniques du CRPF ou de l'URCOFOR voire de l'ONF ainsi que des plans de gestion forestiers pourront être réalisés dans ces zones de captages pour améliorer les pratiques forestières et limiter les impacts négatifs sur les eaux des captages. De plus, sur le territoire du PNR, la charte forestière en place viendra compléter les actions engagées sur les périmètres AEP à enjeu forestier.

Enfin, le laboratoire E2Lim poursuivra l'étude analytique pour connaître les problématiques de pollution liées pesticides sur les captages AEP et proposer les bonnes modalités de réduction.

3.1.7 Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels (OS 7)

Les cours d'eau principaux ont fait l'objet de travaux de restauration de ripisylve lors du CTMA précédents (Aixette, Gorre, Glane, Graine, ...). Cependant, sur certains affluents, les ripisylves sont très dégradées et devront être restaurées. Cette intervention se fera essentiellement sur les affluents prospectés en 2021 et/ou ceux sur lesquels le risque inondation est existant.

Des opérations de reconquête de la qualité morphologique des cours d'eau seront également engagées : diversification des habitats, restauration de frayères à brochets dans les zones d'expansion de crue sur l'axe Vienne, ...

Une veille sur l'axe Vienne en PPRI en amont des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques sera réalisée pour limiter le risque inondation. Des interventions pourront être envisager sur les secteurs jugés à risque (enlèvement sélectif des embâcles à risque de mobilité accrue, câblage d'arbres pour conserver des habitats, ...) et des plantations pourront être engagés pour palier à un déficit de ripisylve fonctionnelle.

Ces plantations permettront par la même occasion de renforcer les corridors écologiques (zonage biodiversité). En effet, certains secteurs présentent des zones de ruptures de continuités ou des zones où elles doivent être renforcées.

Par le même raisonnement, des plantations de haies seront nécessaires dans certains secteurs. Ces plantations seront également bénéfiques pour limiter le ruissellement et feront écho à l'étude du zonage inondation et ruissellement.

Le SABV prendra contact avec les communes ou les agriculteurs des territoires ciblés dans ces deux études (démarche active) ou les personnes le souhaitant pourront entrer en contact avec le SABV qui les accompagnera de la même façon (démarche passive).

3.1.8 Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau (OS 8)

Cette thématique traduit la volonté de l'EPAGE de poursuivre une stratégie partagée, territorialisée et thématique, issue de la démarche de concertation engagée en 2021. Elle met également en avant le souhait de trouver une synergie entre les différents acteurs afin de bénéficier des outils propres à chacun permettant de renforcer voire de compléter les actions du CTMA.

Cette organisation sera détaillée dans le paragraphe 5.

3.1.9 Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques (OS 9)

Afin de suivre et d'évaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, des suivis analytiques sont régulièrement réalisés par le SABV (suivis poissons, macro invertébrés et diatomées). Un calendrier des différents suivis a été défini selon les enjeux, les interventions et les secteurs.

Selon les pressions identifiées dans le SDAGE et les enjeux sur chaque masse d'eau, d'autres suivis pourront être proposés comme des suivis sur les macrophytes (IBMR), des suivis physico-chimiques ou encore des suivis pesticides.

Des suivis de certaines zones humides seront nécessaires, notamment des suivis piézométriques ou via le protocole Liger, pour mieux appréhender l'impact des modifications de gestion et/ou des travaux sur le fonctionnement du milieu humide.

Des études scientifiques seront conduites de manière ciblées suivant les pressions DCE afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnements des collectivités et des usagers : des études hydromorphologiques pour comprendre l'origine des dysfonctionnements constatés et trouver des solutions adaptés, des suivis d'espèces indicatrices afin d'évaluer le potentiel d'accueil de certains habitats en vue d'une restauration adaptée, des études intercontrat sur l'incidence des micropolluants sur la faune et la flore inféodée aux milieux aquatiques,

3.1.10 Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau (OS 10)

La communication est un outil indispensable car elle facilite l'acceptation des actions engagées sur le territoire. Elle se déclinera de différentes manières afin de cibler des publics variés et viendra en accompagnement des interventions réalisées sur les différentes masses d'eau.

Les outils existants seront déployés sur le territoire du CTMA :

- le bus itinérant « Au fil de l'Eau, la nature à ma porte ! »,
- des animations spécifiques pour les scolaires,
- des animations annuelles : Récréasciences, « escape game », « Défi Nature », des sorties nettoyage de cours d'eau en canoë kayak, la Fêtes des mares, les Journées Mondiales des Zones Humides, la semaine du développement durable, etc...

Une synergie est recherchée avec les partenaires qui disposent également d'outils d'animation comme le PnrPL ou l'EPTB vienne par exemple. L'OIEAU sera également un partenaire privilégié, avec des actions ciblées.

3.1.11 Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau (OS 11)

Cette thématique rassemble les besoins financiers nécessaires pour permettre la mise en œuvre et assurer le bon déroulement du programme d'actions.

3.2 Stratégie foncière

Le zonage biodiversité a permis d'identifier, à l'échelle de l'EPAGE, les secteurs à fort enjeu patrimonial où une stratégie foncière sera mise en œuvre.

Sur les masses d'eau dégradées, l'acquisition foncière essentiellement des zones humides pourra être poursuivie en priorité au sein du zonage biodiversité, en conservant une logique d'extension des entités de gestion historiques des différentes structures partenaires (Conservatoire d'Espaces

Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et SABV). Suivant les opportunités, des communes ou des intercommunalités pourront également se porter acquéreur de parcelles à enjeu. Suivant les opportunités et suite à l'animation « Zone humide » portée par chaque structure (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole, PnrPL) des conventions de gestion ou de maîtrise d'usage pourront être établies le cas échéant, voire des ORE. Certains sites pourront également bénéficier de plans de gestion avant la mise en œuvre de travaux de restauration.

Concernant plus particulièrement, les zonages « AEP » et « Ruissellement et inondations », les acquisitions foncières seront également privilégiées afin de maîtriser les pratiques et préserver les zones d'expansion de crues, elles seront alors généralement portées par le SABV dans une logique de partenariat local.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) appartenant et gérés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne peuvent continuer d'évoluer et des acquisitions du Département pourront éventuellement avoir lieu pour compléter la préservation de certains sites à enjeux.


Pour ce seconde cycle (2026-2028), il est prévu de travailler sur une étude spécifique de veille foncière pour améliorer les résultats sur ce volet.

3.3 Priorisation par masse d'eau selon les différentes orientations stratégiques

Pour chacune des masses d'eau du CTMA Vienne médiane et ses affluents, chaque orientation stratégique a fait l'objet d'une priorisation (sauf les OS5 et OS9 qui sont plus transversaux et les OS10, OS11 qui concernent la gouvernance et la communication). La synthèse à l'échelle du CTMA est présentée en [annexe 9](#).

Pour affiner le travail de diagnostic suite aux zonages, cette priorisation a également été réalisée à l'échelle des sous-bassins dans chacune des masses d'eau, après un état des lieux et diagnostic précis réalisé pour chaque orientation stratégique.


Une synthèse des orientations stratégiques, zonages, priorités, et perspectives d'intervention est présentée dans les fiches suivantes pour chaque masse d'eau.

MASSE D'EAU	La Vienne depuis le Palais-sur-Vienne jusqu'à Saint-Junien (FRGR0359b) à partir de Condat sur Vienne					
PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT		AUTRES ZONAGES			
Macropolluant Morphologie Obstacles Pesticides	2027		Ruissellement / Inondation		Enjeu moyen	
			Sécheresse / Etiage		-	
			Biodiversité		Enjeu moyen	
			AEP		Enjeu faible	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1			ME Vienne			ME Vienne
Sous-BV Priorité 2		ME Vienne		ME Vienne		
Sous-BV Priorité 3	ME Vienne				ME Vienne	
CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU						
<p><i>Caractéristiques générales</i> : Superficie du bassin versant : 122,74 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 34,6 km Partage de la masse d'eau avec Limoges Métropole PPRI sur l'axe Vienne Continuité écologique : Liste 2 art 214-17 CE 2ème catégorie piscicole et potentiel fort pour les bivalves ZHIEP "0" + Projet de Réserve Naturelle Régionale</p> <p><i>Bilan du CTMA 2015-2019</i> : Actions de restauration et diversification des milieux : pas de travaux réalisés mais diagnostic de la Vienne en cours (embâcles + EEE) 1 étude de seuil réalisée et 2 étangs effacés</p> <p>Actions agricoles : Animation agricole sur les TPCE avec 1 agriculteur engagé en MAE et 6 DIE réalisés Actions zones humides : 67 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention) dont 4 ha en RZH près de 40 ha acquisition SABV 35 ha restaurées et entretenues</p> <p>Suivi analytique : 3 stations SABV IPR/IBD/IBGN sur des affluents principalement et résultats plutôt bons</p>						
PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS						
Actions structurantes						
Macropolluant <ul style="list-style-type: none"> - Acheter, restaurer et gérer des zones humides pour leur rôle de filtre : notamment en ZEC (PPRI) - Développer les plantations de haies et de ripisylves : rôle de filtre et limite le ruissellement - Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés : travail sur les affluents ? - Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC 			Obstacles <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (études et travaux : potentiellement 6 sites + affluents) - développer une stratégie commune avec la DDT et l'EPTB - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (affluents) 			
Morphologie <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc : lien avec le projet de RNR - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents (Plagne et Trein) - Gérer les embâcles sur la Vienne et les EEE 			Pesticides / micropolluants <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la bio-accumulation des contaminants métalliques dans les épreintes de Loutré et les tissus végétaux 			
Actions complémentaires						
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les suivis analytiques bio (2 stations sur des affluents) + définition d'un DMB / DOE (SAGE Vienne) 						
AEP <ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation autour du forage de Saint Victurnien 						

MASSE D'EAU

La Vienne depuis Saint-Junien jusqu'à Saillat (FRGR0359c)

PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES	
Morphologie Obstacles	2027 A	Ruissellement / Inondation	Enjeu moyen
		Sécheresse / Etiage	-
		Biodiversité	Enjeu faible
		AEP	Enjeu moyen



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1			ME Vienne	ME Vienne	ME Vienne	ME Vienne
Sous-BV Priorité 2		ME Vienne				
Sous-BV Priorité 3	ME Vienne					

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 47,70 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 18,4 km
 PPRI sur l'axe Vienne
 Continuité écologique : Liste 2 art 214-17 CE
 2ème catégorie piscicole

Bilan du CTMA 2015-2019 : **Actions de restauration et diversification des milieux :**
 pas de travaux réalisés mais diagnostic de la Vienne en cours (embâcles + EEE)
 1 étude de seuil réalisée + 1 frayère à brochets de 4000 m² restaurée
Actions agricoles : Animation agricole sur les TPCE avec 2 agriculteurs engagés en MAE et 2 DIE réalisés
Actions zones humides : 25 ha d'assistance technique par le CENNA

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS

Actions structurantes

Morphologie	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - Acheter, restaurer et gérer des zones humides pour leur rôle de filtre, notamment en ZEC (PPRI) et réaliser des plantations de ripisylve - Gérer les embâcles sur la Vienne et ses affluents (Fromager, Sauvarin, Cheval Blanc et Aubinerie), ainsi que les EEE - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc : affluents - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents- Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (études et travaux : potentiellement 2 sites + affluents) - Développer une stratégie commune avec la DDT et l'EPTB - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (affluents)

Actions complémentaires

HYDROLOGIE
 - Définir un DMB / DOE (SAGE Vienne)

AEP
 - Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière

MASSE D'EAU	L'Aixette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0381)
--------------------	---

PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES	
Hydrologie Morphologie Obstacles Pesticides	2027	Ruissellement / Inondation	Enjeu fort
		Sécheresse / Etiage	Enjeu fort
		Biodiversité	Enjeu moyen
		AEP	Enjeu fort

ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1	Gôt Alma Judie Babaneix	Arthonnet Vanelle Bosmarèche		Aixette amont Arthonnet / Gôt Brouillet Forge Bosmarèche Vanelle		Got Judie Vanelle Blad
Sous-BV Priorité 2	Aixette amont Vanelle Bosmarèche Brouillet-Forge	Aixette aval	Bosmarèche Arthonnet Aixette aval Aixette amont	Aixette aval Alma	Vanelle	Babaneix
Sous-BV Priorité 3	Aixette aval Arthonnet	Aixette amont Judie	Gôt		Aixette amont	



CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 162 km² - Linéaire de cours d'eau : 137,6 km
 Située en partie dans le Pnr Périgord Limousin et Zone Atelier Loire
 Continuité écologique : Liste 1 et 2 art 214-17 CE Aixette et Arthonnet
 1ère catégorie piscicole et potentiel fort pour les bivalves

Bilan du CTMA 2015-2019 : **Actions de restauration et diversification des milieux :** 32 km de cours d'eau restaurés
 29 études de seuil réalisées, 2 étangs effacés et 1 aménagé
 diagnostic petite continuité réalisé

Actions agricoles : 24 abreuvoirs aménagés, 11 franchissements installés et 19,4 km de clôture installés
 9 agriculteurs engagés en MAE et 23 DIE réalisés

Actions zones humides : 25 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention)
 280 ha en RZH (22 agriculteurs engagés) et 88 ha restaurées et entretenues

Suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats bons à moyens à l'aval
 10 stations SABV IPR/IBD/IBGN avec des résultats plutôt bons sur l'aval mais mauvais sur les têtes de bassin

6 stations de suivi PEREINE pour les pesticides avec plusieurs campagnes réalisées

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS

Actions structurantes	
Hydrologie - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre - Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique - Développer des plantations de haies : + améliorer la TVB	Obstacles - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (études et travaux : potentiellement 25 sites) - développer une stratégie commune avec la DDT et l'OFB - lien avec l'AAP "continuité écologique" de l'AELB - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (tête de bassin et affluents) - Travailler sur la petite continuité selon les orientations de l'étude FDPPMA
Morphologie - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents - Poursuivre la restauration de ripisylve localement et/ou des lits mineurs	Pesticides / micropolluants - Valoriser et communiquer sur les résultats obtenus dans le précédent contrat

Actions complémentaires


- Poursuivre les suivis analytiques bio (10 stations) + IBMR + analyses physicochimiques et bactériologiques d'affluents + ADN Environnementales + définition d'un DMB (SAGE Vienne)
 - Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés
 - Réaliser une étude hydromorphologique du cours principal de l'Aixette

AEP
 - Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière

MASSE D'EAU		La Glane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0382)				
PRESSIONS DCE		ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES			
Hydrologie Macropolluant Morphologie Obstacles		2027	Ruissellement / Inondation		Enjeu fort	
			Sécheresse / Etiage		Enjeu fort	
			Biodiversité		Enjeu fort	
			AEP		Enjeu fort	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1		Glane aval Glane amont	Valette Boulonnie	Glane amont et aval Pont à la Planche Chabrette/Chambarière Oncre / Mothe Mas de Glane Boulonnie/Vergogne Glanet / Valette		Glane aval Oncre Vergogne Les trois arbres Chambarière
Sous-BV Priorité 2	Glane amont Pont à la Planche Chabrette/Chambarière Oncre / Mothe Les trois arbres Mas de Glane	Les trois arbres Glanet Valette	Chambarière Glane amont Glane aval Glanet Mas de Glane Oncre	Les trois arbres	Vergogne Glane amont Valette	
Sous-BV Priorité 3	Boulonnie/ Vergogne Glane aval Glanet / Valette		Mothe Vergogne		Oncre	
CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU						
<p>Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 312 km² - Linéaire de cours d'eau principal : 41,6 km Continuité écologique : Liste 2 art 214-17 CE 1ère catégorie piscicole et enjeu fort pour les bivalves (<i>Unio crassus</i> <i>Courtilierii</i> et <i>Potomida littoralis</i>) 2ème catégorie en aval vers le site Corot ZHIEP '4'</p> <p>Bilan du CTMA 2015-2019 : Actions de restauration et diversification des milieux : 12 km de cours d'eau restaurés (58,4 km dans le précédent CRE) 15 seuils effacés dont le Gué Giraud, 7 aménagés et 12 études 7 étangs effacés, 2 aménagés et 8 études (+ bilan CRE)</p> <p>Actions agricoles : 5 abreuvoirs aménagés, 8 franchissements installés et 18,2 km de clôture installés 33 agriculteurs engagés en MAE et 32 DIE réalisés</p> <p>Actions zones humides : 122 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention) et 138 ha en assistance technique 12 ha en RZH 48 ha restaurées et entretenues</p> <p>Suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats bons à moyens à la médiane 9 stations SABV IPR/IBD/IBGN avec des résultats plutôt bons sur l'aval mais mauvais sur les têtes de bassin</p>						
PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS						
Actions structurantes						
Hydrologie - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage : 4 étangs cibles) - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre - Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique + étude des niveaux piézométriques par l'équipement de puits sur les affluents (Vergogne, Oncre, Chabrette, Boulonnie, Mothe voire Glanet) fléchés sensibles "sécheresse"			Obstacles - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux : potentiellement 8 sites restant) - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (tête de bassin et affluents)			
Morphologie - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAE - Poursuivre la restauration de ripisylve localement et/ou des lits mineurs sur les affluents ciblés			Macropolluants - Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés : travail sur les affluents ? - Acheter, restaurer et gérer des zones humides pour leur rôle de filtre : notamment en ZEC (AZI) - Développer les plantations de haies et de ripisylves : rôle de filtre et limite le ruissellement - Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC			
Actions complémentaires						
- Poursuivre les suivis analytiques bio (9 stations) + IBMR + analyses physicochimiques et bactériologiques d'affluents + protocole ECLA (x2) + défintion d'un DMB (SAGE Vienne) - Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés - Poursuivre la mise en oeuvre du dispositif PSE sur l'Oncre et la Chabrette - Finaliser les études TVB sur les zones non couvertes						
AEP						
- Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière						



MASSE D'EAU	La Gorre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0383)
--------------------	--

PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES				
Hydrologie Morphologie Obstacles Pesticides	OMS	Ruissellement / Inondation	Enjeu fort			
		Sécheresse / Etiage	Enjeu fort			
		Biodiversité	Enjeu fort			
		AEP	Enjeu fort			
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1		Gorre amont Gorre aval		ME Gorre		Gorre amont Gorret
Sous-BV Priorité 2	Gorre (ME)	Limont Massaloux	Gorre amont Gorre aval		Gorre amont	
Sous-BV Priorité 3		Gorret	Limont			

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 207 km² - Linéaire de cours d'eau : 305 km
 1ère catégorie piscicole et enjeu fort pour les bivalves (*Unio crassus Courtillierii*, *Unio Crassus* et *Potomida littoralis*)
 Site Natura 2000 de l'étang de la Pouge

Bilan du CTMA 2015-2019 : **Actions de restauration et diversification des milieux** : 21 km de cours d'eau restaurés et 16 km de cours d'eau entretenu
 3 seuils effacés et 1 aménagé
 7 étangs effacés, 1 aménagé et 5 études
 diagnostic petite continuité réalisé sur 57 km

Actions agricoles : 14 abreuvoirs aménagés, 8 franchissements installés et 3,5 km de clôture installés
 45 agriculteurs engagés en MAE et 39 DIE réalisés

Actions zones humides : 35 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention) et 138 ha en assistance technique
 38 ha en CATZH (6 adhérents)
 48 ha restaurées et entretenues
 projet DADUM sur 1 commune

Suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats bons à moyens à l'aval
 9 stations SABV IPR/IBD/IBGN avec des résultats plutôt bons sur l'aval mais mauvais sur les têtes de bassin

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS

Actions complémentaires

Hydrologie <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage : 1 étang cible) - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre - Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique + étude des niveaux piézométriques par l'équipement de puits sur le Gorret fléché sensible "sécheresse" 	Obstacles <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux : potentiellement 9 sites restant) - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (tête de bassin et affluents) - Travailler sur la petite continuité selon les orientations de l'étude FDPMA
Morphologie <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc - Poursuivre la restauration de ripisylve localement et/ou des lits mineurs sur les affluents ciblés 	Pesticides / micropolluants <ul style="list-style-type: none"> - Analyser pour mieux identifier les sources notamment sur les secteurs de captages - envisager une étude sur les sources et flux de phosphore sur le Gorret

Actions complémentaires

- Poursuivre les suivis analytiques bio (8 stations) + IBMR + protocole ECLA (x1) + définition d'un DMB (SAGE Vienne)
- Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés
- Finaliser les études TVB sur les zones non couvertes

AEP

- Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière


MASSE D'EAU		La Graine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0384)				
PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES				
Hydrologie Macropolluant Morphologie Obstacles	OMS	Ruissellement / Inondation	Enjeu moyen			
		Sécheresse / Etiage	Enjeu fort			
		Biodiversité	Enjeu moyen			
		AEP	Enjeu moyen			
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1	Vayres	Graine aval		Graine amont Vayres	Vayres	
Sous-BV Priorité 2	Graine amont	Vayres	Vayres Graine amont	Graine aval		Vayres
Sous-BV Priorité 3	Graine aval		Graine aval			
CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU						
<p><u>Caractéristiques générales</u> : Superficie du bassin versant : 138,6 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 30,9 km Continuité écologique : Liste 2 art 214-17 CE 1ère catégorie piscicole ZHIEP "26" + "27" Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème de Rochechouart</p> <p><u>Bilan du CTMA 2015-2019</u> : Actions de restauration et diversification des milieux : 6,4 km de cours d'eau restaurés et 11 km de cours d'eau entretenu</p> <p style="text-align: right;">1 seuil effacé, et 1 étang effacé, 1 aménagé</p> <p>Actions agricoles : 20 abreuvoirs aménagés, 13 franchissements installés et 5,1 km de clôture installés 25 agriculteurs engagés en MAE et 27 DIE réalisés</p> <p>Actions zones humides : inventaire des zones humides sur 4 communes et projets DADUM sur 2 communes 27 ha en CATZH (4 adhérents)</p> <p>Suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats bons à moyens à la médiane 10 stations IPR/IBD/IBGN avec des résultats plutôt bons sur l'aval mais mauvais à très mauvais sur les têtes de bassin</p>						
PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS						
Actions structurantes						
Hydrologie - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre - Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique + étude des niveaux piézométriques par l'équipement de puits sur la Vayres fléchée sensible "sécheresse"			Obstacles - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux : potentiellement 7 sites restant) et le plan d'eau de Boischenu sur la Vayres - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (tête de bassin et affluents) - Travailler sur la petite continuité sur des affluents			
Morphologie - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Poursuivre la restauration de ripisylve localement et/ou des lits mineurs sur les affluents ciblés			Macropolluants - Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés : travail sur les affluents ? - Acheter, restaurer et gérer des zones humides pour leur rôle de filtre - Développer les plantations de haies et de ripisylves : rôle de filtre et limite le ruissellement - Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC			
Actions complémentaires						
- Poursuivre les suivis analytiques bio (8 stations) + IBMR + analyses physicochimiques et bactériologiques d'affluents - Réaliser une étude hydromorphologique du cours principal de la Graine ou sur son affluent principal : la Vayres - Poursuivre l'accompagnement du dispositif PSE sur la Vayres, ME à améliorer - Finaliser les études TVB sur les zones non couvertes						
AEP - Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière						





CTMA VIENNE MEDIANE ET SES AFFLUENTS

MASSE D'EAU : Le Gramoulou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1133)

PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES		
Hydrologie Macropolluant Obstacles	2027A	Ruissellement / Inondation	Enjeu moyen	
		Sécheresse / Etiage	Enjeu faible	
		Biodiversité	Enjeu faible	
		AEP	-	

ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1						
Sous-BV Priorité 2		ME Gramoulou	ME Gramoulou	ME Gramoulou		ME Gramoulou
Sous-BV Priorité 3	ME Gramoulou					

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 12,6 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 9,6 km
1ère catégorie piscicole


Bilan du CTMA 2015-2019 - **Actions de restauration et diversification des milieux** : Restauration de la ripisylve (7 km) + 1 étang aménagé et 1 étude
Actions agricoles : Animation agricole sur ce TPCE avec 1 agriculteur engagé en MAE et 5 DIE réalisés
pas d'abreuvoirs aménagés ni franchissements installés
Actions zones humides : inventaire des zones humides sur 3 communes
Actions de suivi analytique : 1 station AELB - IPR/IBD/IBGN : résultats plutôt moyens

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS


Actions structurantes

<p>Hydrologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre - Faire le point sur les drainages existants 	<p>Obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager un travail pour la restauration de la continuité écologique (études et travaux : potentiellement 3 sites de petite continuité (pont et buses) - Finaliser l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches
<p>Macropolluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés (Meilhac) ? - Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC 	

Actions complémentaires

MASSE D'EAU	Le Boulou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1155)					
PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT		AUTRES ZONAGES			
Hydrologie Macropolluant Obstacles	2027A		Ruissellement / Inondation		Enjeu faible	
			Sécheresse / Etiage		Enjeu moyen	
			Biodiversité		Enjeu faible	
			AEP		-	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1						
Sous-BV Priorité 2	ME Boulou	ME Boulou		ME Boulou		ME Boulou
Sous-BV Priorité 3			ME Boulou			
CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU						
<p><i>Caractéristiques générales</i> : Superficie du bassin versant : 25,63 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 14,1 km Continuité écologique : Liste 2 art 214-17 CE 1ère catégorie piscicole</p> <p><i>Bilan du CTMA 2015-2019 - Actions de restauration et diversification des milieux</i> : Restauration de la ripisylve (10,4 km) 1 seuil et 2 étangs étudiés</p> <p>Actions agricoles : Animation agricole sur ce TPCE avec 3 agriculteurs engagés en MAE et 4 DIE réalisés 8 abreuvoirs aménagés, 3 franchissements installés et 0,7 km de clôture installés</p> <p>Actions zones humides : inventaire des zones humides sur 3 communes</p> <p>Actions de suivi analytique : 1 station AELB - IPR/IBD/IBGN : résultats plutôt bons à moyens</p>						
PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS						
Actions structurantes						
Hydrologie - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre			Obstacles - Finaliser l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches - Engager un travail pour la restauration de la continuité écologique (études et travaux : potentiellement 1 seuil imposant et 2 étangs)			
Macropolluants - Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés (Meilhac) ? - Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC						
Actions complémentaires						
- Développer un suivi analytique bio complémentaire en amont (1 station) + IBMR - Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement (amont)						

MASSE D'EAU	Le Grand Rieu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1421)
--------------------	---

PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES		
-----	Bon état	Ruissellement / Inondation	Enjeu faible	
		Sécheresse / Etiage	Enjeu moyen	
		Biodiversité	Enjeu faible	
		AEP	Enjeu moyen	

ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1				ME Grand Rieu		
Sous-BV Priorité 2	ME Grand Rieu				ME Grand Rieu	
Sous-BV Priorité 3		ME Grand Rieu	ME Grand Rieu			ME Grand Rieu

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 33 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 13,6 km
1ère catégorie piscicole

Bilan du CTMA 2015-2019 - **Actions de restauration et diversification des milieux** :
 Restauration de la ripisylve en 2013 (14,3 km)
 2 étangs effacés + 1 étude et 1 aménagé
Actions agricoles : Animation agricole sur ce TPCE avec 4 agriculteurs engagés en MAE et 4 DIE réalisés
 2 abreuvoirs aménagés, 1 franchissement à gué installé et quelques km de clôture installés
Actions zones humides : inventaire des zones humides sur 2 communes
 19,4 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention) et /ou en assistance technique
 11,3 ha restaurées et entretenues
Actions de suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats très bons à moyens à l'exutoire
 1 station SABV - IPR/IBD/IBGN : résultats bons sur l'aval

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS


Actions structurantes

-	-
---	---

Actions complémentaires

- Poursuivre les suivis analytiques bio (1 station) + IBMR
- Finaliser la restauration de la continuité écologique par l'effacement d'un dernier seuil
- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement
- Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau

- AEP**
- Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière

MASSE D'EAU	Le Félix et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1531)					
PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES				
Hydrologie Morphologie Obstacles	2027A	Ruissellement / Inondation	Enjeu faible			
		Sécheresse / Etiage	Enjeu faible			
		Biodiversité	Enjeu fort			
		AEP	-			
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1			ME Félix	ME Félix		ME Félix
Sous-BV Priorité 2	ME Félix					
Sous-BV Priorité 3		ME Félix				

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 12,8 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 5,8 km
1ère catégorie piscicole

Bilan du CTMA 2015-2019 - Actions de restauration et diversification des milieux : Restauration de la ripisylve en 2014 (5,8 km)
1 étang effacé

Actions agricoles : Peu d'animations agricoles sur ce TPCE
3 abreuvoirs aménagés (lycée des Vaseix) et de clôtures installées

Actions zones humides : inventaire des zones humides sur les 2 communes
4,67 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention) et /ou en assistance technique
Propriété de Mayéras du SABV à la confluence
5,78 ha restaurées et entretenues

Actions de suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats bons à moyens à l'exutoire
1 station SABV - IPR/IBD/IBGN : résultats bons sur l'aval

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS

Actions structurantes	
Hydrologie - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage à définir) - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre	Obstacles - Finaliser la restauration de la continuité écologique (études et travaux : potentiellement 1 passage busé) - Poursuivre l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches
Morphologie - Engager des opérations de renaturation et restauration de ripisylve	


Actions complémentaires

- Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement
- Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue)
- Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI)
- Poursuivre les suivis analytiques bio (1 station amont)



CTMA VIENNE MEDIANE ET SES AFFLUENTS

MASSE D'EAU	La Brègère et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1554)					
PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT			AUTRES ZONAGES		
-----	Bon état			Ruissellement / Inondation	Enjeu faible	
				Sécheresse / Etiage	Enjeu moyen	
				Biodiversité	Enjeu faible	
				AEP	-	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1				ME Brègère		
Sous-BV Priorité 2	ME Brègère	ME Brègère				
Sous-BV Priorité 3			ME Brègère			ME Brègère
CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU						
<p><u>Caractéristiques générales</u> : Superficie du bassin versant : 12,4 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 7,5 km 1ère catégorie piscicole</p> <p><u>Bilan du CTMA 2015-2019</u> - Actions de restauration et diversification des milieux : Pas de restauration de la ripisylve ni de réelles opérations étangs ou continuité écologique</p> <p>Actions agricoles : Animation agricoles sur les TPCE avec 1 agriculteur engagé en MAE et 3 DIE réalisés pas d'aménagements agricoles engagés</p> <p>Actions zones humides : pas d'intervention</p> <p>Actions de suivi analytique : 1 station AELB - IPR/IBD/IBGN : résultats bons à moyens à l'exutoire</p>						
PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS						
Actions structurantes						
-						
Actions complémentaires						
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau : 7 sites prioritaires - Engager un travail pour la restauration de la continuité écologique (études et travaux : potentiellement 4 sites de petite continuité (pont et buses) - Engager l'accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement (amont) - Développer les suivis analytiques bio (1 station) et lancer un projet DADUM 						

MASSE D'EAU	Les Raches et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1564)					
PRESSIONS DCE	ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES				
Hydrologie Obstacles Morphologie	2027	Ruissellement / Inondation	Enjeu faible			
		Sécheresse / Etiage	Enjeu moyen			
		Biodiversité	Enjeu moyen			
		AEP	Enjeu faible			
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1				ME Râches		ME Râches
Sous-BV Priorité 2		ME Râches	ME Râches			
Sous-BV Priorité 3	ME Râches					

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 24,3 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 12,8 km
1ère catégorie piscicole

Bilan du CTMA 2015-2019 - Actions de restauration et diversification des milieux : Restauration de la ripisylve en 2012 (7,8 km)
2 seuils effacés et 1 aménagé + 1 étude
3 étangs effacés

Actions agricoles : Animation agricoles sur les TPCE avec 5 agriculteurs engagés en MAE et 3 DIE réalisés
pas d'aménagements agricoles

Actions zones humides : 1 adhérent RZH

Actions de suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats moyens à très mauvais à la médiane
2 stations - IPR/IBD/IBGN : résultats bons sur l'aval et moyens à mauvais en amont

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS

Actions structurantes	
Hydrologie <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre 	Obstacles <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la restauration de la continuité écologique (études et travaux : potentiellement 2 sites - moulin Aubepeyre et Guillaumerie) - Poursuivre l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches
Morphologie <ul style="list-style-type: none"> - Engager des opérations de renaturation - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc 	

Actions complémentaires

- Poursuivre les suivis analytiques bio (2 stations) + IBMR
- Lancer un projet DADUM

AEP

- Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière

MASSE D'EAU		Le Tranchepie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR1583)				
PRESSIONS DCE		ECHANCE ATTEINTE BON ETAT		AUTRES ZONAGES		
Morphologie Obstacles		2027A		Ruissellement / Inondation	Enjeu faible	
				Sécheresse / Etiage	Enjeu faible	
				Biodiversité	Enjeu faible	
				AEP		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1			ME Tranchepie	ME Tranchepie		ME Tranchepie
Sous-BV Priorité 2						
Sous-BV Priorité 3	ME Tranchepie	ME Tranchepie				



CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 14,4 km² - Longueur du tronçon de cours d'eau : 9,5 km
 Continuité écologique : Liste 1 et 2 art 214-17 CE + Réservoir biologique
 1ère catégorie piscicole

Bilan du CTMA 2015-2019 - Actions de restauration et diversification des milieux : Pas de restauration de la ripisylve
 Plusieurs contacts étangs et seuils non concluant
Actions agricoles : Animation agricole sur ce TPCE masi 0 agriculteur engagé en MAE et 0 DIE réalisé
 Pas d'aménagements agricoles réalisés
Actions zones humides : inventaire des zones humides sur 2 communes
Actions de suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats moyens à l'aval
 1 station SABV - IPR/IBD/IBGN : résultats moyens plus en amont

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS

Actions structurantes

Morphologie <ul style="list-style-type: none"> - Engager des opérations de restauration de ripisylve - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement (22 sites potentiels) - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) à confirmer par les études engagées - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc 	Obstacles <ul style="list-style-type: none"> - Engager la restauration de la continuité écologique (études et travaux : potentiellement 5 seuils et 8 étangs) - Poursuivre l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches
---	--

Actions complémentaires

- Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre notamment dans les ZEC
- Poursuivre les suivis analytiques bio (1 station)
- Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés
- Réaliser une étude de type "HMUC" sur ce TPCE
- Etudier les peuplements d'oiseaux des zones humides
- Evaluer le potentiel d'accueil des étangs pour l'avifaune

3.3 Liens avec les outils de planification et de réglementation

Le territoire du CTMA Vienne médiane et ses affluents dépend du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vienne. En cohérence avec ces deux documents de planification, la stratégie de l'EPAGE a décliné chaque orientation. Les liens entre la stratégie locale de l'EPAGE, le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Vienne et le PAOT (2012) sont précisés dans le tableau en [annexe 10](#).

De plus, la programmation tient compte également de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, qui fixe 7 objectifs de la gestion équilibrée et durable de la ressource :

1. Prévention des inondations et préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
2. Protection des eaux et lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature ;
3. Restauration de la qualité de ces eaux ;
4. Développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau ;
5. Valorisation de l'eau comme ressource économique en particulier pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable et répartition de cette ressource ;
6. Promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
7. Rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.

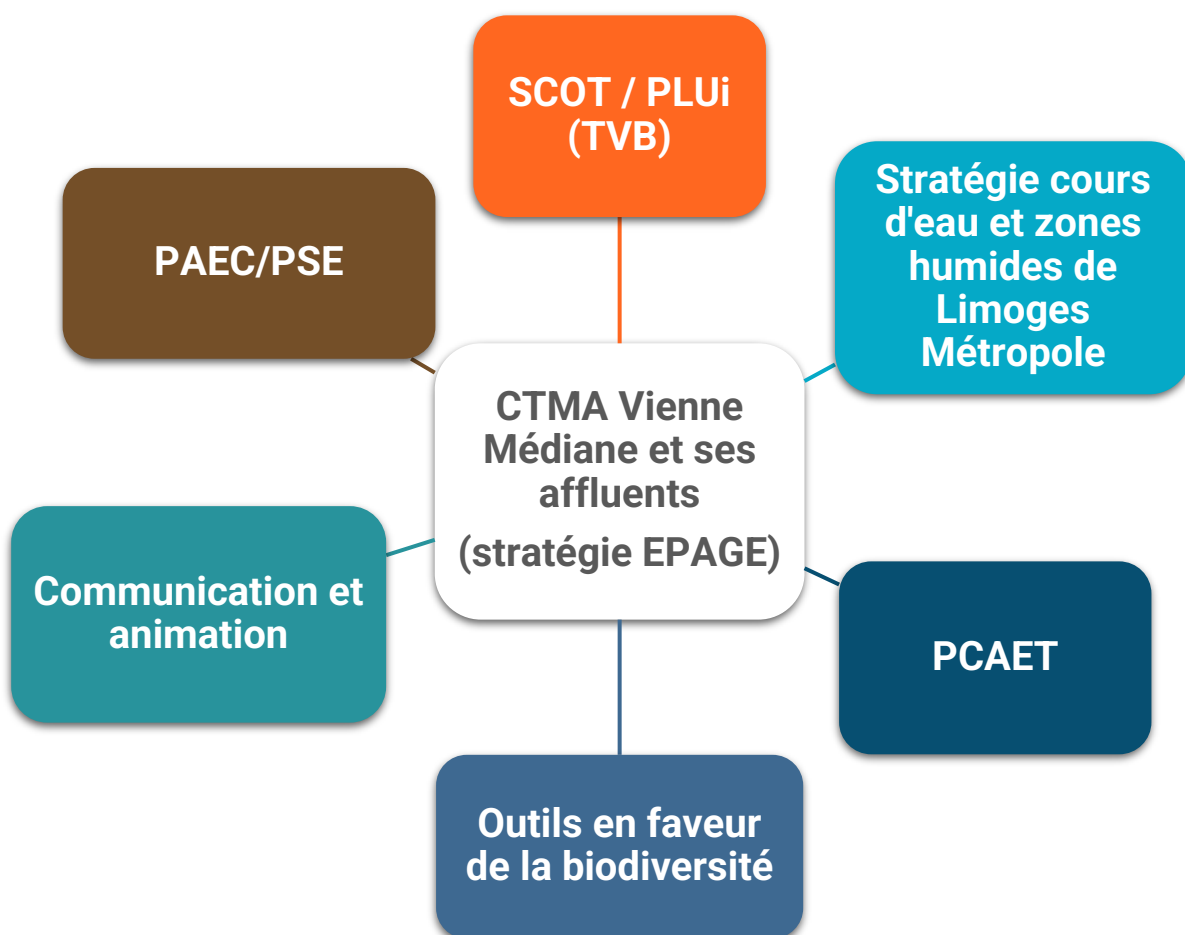
4. Objectifs

Le CTMA « Vienne Médiane et ses affluents » fait référence au SDAGE Loire Bretagne ainsi qu'au SAGE Vienne puisque ces deux outils de gestion sont à prendre en compte et à adapter localement pour meilleure gestion de la ressource en eau.

D'autres programmes territoriaux sont complémentaires au CTMA comme les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi avec les trames vertes et bleues), les autres CTMA locaux (Vienne métropolitaine et Vienne médiane et ses affluents), les Plans Climat Air Energie Territoriaux, les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques voire les Paiements pour Services Environnementaux

En effet, ces outils sont en lien avec la gestion des milieux et ont un objectif commun d'améliorer la gestion et la préservation de l'environnement (eau, urbanisme, agriculture, ...).

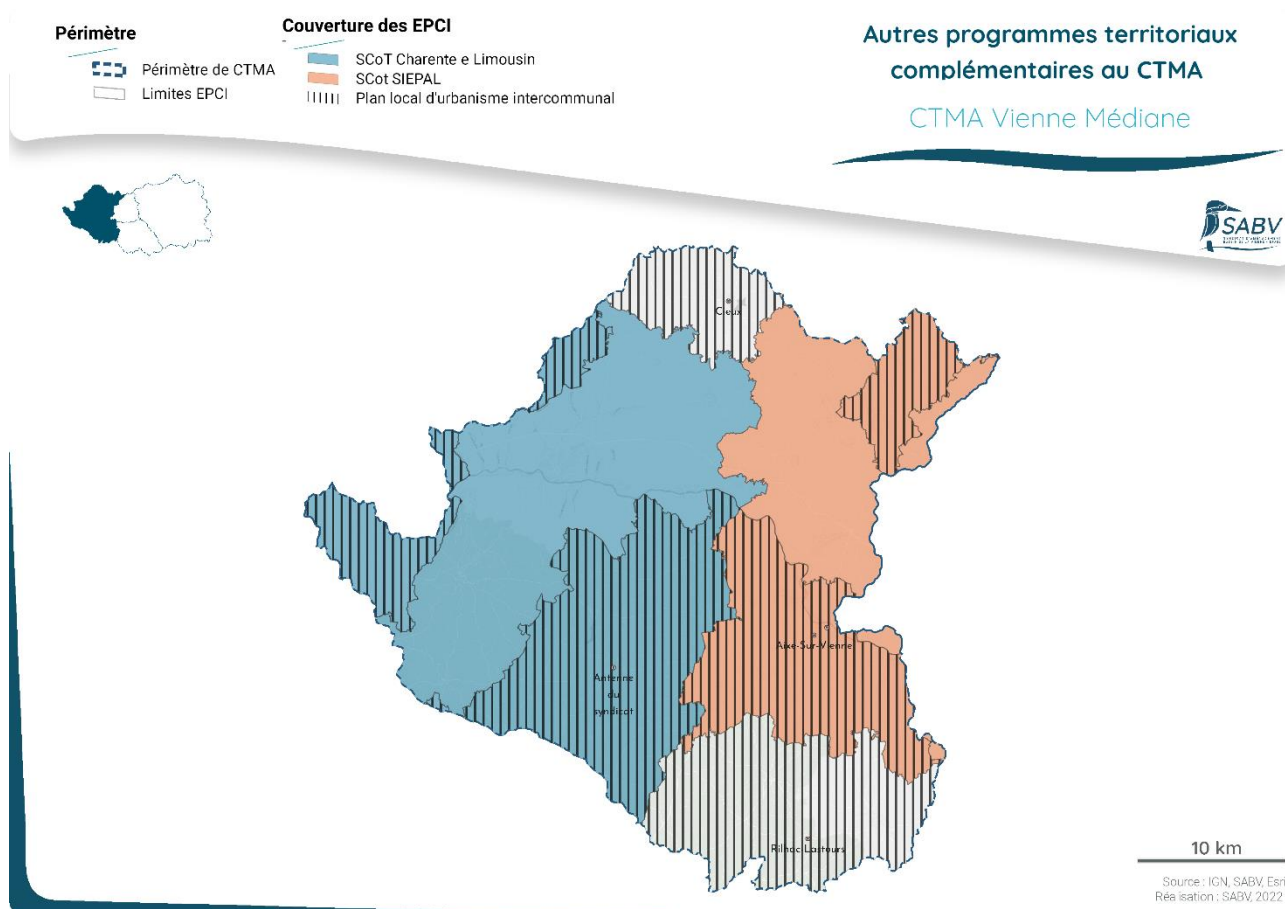
Localement ces autres dispositifs sont en adéquation et permettent d'avoir des politiques publiques et des interventions cohérentes entre elles. Il est nécessaire et important de conserver des échanges avec l'ensemble des structures compétentes pour travailler de manière efficace, échanger des données ou des informations utiles et avoir une meilleure connaissance des actions engagées sur le territoire.



4.1 Documents d'urbanisme (SCOT, PLUi : TVB)

Les documents d'urbanisme intègrent un volet « environnement » avec l'élaboration de trames vertes et bleues mais aussi des mesures de protection comme les EBC (Espaces Boisés Classés) en liens directs avec certaines actions du futur CTMA. Pour le territoire du CTMA, certaines communes et/ou communautés de communes sont dotées d'une Trame Verte et Bleue grâce à leur PLUi mais l'ensemble du bassin n'est pas couvert.

Les objectifs du SCOT de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) en liens avec les orientations stratégiques de l'EPAGE et par conséquent du CTMA sont détaillés dans le tableau en [annexe 11](#). Le SCOT Charente E Limousin est quant à lui en cours d'élaboration.



4.2 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Issu de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. La stratégie climat-air-énergie définie pour la Haute-Vienne est une démarche transversale et intégrée, considérant plusieurs thématiques (consommations énergétiques, émissions de GES, séquestration carbone, énergies renouvelables...), et dont les objectifs et orientations portent sur l'ensemble des activités (habitat, transport, agriculture...) du territoire. Selon cette stratégie départementale, le thème « Agriculture et sylviculture » fait échos aux orientations stratégiques n°1 et n°8 de l'EPAGE. Les axes stratégiques de ce thème ayant un lien avec la stratégie de l'EPAGE sont :

- Encourager et développer une agriculture durable : sensibilisation des agriculteurs à la vulnérabilité de leur activité et de leurs pratiques face au changement climatique, incitation

aux agriculteurs pour développer et combiner les pratiques vertueuses réduisant les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants.

- Maintenir voire développer le stockage carbone de l'environnement : politique forestière volontariste d'exploitation et de reboisement, incitation aux pratiques agricoles favorisant le stockage carbone, notamment le maintien et l'entretien des prairies et l'agro-écologie, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

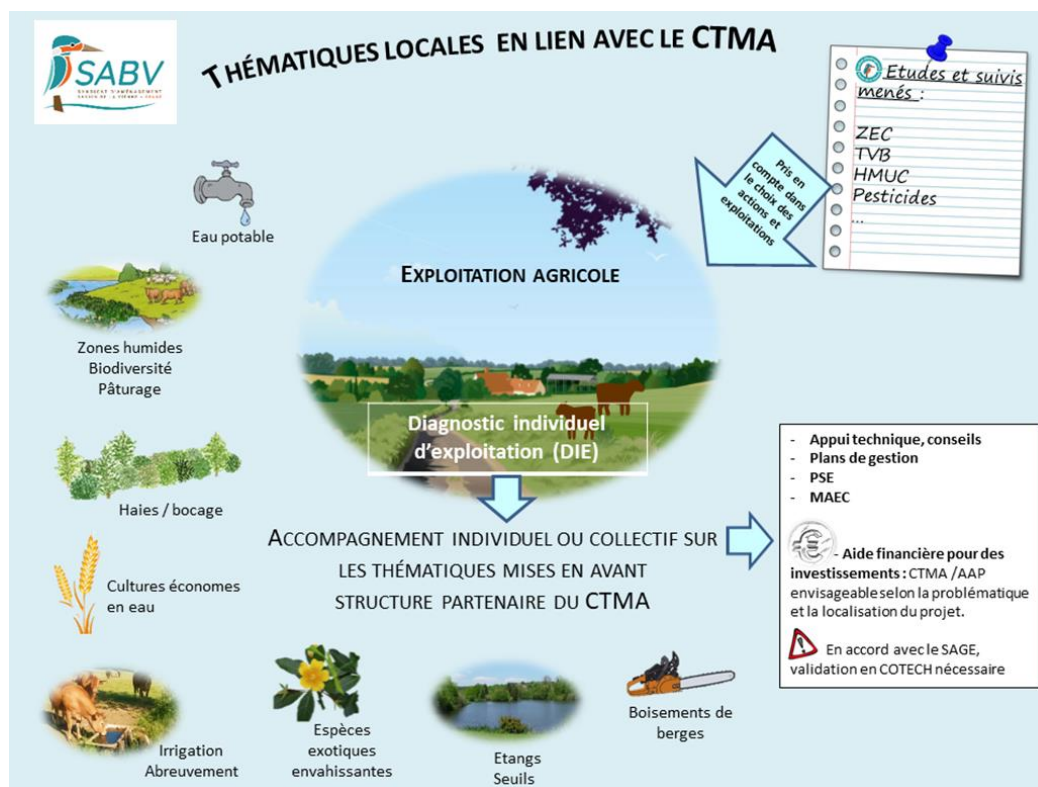
Plusieurs Communautés de communes ont engagé un travail pour mettre en place un PCAET sur leur territoire. Ils sont en cours de mise en œuvre sur le secteur du CTMA « Vienne médiane et ses affluents ».

4.3 Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Depuis 2011, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne déploie des mesures agro-environnementales (MAEC) dans le but de préserver les zones humides et milieux aquatiques sur les exploitations agricoles, actions inscrites dans leurs CTMA. Pour le territoire du CTMA, ces mesures ont été proposées aux exploitants à partir de 2012.

Ces Mesures Agro-Environnementales sont des contrats qui engagent les agriculteurs volontaires sur 5 ans en contrepartie du respect d'un cahier des charges pour des pratiques agricoles favorables à l'environnement (l'exploitation touche une rémunération par hectare engagé et par an). Les principaux éléments éligibles sur les exploitations sont les zones humides, berges de cours d'eau et mares.

Pour orienter au mieux les exploitants, dans le cadre de ces CTMA, le SABV et ses partenaires, réalisent des diagnostics à tiroirs à l'issue desquels il est proposé les outils pour répondre aux enjeux environnementaux et agronomiques associés à l'exploitation. Les MAEC constituent un de ces outils.



4.4 Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les services environnementaux correspondent à des actions ou des modes de gestion qui améliorent l'état de l'environnement en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes, et ainsi augmenter les « services écosystémiques » qu'ils rendent. Ces services environnementaux sont très diversifiés. Ils peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité, la protection des pollinisateurs, le renforcement de la régulation des populations de ravageurs et parasites, la protection des ressources en eau, la protection des sols (biodiversité, stockage de carbone...).

L'objectif de ce dispositif « paiements pour services environnementaux (PSE) » est de rémunérer les services environnementaux fournis par les agriculteurs au travers des caractéristiques des systèmes de production agricoles, et des modalités de gestion des structures paysagères.

Les PSE sont des outils au même titre que les MAEc mais ces deux dispositifs ne sont pas cumulables sur une même exploitation.

Depuis 2021, le SABV a participé à une expérimentation de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de ce dispositif en l'animant auprès des agriculteurs sur la masse d'eau de la Vayres (pour le CTMA « Vienne Médiane et ses affluents »). Deux opérateurs agricoles (Chambre d'agriculture 87 et Opalim) ont, quant à eux, réalisé les audits. Le portage du dispositif PSE haut-viennois est réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne en tant que mandataire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. A ce titre, il coordonne le pilotage de la démarche, ainsi que l'instruction, le paiement et le contrôle des aides destinées aux agriculteurs.

Les engagements des agriculteurs dans ce dispositif PSE se termineront en 2026.

4.5 Outils en faveur de la biodiversité

Les CTMA précédents ont permis d'initier ou de conforter des partenariats avec des structures compétentes en matière de biodiversité et de réaliser des études permettant l'acquisition de connaissance des écosystèmes aquatiques à travers certaines espèces cibles.

Pour cette prochaine programmation, l'objectif est de s'appuyer sur les différents outils existants afin de poursuivre les études engagées et les partenariats avec les structures compétentes.

4.5.1 Plans nationaux d'actions et leur déclinaison régionale

Les PNA, déclinés en région en PRA, sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est basé sur 3 axes : connaissance, conservation et sensibilisation. Sur les 70 PNA existants, certains ciblent des espèces inféodées aux milieux aquatiques et peuvent être mobilisés en compléments des CTMA. C'est le cas des espèces suivantes :

- Amphibiens – reptiles : Sonneur à ventre jaune (enjeu zone humide) → Référent : GMHL,
- Chiroptères : Murin de Daubenton (enjeu ripisylve) → Référent : GMHL,
- Lépidoptères : Cuivré des marais, Damier de la succise, ... (enjeu zone humide) → Référent : CENNA,
- Mammifères : Loutre d'Europe → Référent : GMHL
- Mollusques : Mulette perlière → Référent : LNE
- Odonates : plusieurs espèces sont présentes sur le territoire → Référent : CENNA.

Au-delà des plans Régionaux mis en œuvre, l'Appel à Projets pour l'accompagnement des PNA en faveur des espèces menacées de l'Agence de l'eau permet d'accompagner des maitres d'ouvrages dans la réalisation de travaux de restauration d'habitats pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides avec un taux d'aide de 50 %.

4.5.2 Appels à projets

Depuis quelques années, des dispositifs d'Appels A Projets sont proposés par nos partenaires financiers concernant des thématiques diverses. Ces AAP ont permis de lancer des projets tels que « Deviens ambassadeur d'une mare » avec plusieurs communes du territoire.

Des projets pourront être déposés suivant les besoins, sur des actions complémentaires à celles portées dans les CTMA, et cela soit par le SABV, soit par des structures partenaires.

4.5.3 Charte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin

L'EPAGE est situé en partie sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin.

Le Parc s'est doté d'une charte qui décrit son projet de préservation et de développement durable conçu pour le territoire. Les collectivités territoriales et locales sont associées à son élaboration. Les partenaires s'engagent ainsi à gérer de manière cohérente toutes les actions destinées à valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages.

Dans la Charte 2011-2026 du PNR Périgord-Limousin, cinq axes prioritaires ont été définis :

- Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants du Périgord Limousin
- Axe 2 : Préserver la biodiversité du Périgord Limousin
- Axe 3 : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable
- Axe 4 : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin
- Axe 5 : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin

Les actions des collectivités territoriales concernant la gestion de la ressource en eau doivent donc être cohérentes avec les orientations de l'axe 1 de la charte du PNR Périgord Limousin.

Ces 5 axes sont développés en 17 orientations et 55 mesures opérationnelles sur lesquelles le SABV s'appuie localement

De plus, le futur Contrat de Parc, actuellement en préparation, pourra permettre la concrétisation de certains projets en faveur de la biodiversité des milieux aquatiques et humides sur le territoire de l'EPAGE.

4.5.4 Le site Natura 2000 de l'Étang de la Pouge

Le site Natura 2000 de l'Étang de la Pouge FR7401138 couvre un territoire de 225 ha, sur les communes de St Auvent, St Cyr et St Laurent sur Gorre. L'objectif principal de la démarche Natura 2000 est la préservation des habitats naturels et des espèces visées par la « directive habitats ». Deux objectifs de conservation ont été retenus sur le territoire :

- restaurer les surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire en voie de dégradation,
- et préserver les Espèces d'Intérêt Communautaire et leurs habitats.

Le document d'objectifs du site, validé par le comité de pilotage local en juillet 2005 et mis à jour par le COPIL du 30 novembre 2021, dresse un état des lieux écologique et socio-économique et précise les orientations de gestion à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau et préserver les milieux et espèces remarquables.

L'évolution des pratiques sur le site et plus largement sur le bassin versant du Gorret, a conduit à une dégradation des milieux. L'enjeu le plus important est donc de lui restituer son potentiel écologique et de reconquérir les milieux naturels remarquables. La réussite d'une restauration des conditions écologiques du site dépend étroitement de l'amélioration de la qualité de l'eau qui, actuellement, représente un facteur limitant important, notamment pour la recolonisation de la végétation aquatique et rivulaire. Cela passe par la poursuite des actions de restauration engagées dans le CTMA précédent, ainsi que par des actions sur le réseau hydrographique secondaire inclus dans le site.

Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Haute-Vienne propriétaire de l'étang, a acquis depuis 1998 plus de plus de 60 ha de terrains englobant l'étang et la plupart des parcelles riveraines. Aujourd'hui, le Département est à la fois structure porteuse et animatrice du site.

Depuis 2002, le Syndicat Mixte Vienne Gorre, aujourd'hui SABV, assure l'animation du Site Natura 2000 de l'étang de la Pouge dans le cadre d'une mission de mise en œuvre et de suivi du document d'objectifs confiée par la structure porteuse, ce qui permet notamment d'assurer une cohérence entre les enjeux du site et la mise en œuvre des actions de gestion menées sur le bassin versant du Gorret dans le cadre des différents programmes de gestion.

4.5.5 Les Réserves Naturelles

Située dans le périmètre de l'EPAGE, La Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème Rochechouart-Chassenon a été créée en 2008. Les richesses de ce site sont avant tout géologiques et se caractérisent par un ensemble de roches, appelées « impactites », résultant d'un impact météoritique. C'est à ce jour le seul astroblème connu sur le territoire français. Sa configuration en fait un site important à l'échelle mondiale car l'érosion a permis de mettre à jour différents types de roches se situant à différents niveaux et endroits du cratère initial. Des éléments restent à découvrir et la gestion menée sur la Réserve doit permettre d'accompagner la recherche scientifique. Ce site, géré par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, fait donc l'objet d'une attention toute particulière. De plus, certaines parcelles humides ont fait l'objet d'un plan de gestion réalisé par le CEN, et des actions de sensibilisation sont menées tous les ans avec l'équipe de la réserve.

En 2015, la Réserve Naturelle Régionale du « Réseau de landes atlantiques du Parc Naturel Régional Périgord Limousin » a été créée afin de préserver ces milieux relictuels présents sur le territoire du PnrPL, et situés en partie sur le territoire de l'EPAGE.

Un projet de Réserve Naturelle Régionale est également à l'étude sur la Vienne, porté par le SABV. Le secteur proposé au classement en RNR est le plus sauvage et le plus préservé de la vallée de la Vienne en Haute-Vienne, entre Limoges et la limite départementale avec la Charente. Il est proche des zones urbanisées de Limoges ce qui lui donne une dynamique démographique forte et de nombreux atouts attractifs. Malgré cela il garde un aspect paysager et une identité patrimoniale naturelle riche, sauvage et diversifiée avec peu de villages, présents au bord de la rivière. On retrouve essentiellement des châteaux ou bâtisses dominants la vallée, des hameaux abritant des fermes, des anciens moulins et quelques maisons isolées.

Sur ce secteur rural, l'élevage est important, les cultures et pâtures se partagent les pentes les moins abruptes. Des espaces boisés et le bocage représentatif de la région sont également des milieux permettant de conserver cet aspect « naturel » et sauvage à ce secteur de la vallée de la Vienne. La démarche de candidature au classement en RNR de ce tronçon de la Vienne vise la préservation de cette vallée.

4.5.6 Les mesures compensatoires

Le SABV est également vigilant concernant les projets d'aménagement soumis à la séquence « éviter-réduire-compenser ». Il peut apporter un appui technique lors des 2 premières étapes, ou, le cas échéant, proposer des projets dans le cadre de la compensation.

4.5.7 La Stratégie Nationale des Aires Protégées

Pilier opérationnel de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP 2030) a pour objectif de conforter le réseau et d'améliorer la gestion de toutes les aires protégées dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Terrains du conservatoire du littoral, réserves naturelles, sites Natura 2000, parcs naturels régionaux... Les aires protégées sont variées en France. La Stratégie nationale pour les aires protégées cible la protection spatiale de la biodiversité.

La Stratégie nationale pour les aires protégées allie une ambition quantitative, étendre le réseau d'aires protégées existant, avec une exigence qualitative en améliorant la qualité de gestion et l'efficacité des protections

4.5.8 La stratégie nationale pour les zones humides

Le quatrième plan national en faveur des milieux humides, qui couvre la période 2022 à 2026, est lancé. Ce plan est une déclinaison de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 dévoilée simultanément. Il a pour objectif de poursuivre le travail engagé (suite au précédent plan 2014-2018) et de mettre l'accent sur les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides.

L'État s'engage à restaurer 50 000 hectares de zones humides, à en acquérir 8 500 hectares, ainsi qu'à créer de nouvelles aires protégées, dont un douzième parc national, conformément à la stratégie présentée en janvier 2021.

Ce plan comporte trois grands axes :

- Axe 1 : Agir : Maintenir la biodiversité remarquable en intégrant davantage les milieux humides dans les aires protégées et développer des actions visant à restaurer les milieux dégradés.
- Axe 2 : Mobiliser : Mobiliser, notamment les usagers des zones humides pour favoriser les pratiques qui protègent ces espaces, inscrire les réponses que ces milieux apportent dans les grandes conventions internationales et les travaux européens, renforcer la formation et la sensibilisation à tous les niveaux.
- Axe 3 : Connaître : Développer et mettre à disposition la connaissance sur les milieux humides en renforçant les outils stratégiques pour leur identification et leur évaluation, et accroître les actions de recherche pour améliorer la gestion.

4.6 Stratégie cours d'eau et zones humides de Limoges Métropole

Limoges Métropole et le SABV ont travaillé avec le même calendrier pour la mise en place de leurs nouveaux programmes dès 2023.

Logiquement, les stratégies des trois CTMA se rejoignent sur plusieurs thématiques. Les axes stratégiques du CTMA « Vienne Métropolitaine et ses affluents » et les orientations stratégiques des CTMA « bassin de la Briance » et « Vienne médiane et ses affluents » sont détaillés dans le tableau [annexe 11](#) pour mettre en relation les points communs de ces 3 programmes.

4.7 Animation et communication

La mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation sur le territoire de l'EPAGE est en lien direct avec la stratégie des CTMA. Elles constituent le bras armé du SABV afin de faire prendre conscience aux habitants du territoire des pressions qui pèsent sur la ressource en eau et l'importance de mettre en œuvre des programmes d'interventions.

Elle passe notamment par la déclinaison locale de différents outils nationaux :

- La déclinaison des manifestations nationales sur la thématique de l'eau pour le grand public : Journée Mondiale des Zones Humides, Journée Mondiale de l'Eau, semaine du développement durable, fréquence grenouille, fête de la Nature, fête des mares, ...
- les projets d'ATE avec les écoles,
- l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature avec les collectivités.

Feuille de route

5. Gouvernance

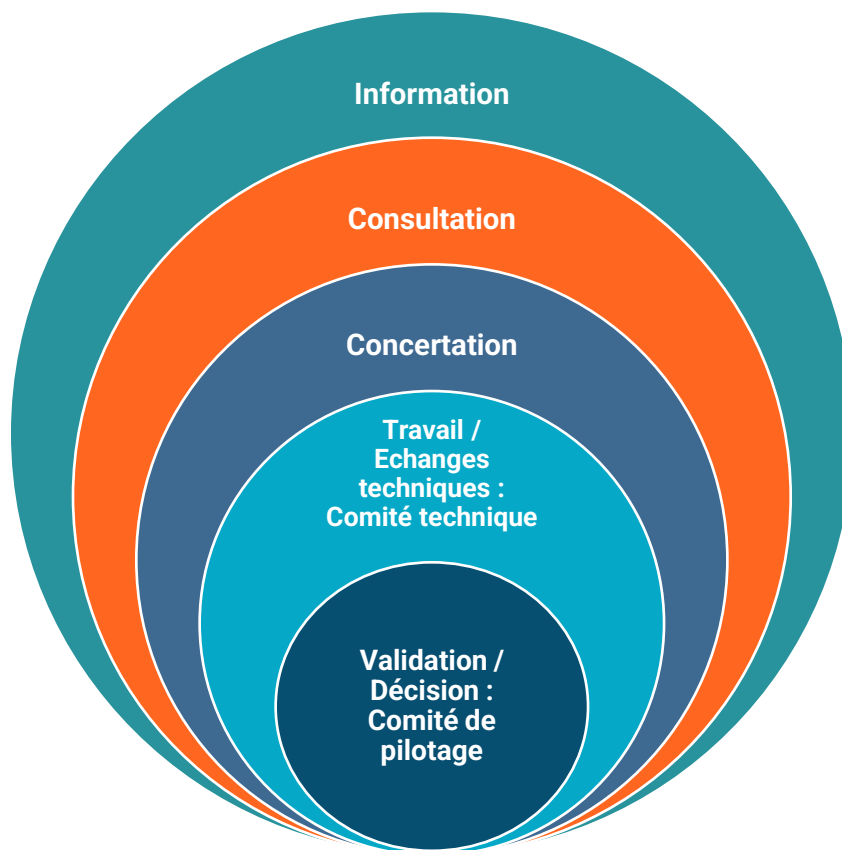
5.1 Gouvernance et modalités d'organisation

Ce volet « gouvernance » correspond à l'orientation stratégique n°8 où différents types d'objectifs sont proposés :

- animer les comités de pilotage, animer les comités techniques,
- mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires,
- mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques,
- réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique,
- participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités,
- mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux.

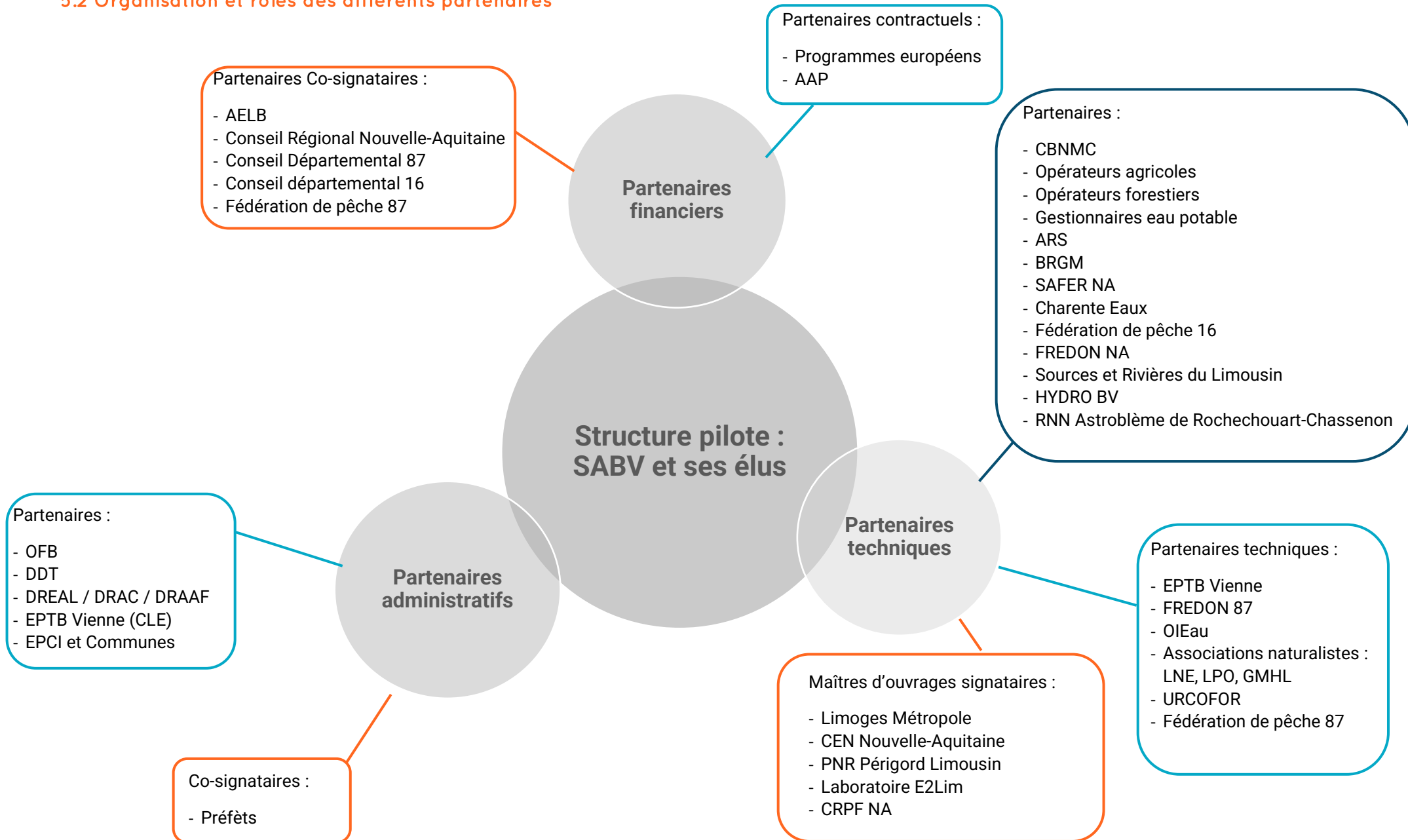
Différentes modalités d'organisation vont donc être mise en œuvre pour une gestion concertée de ce CTMA. Le diagramme et le tableau ci-dessous permettent de comprendre cette organisation. Cinq niveaux de gouvernance sont présentés avec les acteurs intégrés dans chacun d'eux :

- Information : instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques
- Consultation : enquête publique
- Concertation : journée locale de la ressource en eau et conférences GEMAPI avec les élus
- Travail technique : comités techniques, conférence des partenaires financiers et réglementaires et comité scientifique multithématique
- Validation / Décision : comités de pilotage



NIVEAU DE GOUVERNANCE	TYPE	ACTEURS
Information	Réunion publique, débat public, réunion d'information	Grand public, citoyens au sens large
Consultation	Enquête publique Besoins techniques	Usagers et citoyens concernés Partenaires techniques
Concertation	Réunion d'échanges et de débats et conférence GEMAPI	Partenaires techniques Partenaires financiers Partenaires administratifs Elus SABV Autres acteurs : usagers concernés
Echanges techniques de travail	Comités techniques ou commissions ou conférence des partenaires ou comité scientifique	Partenaires techniques Partenaires financiers Partenaires administratifs Elus SABV locaux concernés Propriétaires (usagers)
Décision, validation	Comité de pilotage et/ou Comité syndical	Elus SABV + élus communaux Maîtres d'ouvrage co-signataires Partenaires techniques co-signataires Partenaires financiers co-signataires Partenaires administratifs

5.2 Organisation et rôles des différents partenaires



5.2.1 Cadrage avec les partenaires administratifs et financiers

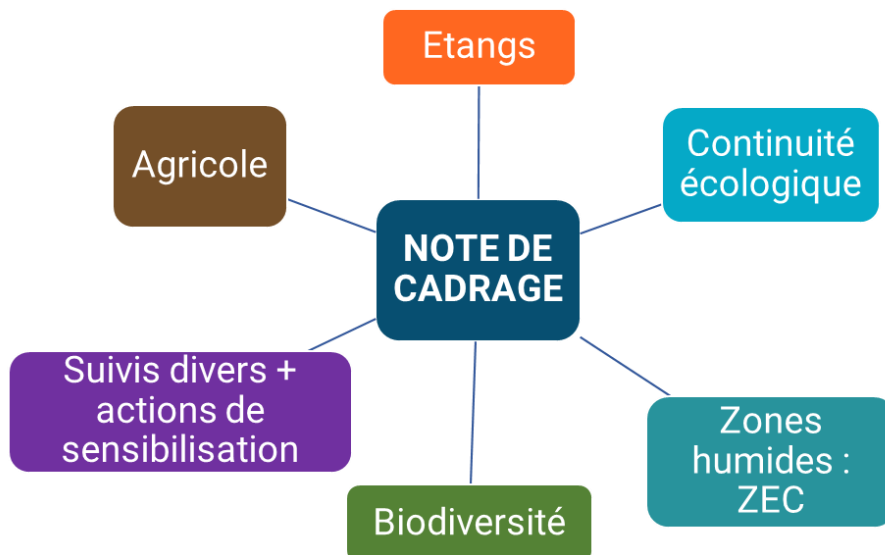
Les actions portées par le Syndicat et ses partenaires sont très généralement soumises à des instructions administratives et réglementaires qui impliquent une nécessaire collaboration et anticipation avec les différents services administratifs (police de l'Eau, DREAL...).

Les expériences passées ont montré que la calibration des programmes de travaux ne peut pas être étudiée uniquement sous un angle purement technique tant le temps administratif d'instruction peut influencer les calendriers prévisionnels.

Une note de cadrage a donc été rédigée afin de répondre aux objectifs suivants :

- partager les enjeux locaux liés à la gestion de la ressource en Eau et la définition d'objectifs de résultats communs,
- identifier les thèmes et modalités de collaboration entre les services de l'Etat et ceux de la collectivité,
- calibrer conjointement les programmes de travaux et d'anticiper les instructions pour gagner en efficacité et en temps (priorisation, hiérarchisation),
- définir les modalités de gouvernance pour un meilleur suivi des programmes et pour une aide mutuelle.

Cette note de cadrage a été proposée par le SABV pour faire en sorte que les partenariats avec les structures administratives et financières soient définis avant le lancement des nouveaux programmes. Cette note, qui sera annexée au CTMA, fait référence à plusieurs thématiques :



5.2.2 Cadrage avec les partenaires techniques

5.2.2.1 Les maîtres d'ouvrages co-signataires

Communauté Urbaine Limoges Métropole :

La Communauté Urbaine Limoges Métropole sera maître d'ouvrage pour les opérations suivantes :

- ➔ l'ensemble des actions sur les masses d'eau du Tranchepie et du Félix relevant des OS 2, OS 3, OS 4, OS 7 ainsi que les suivis scientifiques sur l'avifaune
- ➔ les actions relevant de l'OS 3 sur les Sites Naturels d'Intérêt Communautaires intégrés au zonage biodiversité
- ➔ l'étude sur la bio-accumulation des contaminants métalliques dans les épreintes de loutres et dans les tissus végétaux sur l'axe Vienne afin d'assurer une cohérence avec les études engagées dans le cadre du CTMA Vienne Métropolitaine

La convention qui lie la CULM et le SABV est précisée dans le paragraphe 5.3.1.

Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN N-A)

Le CEN Nouvelle-Aquitaine sera maître d'ouvrage concernant différentes actions liées à la gestion et la préservation des zones humides au sein des aires foncières intégrées au zonage biodiversité grâce notamment à sa gestion par maîtrise foncière. Il intervient dans l'inventaire des zones humides, l'animation du Réseau Zones Humides et réalise des plans de gestion qui serviront à la réalisation de travaux de restauration de ces milieux remarquables. Certains sites feront l'objet d'un suivi spécifique, grâce notamment aux protocoles Ligéro.

Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Sur son territoire de compétence, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin sera maître d'ouvrage des actions de préservation des zones humides et des étangs via la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Etangs et soutiendra les actions du SABV sur le programme « Deviens Ambassadeur d'Une Mare ». Il est également un partenaire privilégié dans la préparation du PAEC.

De plus, de nombreuses actions déclinées dans la charte du Parc viennent renforcer voire compléter les actions de l'AT en faveur de l'amélioration de la ressource en Eau.

Laboratoire E2Lim (Université de Limoges)

Le Laboratoire E2Lim sera également aux côtés du SABV avec la maîtrise d'ouvrage d'une étude visant à mieux connaître les problématiques de pollution liées pesticides sur les captages AEP. Cette étude est réalisée sur l'AT Vienne Médiane, mais également Briançonne.

Centre régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine

Le CRPF était un nouvel acteur des CTMAs et le partenariat se poursuit dans l'AT. Il apportera son expertise auprès des propriétaires forestiers situés dans des captages AEP

afin de réaliser des documents de gestion durable de la forêt en tenant compte de la préservation de la ressource. Il sera également présent pour limiter l'impact des chantiers forestiers sur les cours d'eau et des opérations nouvelles de dés enrésinement des berges.

5.2.2.2 Les partenaires techniques

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)

Les thématiques principales portées par l'EPTB Vienne dans le cadre du SAGE Vienne concernent l'OS 5 sur le volet qualité et quantité de la ressource (complément d'étude HMUC, travail sur les DMB, travail sur les économies d'eau dans certaines communes,) mais ne demandera pas de financements spécifiques dans le cadre de l'AT. En effet, ces interventions de l'EPTB sont déjà financées par des financements liés au SAGE Vienne. Ces actions feront l'objet de fiches actions car elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie et répondent aux enjeux de l'AT.

Le partenariat entre les 2 structures s'est également traduit par l'adhésion de l'EPAGE à l'EPTB, décrite dans le paragraphe 5.3.2.

Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FREDON 87)

FREDON Nouvelle-Aquitaine a acquis depuis plusieurs années une solide expérience dans la gestion des espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, et est bien implantée sur le territoire du CTMA. Grâce à sa convention avec l'AELB qui court jusqu'en 2027, elle poursuivra son engagement dans la sensibilisation, l'accompagnement à la gestion et la mise en place de chantiers expérimentaux sur les EEE végétales au côté du SABV.

Grâce à l'adhésion des communes, elle poursuivra également l'organisation de la lutte collective contre le ragondin et la gestion des dangers sanitaires.

Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

Le GMHL fait partie des acteurs naturalistes incontournables notamment à travers son rôle d'opérateur et animateur local pour les PNA/PRA Sonneur à ventre jaune, Loutre d'Europe et Chiroptères, autant d'espèces espèces indicatrices du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le GMHL pourra apporter son expertise pour suivre des sites à Sonneur afin d'estimer la disponibilité en points d'eaux temporaires pour cette espèce très exigeante en termes de connectivité des milieux aquatiques et présence de réseaux de zones humides fonctionnelles, ainsi que sur l'analyse de la continuité écologique vis à vis des espèces de mammifères inféodés aux zones humides, et a grand potentiel de déplacement (Loutre d'Europe).

De plus, il apportera son soutien au SABV par :

- ➔ la veille aux AAP permettant de déployer des actions en faveur des espèces inféodées au milieu aquatique sur les territoires des CTMA
- ➔ une expertise sur des projets ponctuels
- ➔ en faisant le lien avec les suivis scientifiques engagés dans le CTMA Vienne Métropolitaine : ils interviendront notamment sur l'axe Vienne dans le cadre de l'étude portée par la CULM.

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

La LPO est également un partenaire de longue date du SABV, grâce notamment aux suivis réalisés dans les précédents CTMA. Elle apportera son soutien par les actions suivantes :

- ➔ la veille aux AAP permettant de déployer des actions en faveur des espèces inféodées au milieu aquatique sur les territoires des CTMA
- ➔ une expertise sur des projets ponctuels, et notamment grâce à son expérience acquise sur le volet « haie »
- ➔ en faisant le lien avec les suivis scientifiques engagés dans le CTMA Vienne Métropolitaine : ils interviendront notamment sur le Tranchepie dans le cadre de l'étude portée par la CULM. Suivant les 1ers résultats, une réflexion pourra être engagée au bilan intermédiaire du CTMA sur la pertinence de déployer ces actions sur de nouvelles masses d'eau

Limousin Nature Environnement (LNE)

LNE est aussi un partenaire du SABV pour son expertise sur les bivalves. En effet, LNE est opérateur et animateur local pour le PNA/PRA Mulette perlière. LNE apportera son soutien au SABV par :

- ➔ des suivis et inventaires de bivalves financés via le PNA sur des tronçons de cours d'eau ciblés dans le zonage biodiversité
- ➔ la mise en place de protocole de recherche d'ADN environnemental des bivalves sur des cours d'eau avec un potentiel intéressant pour ces espèces (cf. paragraphe 2.2 : zonage biodiversité)
- ➔ une expertise sur des projets ponctuels.

URCOFOR

L'Association interdépartementale des Collectivités forestières du Limousin sera également un nouvel acteur au côté du SABV sur la thématique forestière grâce à une vision partagée concernant :

- la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques,
- le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale,
- une vision de l'espace forestier comme atout du développement local.

Elle apportera son appui lors des actions de sensibilisation.

Fédération de la Haute Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Durant la 1^{ère} partie du contrat, la Fédération de pêche s'est consacrée à la révision de son PDPG et elle a porté en maîtrise d'ouvrage une action de restauration d'une frayère à Brochets sur la Vienne.

Sur ce 2^{ème} cycle, elle interviendra en tant que partenaire technique auprès du SABV notamment sur les actions suivantes : actions de restauration de la petite continuité écologique sur les axes présentant un enjeu piscicole fort, ainsi que des actions de diversification des milieux aquatiques.

5.2.2.3 Les partenaires

Dans le cadre de la démarche de concertation réalisée en 2021, le SABV a sollicité de nombreuses structures, acteurs du territoire, qui ont répondu présent aux ateliers qui ont permis de définir cette stratégie d'intervention. Des liens nouveaux ont été créés entre ces structures et l'EPAGE, faisant émerger des partenariats jusqu'alors inexistants. Suivants les différentes thématiques mises en œuvre, ces structures seront des soutiens indispensables à la bonne réalisation des actions et des partenaires techniques incontournables pendant les 6 années du contrat.

5.3 Particularités de partenariats

5.3.1 Convention de délégation avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Cette convention de délégation entre l'EPAGE et la Communauté Urbaine Limoges Métropole a été signée début 2020. Elle permet de définir les territoires d'intervention et les missions de chacune des deux structures notamment sur le bassin de la Briance, de la Glane et l'axe Vienne ainsi que certains de ses affluents.

Limoges Métropole a également adhéré au SABV pour les missions d'animation générale, de coordination des outils de gestion et de suivi de la qualité des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire.

5.3.2 Adhésion de l'EPAGE à l'EPTB Vienne

Depuis le 1^{er} janvier 2021, comme prévu à la constitution du dossier de labellisation, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau adhère à l'EPTB de la Vienne. Cela permet d'assurer la coordination et la cohérence des interventions entre les 2 établissements : la mise en œuvre des actions globales notamment portées par l'EPTB dans le cadre du SAGE Vienne et les actions plus opérationnelles des Accords de Territoire portés par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

6 Programme d'actions

Le programme d'actions de ce second cycle de l'accord de territoire Vienne Médiane et ses affluents est proposé sur 3 années (2026-2028). Le bilan du 1^{er} cycle a été présenté en 2025 et validé lors du COPIL du 2 octobre dernier (voir paragraphe 1.3 et rapport Bilan).

Le détail du programme pour la période 2026-2028 (maître(s) d'ouvrage(s), calendrier, objectifs, indicateurs, chiffrages...) pour chaque action est présenté en [annexe 12](#) dans les fiches actions.

Cette programmation a été mise à jour pour le second cycle en tenant compte des modalités et contraintes financières par rapport à la présentation initiale prévisionnelle proposée en 2023.

○ SYNTHÈSE de la nouvelle programmation

Montant prévisionnel de la programmation globale sur 3 ans : **8 362 379 €**

- Montant prévisionnel rattaché aux ME : 7 338 054 €
- Etude bilan : 15 000 €
- Communication : 66 000 €
- Animation : 943 325 €

Montant prévisionnel de la programmation inscrite dans l'Accord de Territoire sur 3 ans :
4 031 029 €

Synthèse financière par orientation stratégique mise à jour pour le second cycle 2026-2028 de la programmation Vienne Médiane et ses affluents :

Thématique	2026	2027	2028	Total général
OS1 - Agricole	125 250 €	168 250 €	248 550 €	542 050 €
OS2 - Continuité écologique	591 500 €	1 287 000 €	1 110 00 €	2 988 500 €
OS3 - Zones humides	262 216 €	462 851 €	119 520 €	844 587 €
OS4 - Etangs	1 040 000 €	475 000 €	455 000 €	1 970 000 €
OS6 - Forêts et AEP	34 000 €	109 000 €	77 950 €	220 950 €
OS7 - Rivières	81 000 €	155 000 €	192 300 €	428 300 €
OS9 - Suivis analytiques	191 493 €	100 489 €	66 685 €	358 667 €
OS10 - Communication/sensibilisation	22 000 €	22 000 €	22 000 €	66 000 €
OS11 – Animation	309 953 €	314 472 €	318 900 €	943 325 €
Total programmation globale	2 657 412 €	3 094 062 €	2 610 905 €	8 362 379 €
TOTAL programme Accord Territoire	1 417 462 €	1 321 162 €	1 292 405 €	4 031 029 €

Annexes

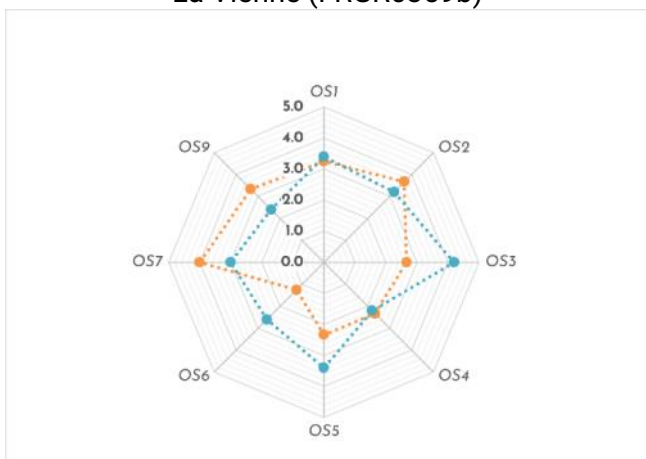
Annexe 1 : Présentation de la traduction de chaque enjeu en orientation stratégique et leur déclinaison en buts et en objectifs

ENJEUX	FINALITES / ORIENTATIONS STRATEGIQUES	BUTS	OBJECTIFS	
OS1	Des activités agricoles dépendantes de la ressource en Eau	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource	Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource	Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques Informer et alerter sur le niveau de la ressource pour anticiper les périodes de manques Evolution des pratiques culturales
			Améliorer la cohérence des finances publiques	Bien répartir les financements Harmoniser les financements en fonction des objectifs (éviter des financements contradictoires : haies, zones humides)
			Définir et partager une stratégie consensuelle sur l'utilisation en eau	Construire des partenariats / animer un réseau de professionnels plus hétéroclite
OS2	Le devenir de certains ouvrages hydrauliques et mise en valeur des patrimoines	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques	Définir des usages par ouvrage hydraulique	Recenser les ouvrages en partenariat, avec les usages et les statuts (dimension spatiale) Mettre à jour les bases de données et rencontrer les propriétaires (dimension spatiale) Effacer avec accompagnement technique et financier si perte d'usages en argumentant auprès des propriétaires (dimension temporelle) Prendre en compte les usages avec un positionnement d'intérêt général (dimension temporelle)
			Connaitre et transmettre le corpus réglementaire	Assurer la médiation entre les propriétaires et la DDT sur la mise en place des aménagements Atteindre une lecture commune de la réglementation pour faciliter les aménagements
			Définir un suivi sédimentaire pour quantifier les gains dans la variabilité des habitats	Mettre en place un suivi adapté (N/N+1/N+2) en amont et en aval de l'ouvrage Etablir une communication adaptée au gain de chaque solution aménagée
OS3	La reconquête des zones humides et la préservation de la biodiversité	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques	Maitrise des pratiques et des usages	Acquérir des zones humides Passer des conventions de gestion ou de suivi Accompagner les usagers (moyens et outils) Engager des actions de reconquête
			Sensibiliser et communiquer	Approfondir la connaissance des zones humides Sensibiliser le grand public Sensibiliser les usagers actuels Sensibiliser les jeunes publics (en lien avec l'éducation)
			Utiliser la réglementation	Inciter à utiliser les zonages existants (TVB, etc.) et/ou d'autres outils de connaissances (ZNIEFF, RNR, etc) Eviter, réduire, compenser; être force de proposition pour inciter à éviter et au réduire Proposer des évolutions de réglementation (volet préemption / GEMAPI) Sensibiliser à la réglementation et à la gestion des EEE
OS4	L'effacement de certains étangs	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs	Cartographier et caractériser les étangs (usages, état, statut)	Cartographier les étangs Caractériser les étangs Prioriser les interventions des collectivités dont le SABV
			Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)	Accompagner les propriétaires dans l'aide à la décision Accompagner les propriétaires dans la réalisation Prioriser les aides en fonction des objectifs poursuivis par le SABV
			Connaitre et communiquer	Approfondir les connaissances sur l'évaporation vs évapotranspiration Communiquer auprès du grand public pour souligner l'impact des étangs sur la ressource
OS5	Une disponibilité et qualité de l'eau toute l'année	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année	Identifier les secteurs ou sous bassin en tension	Poursuivre et affiner les études de type HMUC Identifier ou estimer les DOE, DMB... Identifier les productions agricoles à soutenir en lien avec les enjeux locaux de changement climatique Encourager les économies d'eau notamment dans les collectivités
			Evaluer les besoins réels de l'agriculteur	Utiliser ou définir des méthodes d'estimations fiables, simples et efficaces Mettre en place un axe de caractérisation spécifique dans les DIE
			Proposer des évolutions de pratiques ou de système pour réduire ces besoins	Proposer et soutenir des évolutions d'outils agricoles en ce sens (PAEc) Innover en soutenant des achats de fournitures ou matériels adaptés (AAP)
			Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante	Orienter vers des étangs de proximité si possible avec engagement d'aménagements Mener un plan de gestion des haies cohérent
			Compenser les prélèvements et aménagements réalisés	Conduire des opérations favorisant le restockage d'eau dans les sols Compenser 2 x le volume (la surface ?) de l'ouvrage aménagé par un ou des effacements

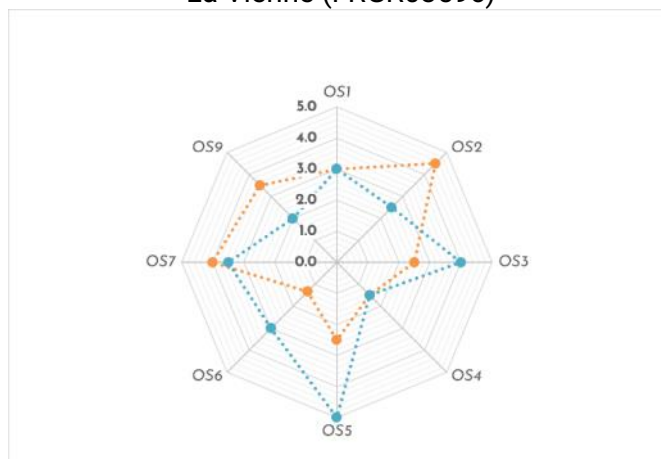
OS6	Une gestion et valorisation de la forêt	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage	Identifier les organisations forestières sur les sous bassins sensibles	Cartographier et zoner les espaces forestiers
			Maitrise des pratiques et des usages	Acheter des zones forestières Accompagner les usagers (moyens et outils) Proposer des modalités d'exploitation compatibles avec les ressources en eau et la biodiversité
			Sensibiliser et communiquer	Sensibiliser les acteurs de la filière Sensibiliser les collectivités
			Utiliser la réglementation	Faire connaître et respecter la réglementation Tendre vers plus de règlement de boisement (et/ ou charte forestière)
OS7	La poursuite de la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels	Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau	Gérer et restaurer raisonnablement la ripisylve et les embâcles Aménager localement les lits mineurs des rivières Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue Restaurer les ruisseaux recalibrés
			Sensibiliser et communiquer	Informé et rappeler aux riverains des droits et devoirs Faire respecter la réglementation en la matière
OS8	Un engagement des acteurs de l'eau	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau	Animer les Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques	Animer les comités de pilotage Animer les comités techniques Mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires Mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques Réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique
			Conserver un lien de proximité	Participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités Mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux (fréquence ?)
OS9	Une amélioration des connaissances et suivis scientifiques	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques	Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Conserver un réseau d'analyses biologiques dense Adapter les analyses physicochimiques aux besoins Développer les suivis spécifiques aux recherches, études et travaux conduits Réfléchir à la mise en place de dispositifs spécifiques d'appréciation des réserves de quantités d'eau
			Conduire des études scientifiques pour répondre aux questions des collectivités et des usagers	Mener des études hydromorphologiques sur des rivières pour comprendre le fonctionnement naturel et les impacts Reproduire des études TVB pour accompagner les PLUi des intercommunalités
			Sensibiliser et communiquer	Informé les différents acteurs des résultats obtenus
OS10	L'adoption d'une nouvelle stratégie globale de communication pour tous	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau	Sensibiliser et communiquer pour tous	Informé et sensibiliser les élu(e)s Informé et sensibiliser les collègues des collectivités Informé et sensibiliser le grand public Informé et sensibiliser le monde associatif Informé et sensibiliser les publics scolaires Informé les partenaires institutionnels Informé et sensibiliser les parties prenantes Informé et sensibiliser les touristes
			Alimenter et développer de nouveaux outils de communication	Reprendre le site internet de la collectivité Alimenter et communiquer sur le webdocumentaire Définir la charte graphique du syndicat et des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques Poursuivre la réalisation d'un réseau de sentiers d'interprétation comme supports de sensibilisation Développer de nouveaux concepts d'animation, de sensibilisation
OS11	La définition d'une large stratégie d'animations	Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau	Animer et coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques	Financer les missions d'animation et de coordination au SABV Financer les missions support (secrétariat et comptabilité) Recruter un chargé de mission sigiste mutualisé et mettre en place une base de données partagée (OCARHY) Réfléchir au recrutement d'un chargé de communication
			Développer une animation autour des zones humides	Développer et financer le réseau d'animation agricole Financer l'animation des RZH et CATZHE

Annexe 2 : Hiérarchisation des orientations stratégiques par masse d'eau

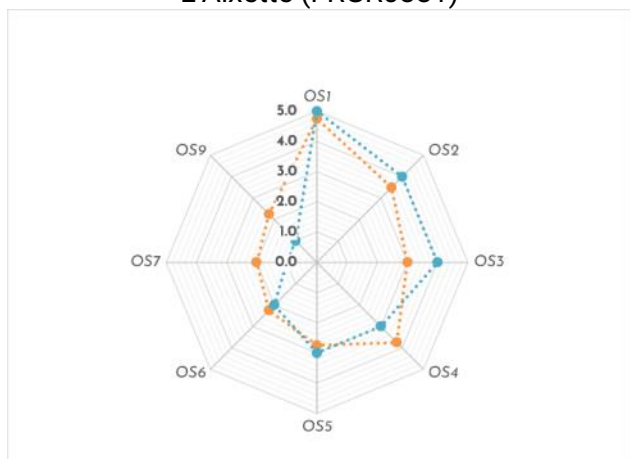
La Vienne (FRGR0359b)



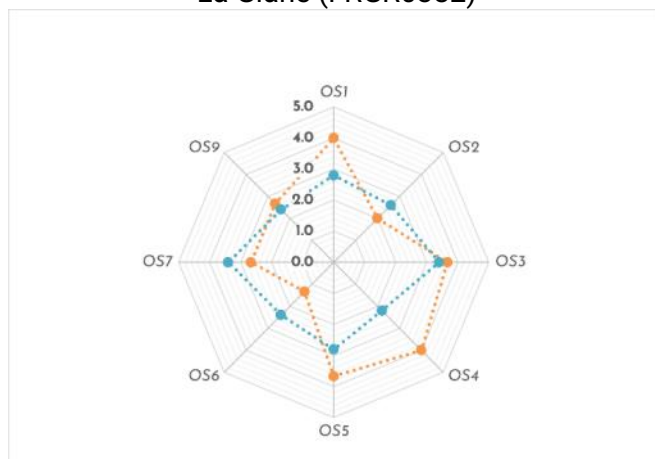
La Vienne (FRGR0359c)



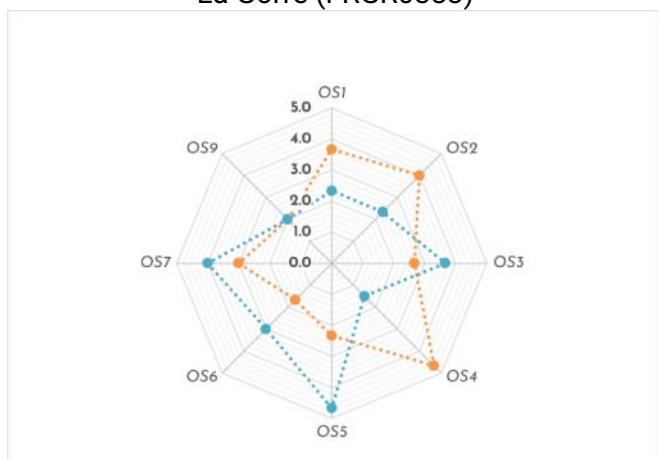
L'Aixette (FRGR0381)



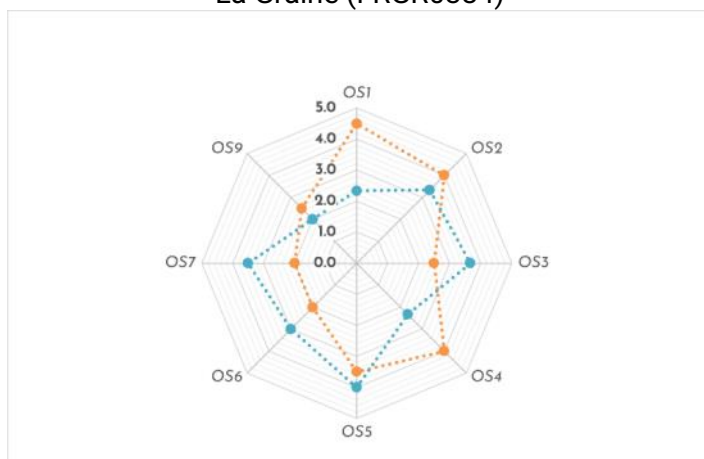
La Glane (FRGR0382)



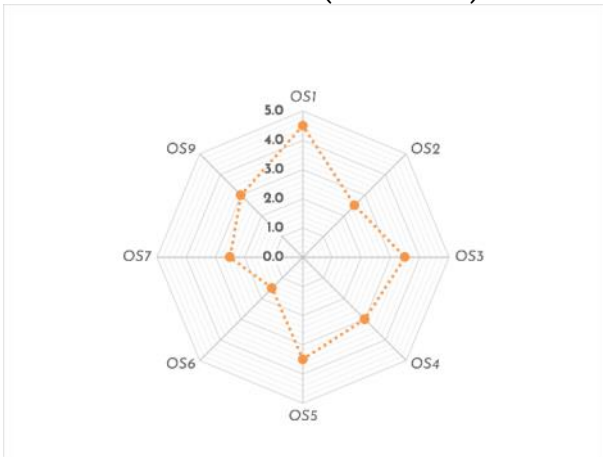
La Gorre (FRGR0383)



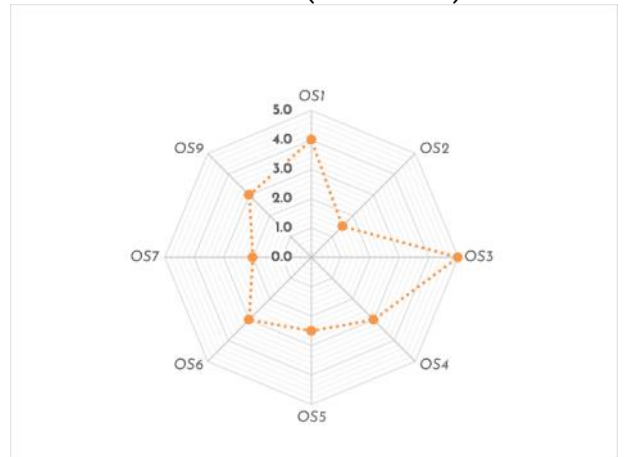
La Graine (FRGR0384)



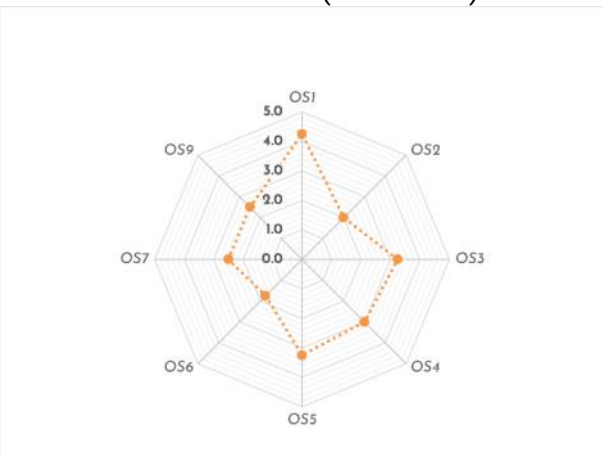
Le Gramoulou (FRGR1133)



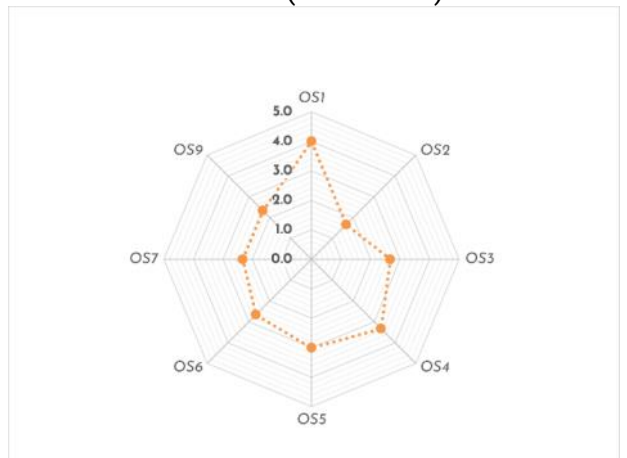
Le Boulou (FRGR1155)



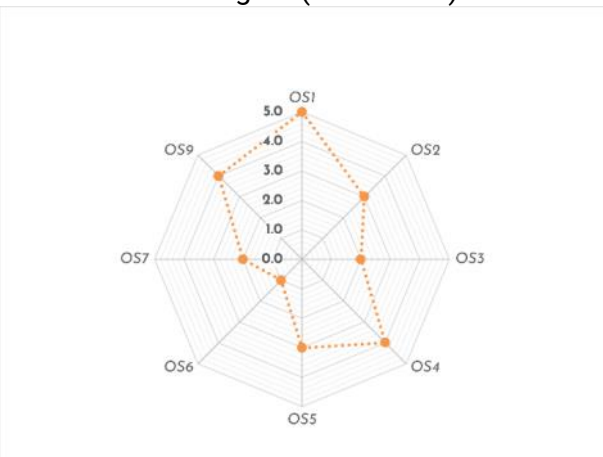
Le Grand Rieu (FRGR1421)



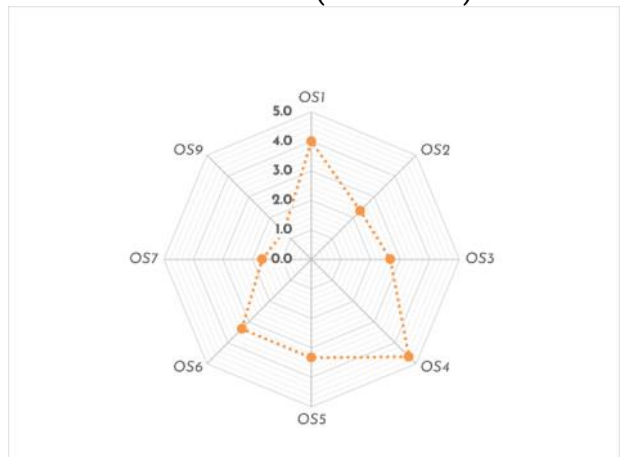
Le Félix (FRGR1531)



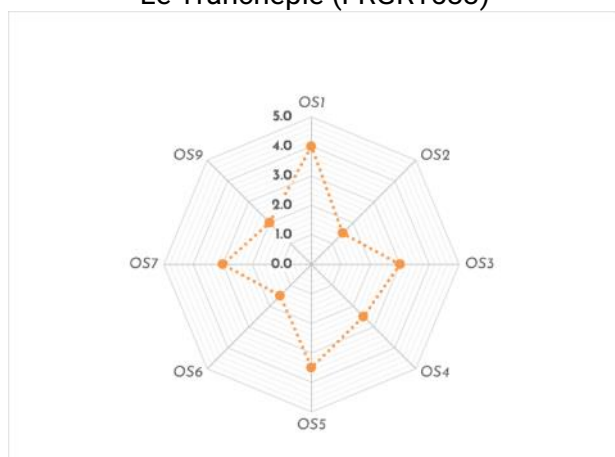
La Brégère (FRGR1554)



Les Raches (FRGR1564)



Le Tranchepie (FRGR1583)

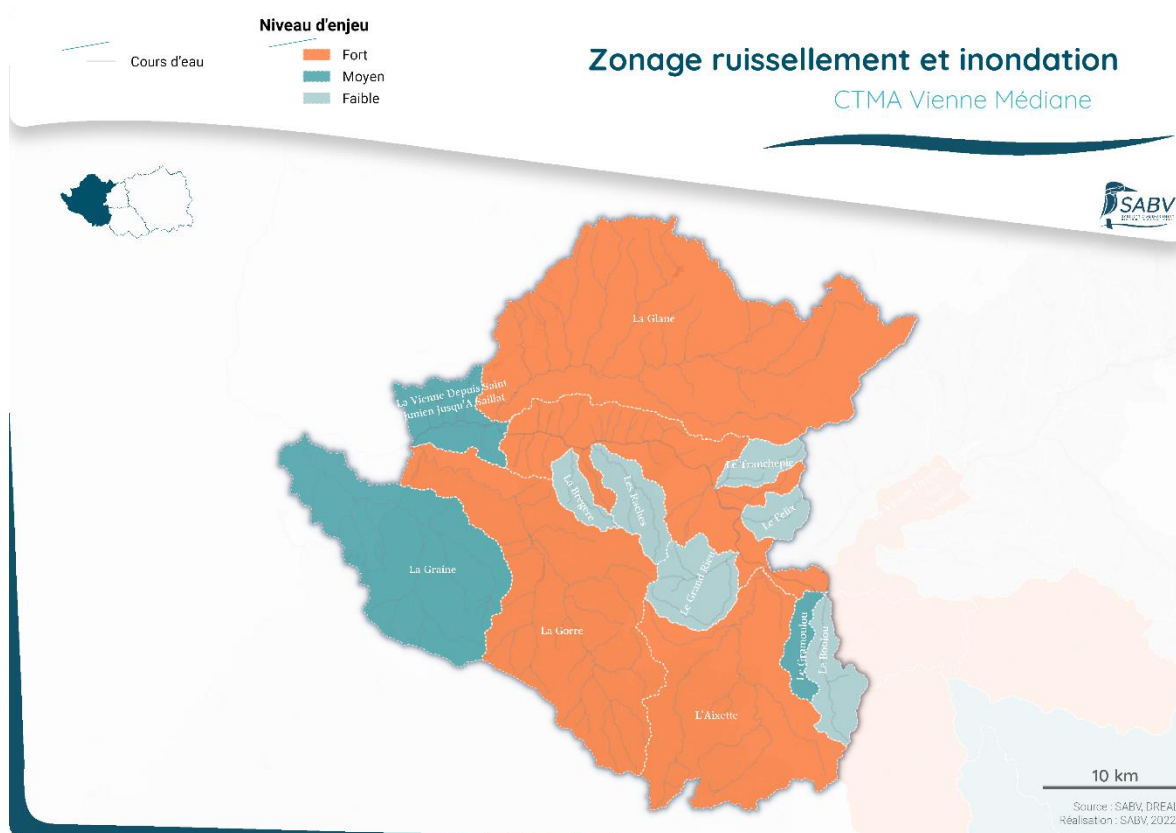
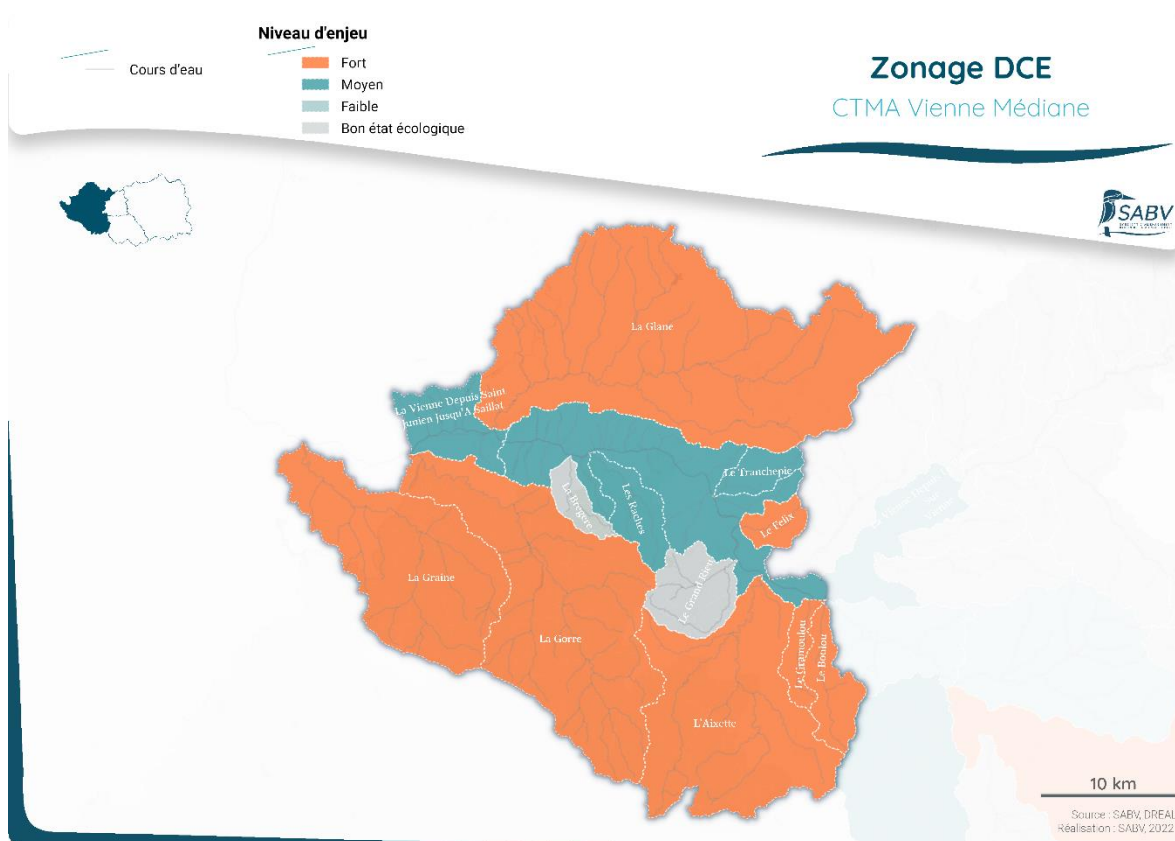


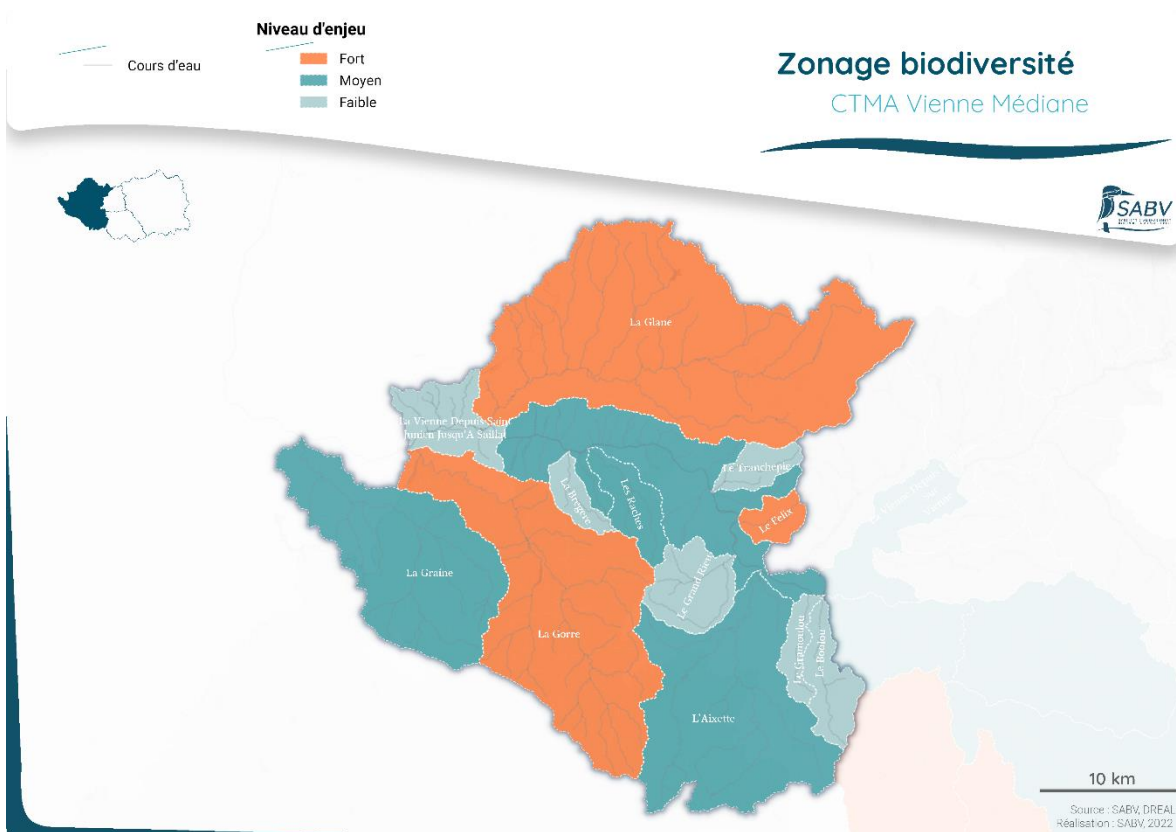
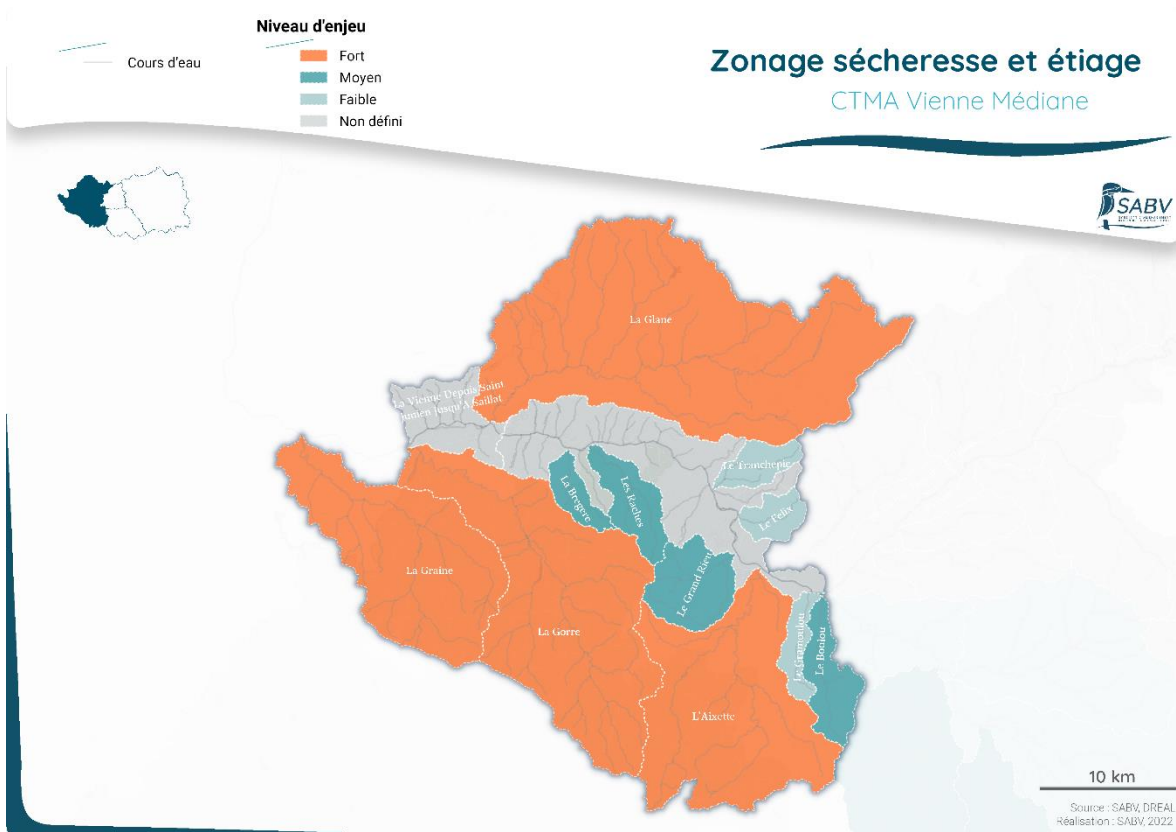
● ● ● ● ● Note des agents
● ● ● ● ● Note des élus

Annexe 3 : Synthèse du zonage DCE

Masses d'eau		SDAGE								
		Délais d'atteinte du bon état				Pressions				
		Bon état	2027A	2027	OMS	Hydrologie	Macropolluants	Morphologie	Obstacles	Pesticides
FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS LE PALAIS-SUR-VIENNE JUSQU'A SAINT-JUNIEN									
FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT									
FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR0384	LA GRAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1133	LE GRAMOULOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1155	LE BOULOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1421	LE GRAND RIEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1531	LE FELIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1554	LA BREGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1564	LES RACHES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									
FRGR1583	LE TRANCHEPIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE									

Annexe 4 : Carte de présentation des niveaux d'enjeu des masses d'eau pour chaque zonage





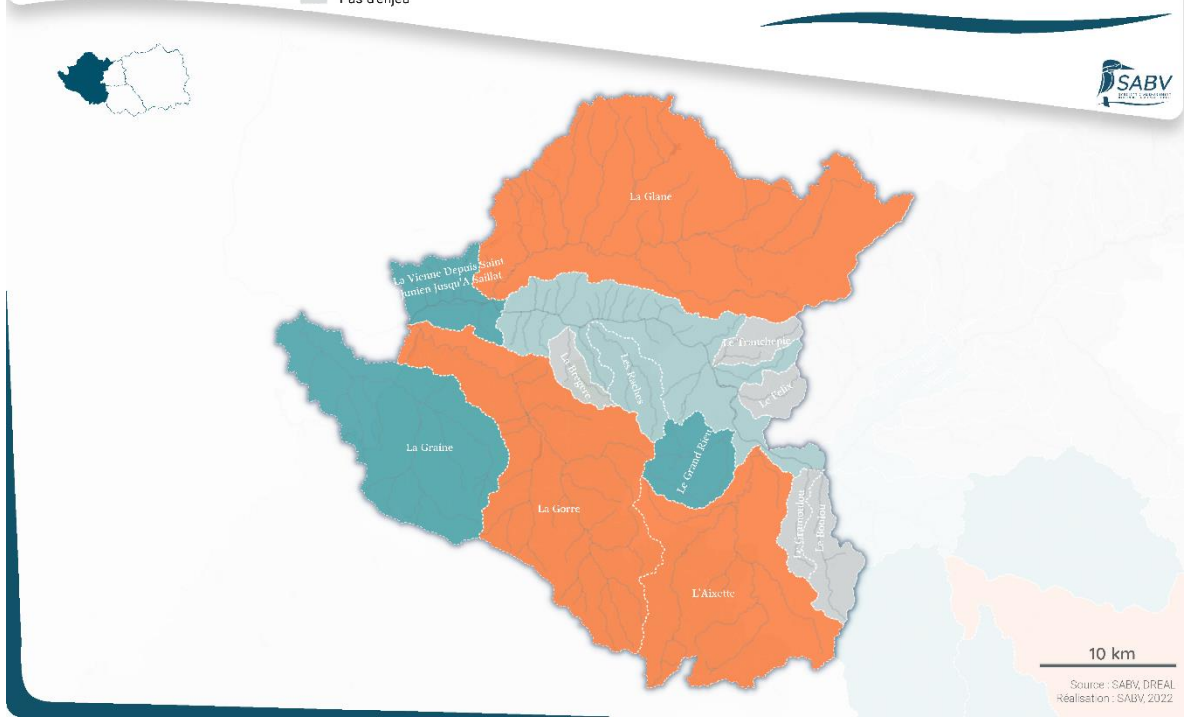
Cours d'eau

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Pas d'enjeu

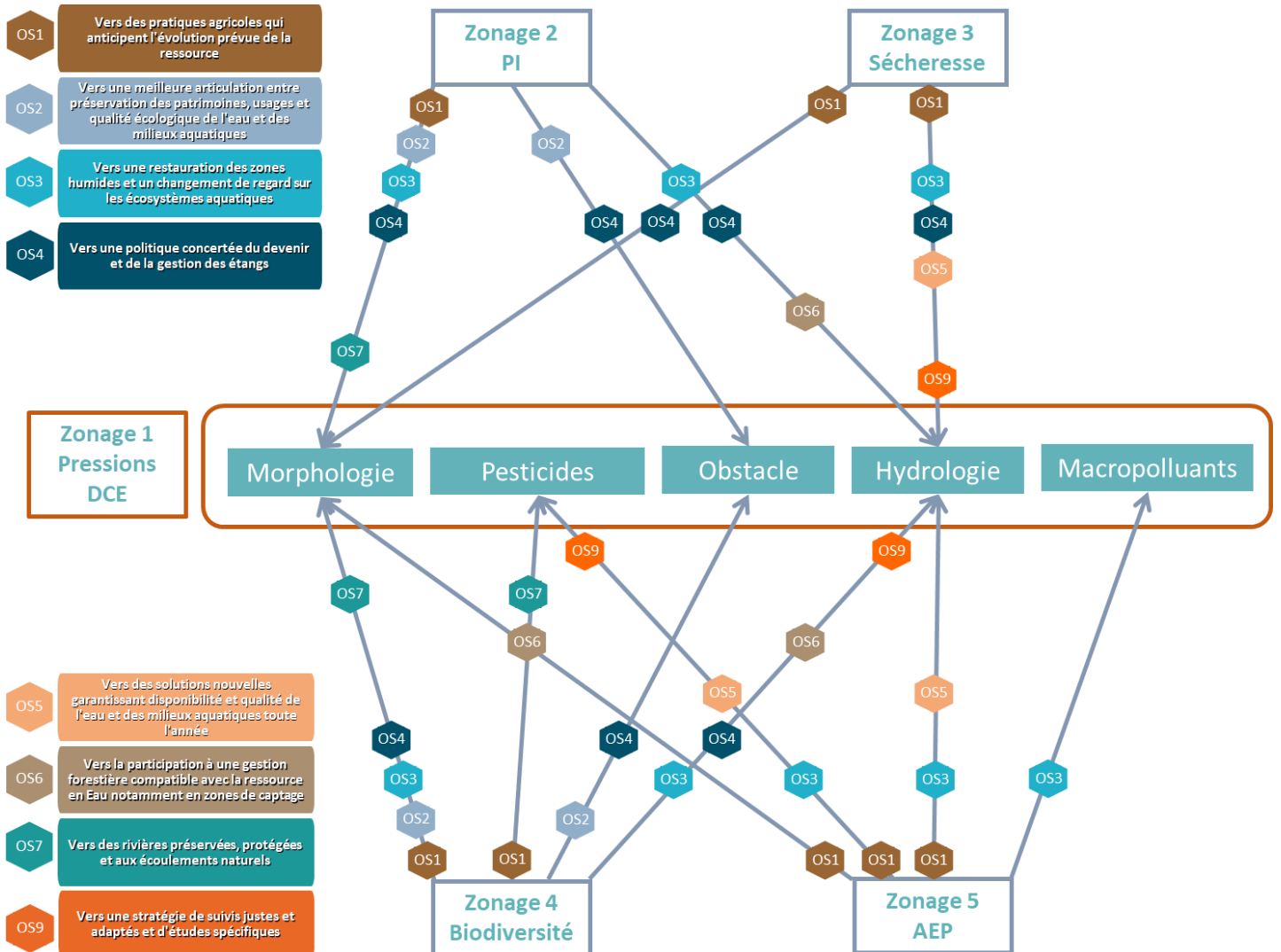
Zonage AEP

CTMA Vienne Médiane



Source : SABV, DREAL
Réalisation : SABV, 2022

Annexe 5 : Interactions entre les zonages et les orientations stratégiques

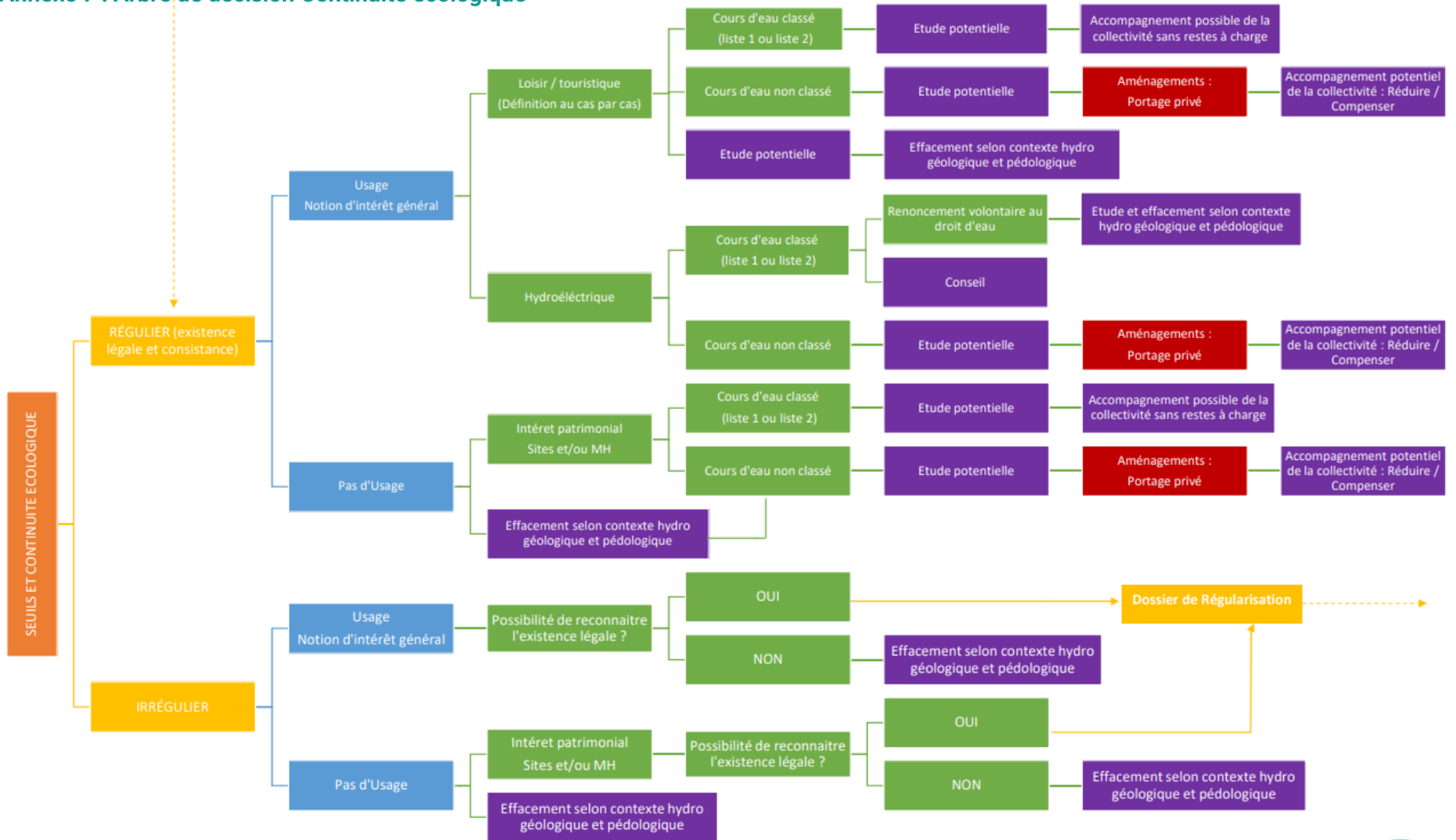


Annexe 6 : Déclinaisons des actions à mettre en œuvre pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau et effets attendus

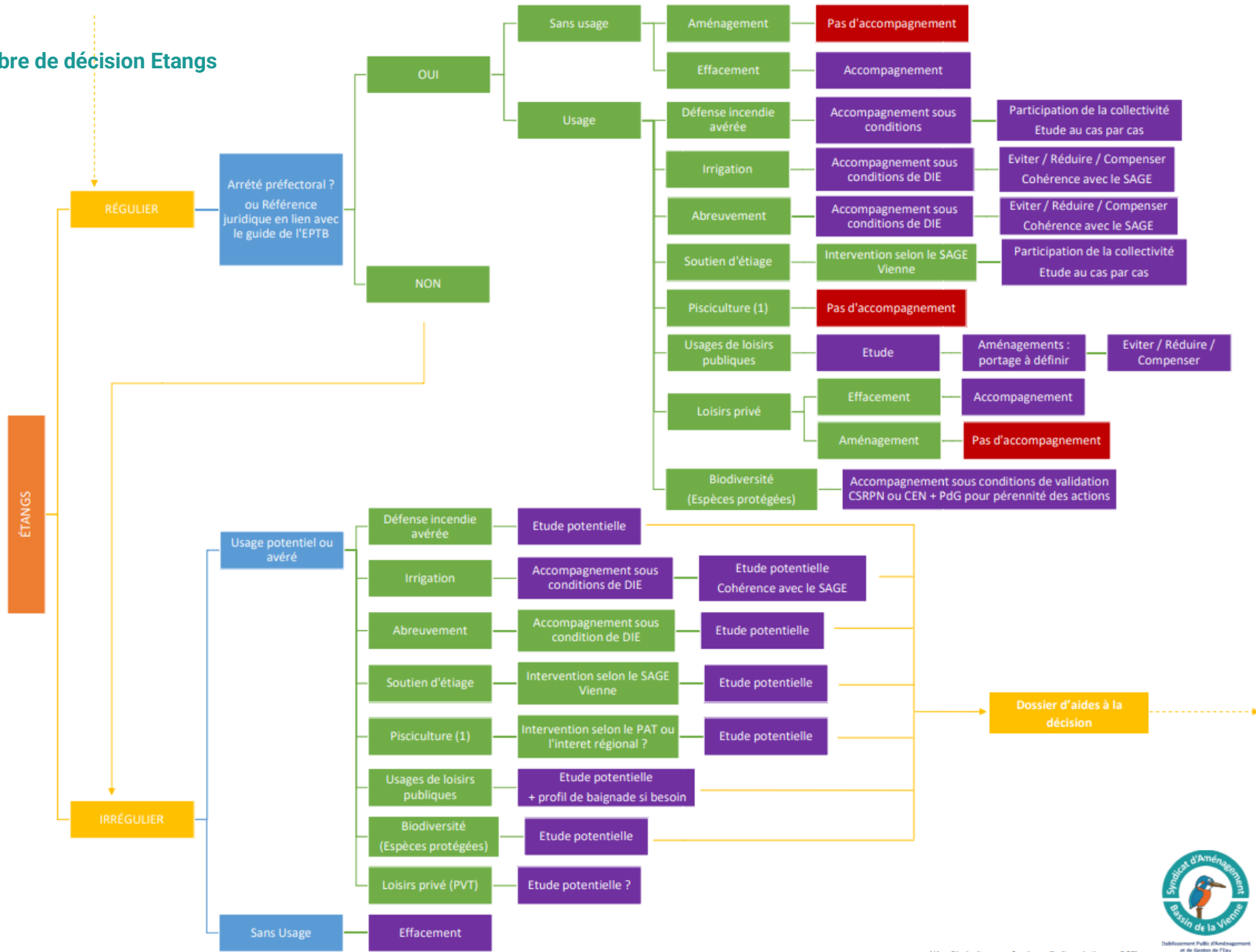
Effet direct
Effet indirect
Effet secondaire

Pressions A.E.L.B.	OS	OS1 : Agricole	OS2 : continuité écologique	OS3 : Zones humides	OS4 : Etangs	OS5 : Qualité / Quantité	OS6 : Forêt	OS7 : Hydromorphologie / ripisylve / Ecoulements préservés	OS9 : Suivis
Hydrologie Macropolluants Morphologie Obstacles Pesticides		Gestion des zones humides Haies	Température de l'eau / Evaporation de l'eau	Stockage naturel de l'eau dans le sol : gestion des zones humides	Evaporation d'eau (températures) CE en assecs	Quantité d'eau suffisante pour assurer le bon fonctionnement des MA			Suivis piézomètres Suivis débits Réseau Onde
				Les ZH ont un rôle de filtre anti-pollutions		STEP			Suivis physico-chimiques
		Abreuvement direct : colmatage Berges et lits dégradés	Dégradations du lit et des berges Colmatage Erosion / Incision	Régulation hydraulique qui joue un rôle majeur dans la morphologie	Discontinuité écologique : blocage du transport sédimentaire Mauvais fonctionnement naturel du CE		Impact des coupes à blanc sur les cours d'eau : colmatage / érosion des sols / pollutions	Renaturation Aménagements du lit mineur	Suivis substrat : colmatage Etude hydromorphologique
			Certains ouvrages font obstacles à l'écoulement de l'eau, aux sédiments et aux espèces : discontinuité écologique		Etangs en barrages de cours d'eau : problème de continuité écologique			Renaturation Aménagements du lit mineur	Suivis substrat : colmatage
		Zones tampons Bandes enherbées Haies / ripisylves Matériel utilisé		Les ZH ont un rôle de filtre anti-pollutions		Matériel utilisé en agriculture		Ripisylves : zones de filtres anti-pollutions	Suivis physico-chimiques
Autres Enjeux									
Enjeu Inondations Enjeu sécheresse Enjeu biodiversité Enjeu AEP		Pratiques agricoles : coulées de boues Ruissellement : érosion des sols agricoles Aménagement d'hydraulique douces (Haies, bandes enherbées, ...)	Réflexion sur la petite continuité (rôle de zone tampon)	Zones expansions des crues (ZEC)	Problème de sécurité sur certains étangs ayant des digues-routes		Impact des coupes à blanc : ruissellement	Entretien de la ripisylve sur les secteurs prioritaires	
		Consommation AEP pour les pratiques agricoles : abreuvement / irrigation CE en assecs		Stockage naturel de l'eau / soutien d'étiage	Température de l'eau / Evaporation d'eau / CE en assecs	Aspect quantité : étude DMB			Suivis piézomètres Suivis débits Suivis des puits Réseau Onde
		Gestion des zones humides agricoles Mares (abreuvement) Maintien de pratiques vertueuses	Problème de colmatage des cours d'eau et habitats de certaines espèces et de franchissement (indicateur d'état du cours d'eau : bivalves)	Zones humides = richesse de biodiversité	Certains étangs sont intéressants pour la biodiversité		Intérêt des boisements humides ou non	Gestion des ripisylves = corridors (lieu de passage et habitats pour beaucoup d'espèces--> indicateur : chiroptères ou oiseaux)	Suivis faune Etude TVB Etudes transversales proposées par LM
		Consommation AEP pour les pratiques agricoles				Stockage de l'eau dans le sol : zones humides : garantie de la qualité et de la quantité de l'eau pour l'AEP	Gestion des boisements en zones de captages d'AEP		

Annexe 7 : Arbre de décision Continuité écologique



Annexe 8 : Arbre de décision Etangs



(1) Pisciculture professionnelle (Inscription au RCS)

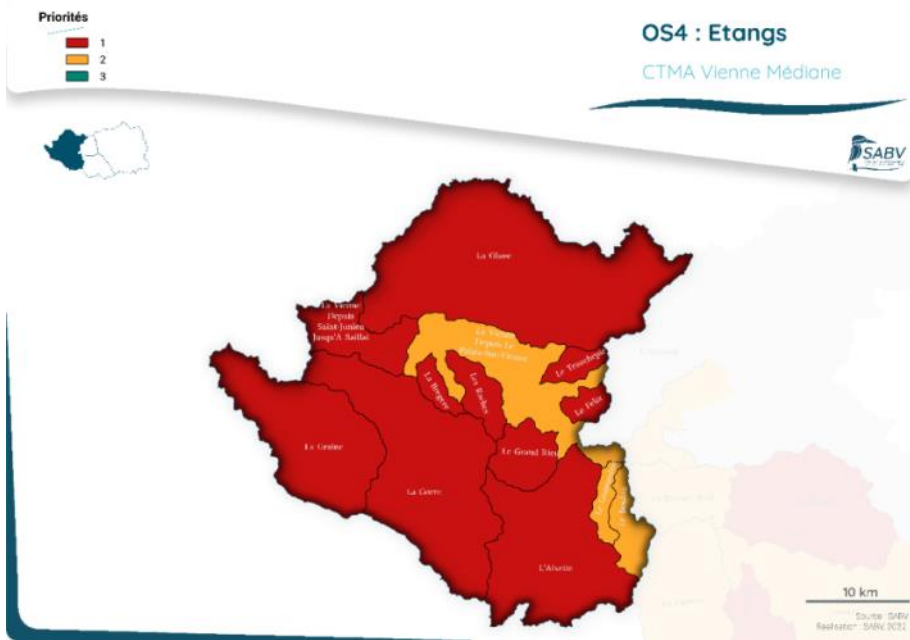
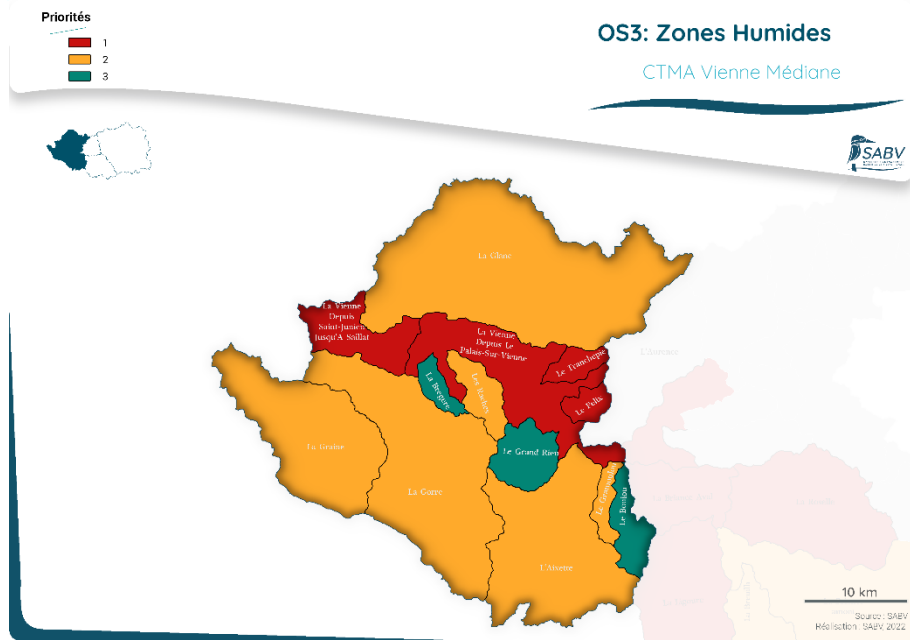
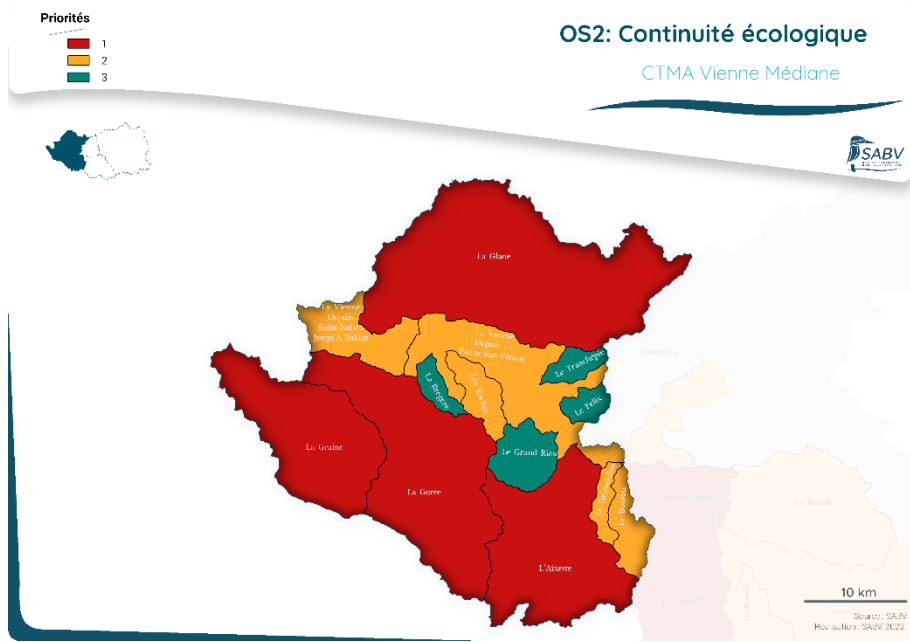
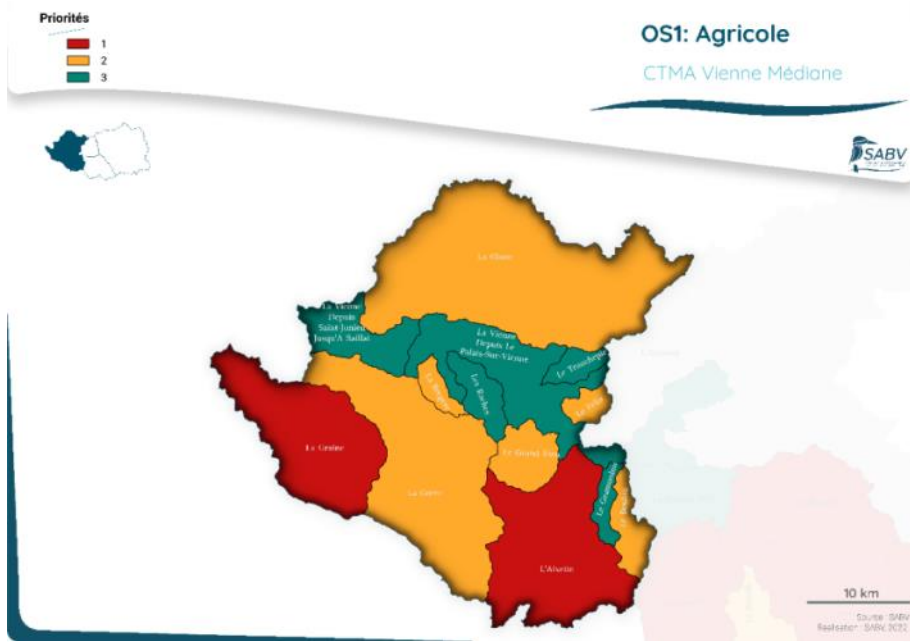


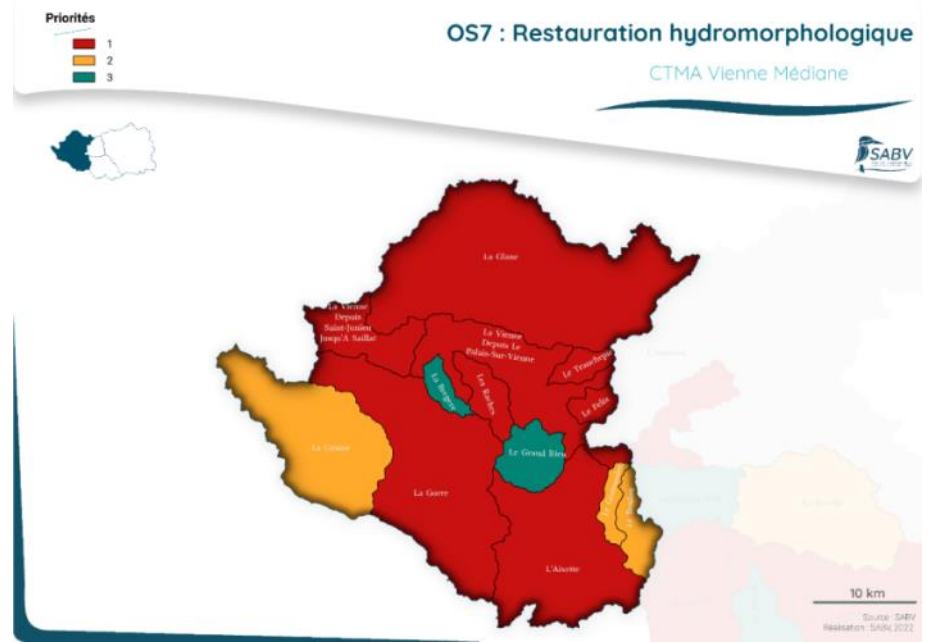
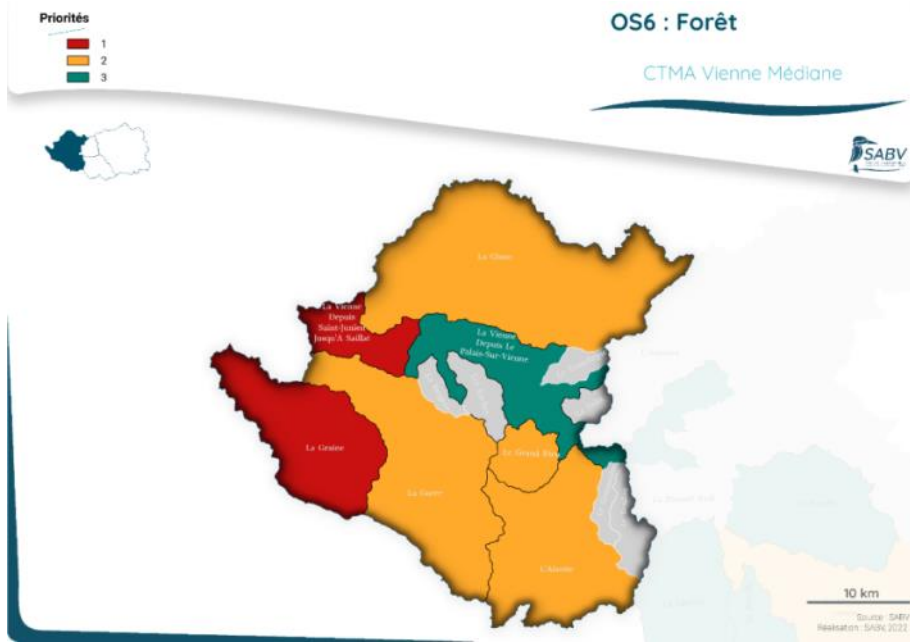
Annexe 9 : Synthèse des résultats de chaque OS à l'échelle du CTMA

Le tableau ci-dessous présente pour chaque masse d'eau le niveau de priorité de prise en compte des orientations stratégiques : **Priorité 1**, **Priorité 2** et **Priorité 3**.

Masses d'eau		OS 1 : Agricole	OS2 : Continuité écologique	OS 3 : Zones humides	OS 4 : Etangs	OS 6 : Forêt / AEP	OS 7 : Hydromorphologie / Ripisylve / Renaturation
FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS LE PALAIS-SUR-VIENNE JUSQU'A SAINT-JUNIEN						
FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT						
FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR0384	LA GRAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1133	LE GRAMOULO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1155	LE BOULOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1421	LE GRAND RIEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1531	LE FELIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1554	LA BREGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1564	LES RACHES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						
FRGR1583	LE TRANCHEPIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE						

Les cartes suivantes présentent ces niveaux de priorité à l'échelle du CTMA.





Annexe 10 : Synthèse des correspondances entre les OS, le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Vienne et le PAOT 2012

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Liens avec le SDAGE Loire Bretagne	Liens avec le SAGE Vienne	Liens avec le PAOT 2012
OS 1 : Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource	LB_01 : Repenser les aménagements des cours d'eau LB_02 : Réduire la pollution par les nitrates LB_04 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides LB_07 : Maîtriser les prélèvements d'eau	V_E1 : Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau potable V_E2 : Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin	13B2 Intervenir sur les berges et la ripisylve (abreuvoirs et mise en défens des berges) 14C1 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont MAE ZH)
OS 2 : Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques	LB_01 : Repenser les aménagements des cours d'eau	V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin	13C2 / 13C3 Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants en vue de permettre la continuité écologique et sédimentaire
OS 3 : Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques	LB_08 : Préserver les zones humides LB_09 : Préserver la biodiversité aquatique LB_06 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	V_E2 : Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin	13A3 Restaurer les biotopes et les biocénoses 13B3 Améliorer la connectivité latérale 13D1 Reconnecter et restaurer les bras morts, prairies humides, ... 14C1 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont MAE ZH) 14C2 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : Acquérir les fonctionnalités des zones humides 14D1 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : Restaurer les fonctionnalités des zones humides
OS 4 : Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs	LB_01 : Repenser les aménagements des cours d'eau LB_07 : Maîtriser les prélèvements d'eau	V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin	09F3 Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau (limiter leur création)
OS 5 : Vers des systèmes de stockage (y compris dans les sols) garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année	LB_07 : Maîtriser les prélèvements d'eau LB_06 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau LB_08 : Préserver les zones humides	V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne V_E2 : Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin	07B3 Lancer des études sur les sites et les sols pollués
OS 6 : Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage	LB_06 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne	
OS7 : Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels	LB_011 : Préserver les têtes de bassin versant	V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin V_E1 : Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau potable	13A2 Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13A3 Restaurer les biotopes et les biocénoses 13B1 Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés, gérer les végétaux envahissants, embâcles, atterrissements, ... 13B2 Intervenir sur les berges et la ripisylve 13B3 Améliorer la connectivité latérale
OS 8 : Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau	LB_012 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques		
OS 9 : Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques		V_E1 : Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau potable	
OS 10 : Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau	LB_014 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges		
OS 11 : Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau	LB_014 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges		

Annexe 11 : Liens entre la stratégie de l'EPAGE (OS) et les différents documents de la Communauté Urbaine Limoges Métropole

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Liens avec le SCOT de l'Agglomération de Limoges	Liens avec la stratégie cours d'eau et zones humides de Limoges Métropole
OS 1 : Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource	Objectif 4 : optimiser les ressources économiques locales en confortant les capacités productives des activités agricoles et sylvicoles Objectif 23 : placer le paysage au cœur du développement harmonieux du territoire	Axe 3 : Gestion concertée : Agriculture – Eau Potable – Assainissement – Urbanisme
OS 2 : Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques	Objectif 23 : placer le paysage au cœur du développement harmonieux du territoire Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations
OS 3 : Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité Objectif 23 : placer le paysage au cœur du développement harmonieux du territoire Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 2 : Ecosystèmes – Biodiversité – Zones humides
OS 4 : Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations
OS 5 : Vers des systèmes de stockage (y compris dans les sols) garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations Axe 3 : Gestion concertée : Agriculture – Eau Potable – Assainissement – Urbanisme
OS 6 : Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité	
OS7 : Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations
OS 8 : Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau		Implication directe de Limoges Métropole dans la gouvernance du SABV
OS 9 : Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques		Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations Etudes transversales inter CTMAs Axe 2 : Ecosystèmes – Biodiversité – Zones humides
OS 10 : Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau		Axe 4 : Education – Formation - Sensibilisation
OS 11 : Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau		Axe 4 : Education – Formation - Sensibilisation Axe 5 : Un projet ouvert : coordination et partenariats

Annexe 12 : Fiches actions